Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2022

ville de villeurbanne

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Laura GANDOLFI – Mme Aurore GORRIQUER – Madame Christine GOYARD GUDEFIN – M. Maxime JOURDAN – M. Floyd NOVAK – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Sylvie DONATI – M. Olivier GLUCK – Mme Morgane GUILLAS – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – M. Antoine PELCÉ – M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Katia BUISSON – M. Stéphane FRIOUX – M. Frédéric VERMEULIN – M. Antoine COLLIAT – M. Yann CROMBECQUE – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Zemorda KHELIFI – Mme Aurélie LOIRE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Agnès THOUVENOT – M. Sébastien CHATAING – Mme Virginie DEMARS – M. Julien RAVELLO – Mme Marwa ABDELLI – Mme Maryse ARTHAUD – M. Alain BRISSARD Mme Antoinette BUTET – M. Loïc CHABRIER – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Agathe FORT – M. Jacques GERNET – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Jonathan BOCQUET – M. Paul CAMPY – Mme Danielle CARASCO – M. Ikhlef CHIKH – Mme Sonia TRON – M. Jacques VINCE – Mme Sabrina BENHAIM – M. Stéphane COLSON – M. Gaëtan CONSTANT – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – Mme Émilie PROST – Mme Béatrice VESSILLER

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Mariano BERON-PEREZ – (pouvoir à M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG)

Mme Laure Emmanuelle PRADELLE – (pouvoir à Mme Agathe FORT)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE – (pouvoir à Mme Virginie DEMARS)

Mme Muriel BETEND – (pouvoir à Mme Christine GOYARD GUDEFIN)

M. Prosper KABALO – (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Cristina MARTINEAU – (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Mahrez BENHADJ – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

- : -

M. LE MAIRE.- Mesdames et messieurs, chers collègues, nous allons commencer notre Conseil municipal du 28 mars 2022. Comme c'est l'habitude pour chaque Conseil, je demande tout de suite à Monsieur Lamantia de lancer ce Conseil municipal.

(Une musique est jouée à l'orgue.)

Merci pour cette interprétation de *« Ma liberté »* que tout le monde aura reconnue, Monsieur Lamantia. C'était votre carte blanche aujourd'hui. Chacun se fera l'interprétation de ce morceau que vous avez proposé de partager ce soir et je vous en remercie.

Quelques éléments d'information avant de rentrer sur l'ordre du jour notre Conseil municipal, tout d'abord sur la guerre en Ukraine. Nous avions indiqué lors de notre dernier Conseil municipal que la Ville se mobiliserait rapidement et pleinement sur la situation. C'est bien sûr ce qui a été fait, que ce soit sur la question de l'accueil avec la mise à disposition d'un lieu qui a permis d'accueillir d'ores et déjà une quarantaine de personnes, avec également un soutien qui sera proposé à notre Conseil, alimenté à la fois par les Foulées villeurbannaises et par une dotation complémentaire. Vu que cela fait l'objet d'une délibération, nous y reviendrons.

Enfin, le territoire villeurbannais est mobilisé depuis ce matin sur un site qui appartient à la Métropole pour être un lieu d'accueil, d'ouverture de droits pour des personnes qui fuient la guerre. Donc, Villeurbanne est pleinement mobilisée à l'échelle des capacités qui sont les siennes. Je remercie l'ensemble des services et des acteurs qui se sont mobilisés.

Sur la situation sanitaire, vous suivez les chiffres comme moi. On a un rebond, une cinquième vague avec des contaminations à la hausse. Le taux d'incidence approche les 850 cas pour 100 000 habitants. Ce n'est pas alarmant d'après les informations qui nous sont communiquées, mais justifie pour autant que nous restions prudents et que l'on continue à appliquer un certain nombre de gestes barrières quand c'est nécessaire.

Sur un registre un peu plus positif puisqu'elle avait été annulée par deux fois justement à cause de cette crise COVID, on aura le plaisir de renouer avec le grand rendez-vous de la littérature jeunesse les 2 et 3 avril prochains. C'est une édition magnifique, une édition à la fois de reprises avec Magali Le Huche, auteure de *« Nowhere Girl »* et du célèbre caribou, Jean-Michel, dont vous pourrez découvrir y compris quelques extraits d'appropriation par les élèves d'établissements scolaires à Villeurbanne et puis un travail de JR et de son équipe qui viendront photographier des centaines de personnes anonymes, notamment autour de « quel livre vous a fait grandir ».

Puis, je ne le fais pas souvent de cette manière-là, mais vu que ce sera la dernière édition de Gérard Picaud, je tiens quand même à saluer ici l'engagement qui a été le sien et celui de ses équipes pour faire de la Fête du livre jeunesse ce qu'elle est aujourd'hui. On aura bien sûr d'autres moments pendant ces deux jours pour lui témoigner cette sympathie et cette reconnaissance, mais je tenais à le citer nominativement en ce début de Conseil. Voilà.

Puis, une nouveauté qui est due à Capitale française de la culture, il y aura cette année un partenariat un peu exceptionnel entre Quais du Polar et la Fête du livre jeunesse puisque

nous accueillerons l'Enquête de Quais du Polar. Pour celles et ceux qui n'ont jamais participé, l'Enquête est une déambulation normalement dans les rues de Lyon, cette fois-ci dans les rues de Villeurbanne sur les traces d'une enquête à résoudre. Ce sont près de 20 000 personnes qui sont attendues pour participer à cette Enquête de Quais du Polar samedi 20. Cela dure sur l'ensemble de l'Enquête de Quais du Polar. Samedi, on pourra particulièrement les accueillir. Ce sera aussi à Lyon, mais une grande partie de l'enquête aura lieu à Villeurbanne. Je remercie les organisateurs de l'Enquête de Quais du Polar de nous avoir fait cette proposition.

Enfin, sur la vie de notre Conseil municipal, Monsieur Chabrier du groupe Villeurbanne Progressiste avait demandé à ce qu'une Commission portant sur les projets urbains ait lieu et intègre bien sûr comme cela le suppose dans le cadre d'une Commission générale sur les projets urbains. Je le disais. Cette Commission générale aura lieu le 11 avril à partir de 18 heures en mairie. J'espère que cela permettra à l'ensemble du Conseil municipal d'être informé de l'avancement de grands projets sur notre territoire pour à la fois accompagner les évolutions de cette Ville, mais aussi accompagner l'expérience quotidienne qu'en ont les habitantes et les habitants.

Voilà pour ces quelques éléments d'introduction avant d'ouvrir la séance. Ce Conseil municipal est donc réuni en présentiel avec le public que je salue, qui est présent dans la salle. Comme tous les Conseils municipaux depuis le début de ce mandat, il est retransmis en direct sur le site internet de la Ville.

Pour démarrer ce Conseil municipal, je vous propose de désigner notre Secrétaire de séance, Madame Marwa Abdelli qui va procéder à l'appel nominal. Madame la Secrétaire de séance, pouvez-vous procéder à l'appel s'il vous plaît ?

(Madame Abdelli procède à l'appel nominal.)

Merci. Le service des assemblées se déplacera pour vous faire signer le registre de présence. Je vous rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le 30 mai 2022 à 17 heures.

Il nous faut maintenant procéder à l'adoption du procès-verbal des décisions prises au titre de l'article L.21-2. Nous allons procéder donc à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du lundi 28 février 2022. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je mets donc ce procès-verbal aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la déclaration qui m'a été accordée par le Conseil municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques ? *(Aucune.)*

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose que nous rentrions dans l'examen de l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

Il y a une modification dans l'ordre des rapports qui nous est suggérée. C'est-à-dire de commencer par le rapport 2022-80, l'approbation du Compte de gestion de Madame la Trésorerie principale pour 2021 qui doit précéder dans sa présentation, le vote du Conseil Administratif 2021.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE MADAME LA TRÉSORIÈRE PRINCIPALE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- On a une série d'interventions prévues normalement à l'issue de l'approbation du compte de gestion de Madame la Trésorière. Je propose que l'on modifie l'ordre, mais pas le fait que les interventions aient lieu après la présentation de ces rapports. Si c'est clair pour tout le monde, c'est Monsieur Bocquet qui rapporte l'approbation du Compte de gestion 2021 de Madame la Trésorière principale.

Pas de présentation particulière ? On le met au vote directement ?

M. BOCQUET.- Pas de présentation particulière. C'est très technique. C'est juste de valider le rapport de la trésorière. Tout est dans le texte et je ne suis pas sûr que cela mérite une explication supplémentaire, sauf si elle est évidemment demandée par mes collègues.

M. LE MAIRE.- Très bien. Donc, je mets ce rapport 80 aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- On passe au compte administratif 2021. Je vais bien sûr quitter la salle au moment du vote. Je vais quand même écouter les échanges et les interventions, mais je quitterai la salle au moment du vote. Monsieur Jonathan Bocquet rapporte. Je lui laisse la parole.

M. BOCQUET.- Je vais demander de faire passer le diaporama. Je n'ai pas eu le temps de l'envoyer à la boîte de production. Donc, j'annoncerai les changements de diapositives au micro. C'était pour cela que j'étais ailleurs juste avant. Je suis désolé, mais je n'ai pas eu le temps de faire le transfert.

Le Compte administratif 2021 – vous connaissez maintenant l'exercice – rend compte de l'état des finances municipales à la date du 31 décembre 2021. Il permet de récapituler l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire.

Quelques mots d'abord sur la spécificité du contexte budgétaire de l'année 2021 qui va expliquer ensuite en les tenants et aboutissants de ce Compte administratif, c'est d'abord un exercice qui a évidemment été une fois encore largement impacté par les effets de la crise sanitaire qui se font ressentir aussi bien sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissements, même si l'on a évidemment sur ces deux volets – je le redirai en conclusion – une reprise, un semblant de normalité qui revient sur l'activité municipale.

Ensuite, un exercice qui voit la mise en œuvre de la réforme fiscale autour de la taxe d'habitation et donc, une évolution de la typologie des recettes de la Ville. On le verra plus précisément dans une diapositive suivante. C'est évidemment un exercice marqué par une reprise de l'investissement. C'est vrai au niveau national. C'est vrai aussi au niveau local avec un niveau d'investissement qui revient à peu près à celui de 2019, d'avant la

crise. Je le dis tout de suite parce que c'est un élément central et qui avait provoqué beaucoup de débats lors des discussions budgétaires précédentes. L'autofinancement demeure stable.

On peut donc passer sur les résultats réels globaux de l'exercice 2021 qui présentent l'équilibre budgétaire de la Ville. En fonctionnement, les recettes réelles s'établissent à 165,27 millions d'euros. Soit, une hausse de 7,18 % par rapport à 2020 et des dépenses réelles à hauteur de 133,65 millions d'euros. Donc, une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 7,62 % par rapport à 2020. Ce qui nous dégage un excédent de fonctionnement de 31,6 millions d'euros. Pour mémoire, il était de 30 millions d'euros en 2020. Donc, on a un excédent de fonctionnement légèrement supérieur en volume.

En investissement, les recettes réelles s'élèvent à 26 millions d'euros auxquels il faut ajouter le solde du résultat 2020, 25,65 millions d'euros pour un total de 51,55 millions d'euros. Sur les dépenses réelles d'investissement, 53,63 millions d'euros auxquels il faut ajouter le solde négatif des restes à réaliser, 21,48 millions d'euros. Soit, un total de 75,12 millions d'euros. Ce qui nous permet d'établir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 23,45 millions d'euros. Ce qui est donc couvert par l'autofinancement, par l'épargne brute puisque le besoin de financement est de 23,4 millions d'euros et l'épargne brute de 31,62 millions d'euros. L'affectation du résultat est détaillée dans une diapositive suivante et fait surtout l'objet d'une délibération juste après le vote du Compte administratif.

On peut regarder maintenant la diapositive sur l'autofinancement, un taux d'autofinancement qui est de 19,13 % contre 19,46 % en 2020. Donc, il augmente en volume et diminue en part relative, mais il reste extrêmement stable. Si l'on se réfère à un indicateur qui est un peu plus parlant peut-être qui est l'épargne brute retraitée, elle est de 31,5 millions d'euros contre en 2021 contre 29,1 en 2020. Il faut savoir qu'elle est extrêmement stable depuis plusieurs années. Sur les quatre années précédentes, on avait 18,23 % en part relative. Puis, 19,7, 18,9 et 19,08. Donc, on est sur une épargne brute extrêmement stable sur les dernières années et également sur 2021.

Les diapositives suivantes, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par nature sont à hauteur de 165,27 millions d'euros en 2021, en hausse par rapport à 2020. Parmi les éléments explicatifs qui apparaissent dans le tableau que l'on affiche, on peut souligner d'abord le fait qu'il y avait eu une très forte baisse en 2020. Du coup, il faut relativiser cette hausse qui est un effet de rattrapage en 2021. On retrouve progressivement les produits d'avant crise. On n'y est pas encore tout à fait puisque l'on était à 12 millions avant la crise et l'on est maintenant à 11,4 millions d'euros. Ce sont les effets de la crise, notamment sur les produits des services avec un certain nombre d'équipements qui avaient été fermés – les recettes d'équipements en avaient donc pâti –, des variations aussi sur nos produits avec par exemple, la hausse de la redevance perçue par de l'ASVEL pour l'occupation de l'Astroballe. Tout cela a un effet évidemment sur nos recettes.

Il y a un élément qui a un effet sur la structure de nos recettes. D'abord évidemment, la dynamique autour des droits de mutation – on aura une diapositive qui permettra de revenir là-dessus – est de 9,5 millions contre 8,5 en 2020. Puis, on voit là évidemment la progression de la fiscalité directe de 12,4 millions d'euros qui est l'effet direct de la

réforme de la taxe d'habitation et qui fait que pour la même raison, les dotations et participations sont en recul de 15 %. Là, on est vraiment sur l'effet de la réforme fiscale qui est accentué sur les dotations et participations par le recul des participations versées par la CAF. Là aussi, il y a un recul très circonstanciel. En fait, il y avait eu une hausse avec un certain nombre d'avances en 2020 pour répondre aux effets de la crise sanitaire, notamment sur l'accueil petite enfance. Du coup, ces avances ne sont évidemment pas reconduites sur l'année 2021. Donc, on a un recul des participations.

On peut passer sur la typologie des recettes réelles de fonctionnement qui nous montre la part extrêmement importante des impôts ménages 60,1 % des recettes réelles de fonctionnement contre 56,3 % en 2020. Effectivement, la nature du produit fiscal a très largement évolué et changé au cours de l'année 2021 suite à la réforme de la taxe d'habitation. Près du tiers de ce produit fiscal n'est plus issu des cotisations des contribuables, mais d'une compensation versée par l'État, sur laquelle la Commune n'a plus le pouvoir de taux. Sur les compensations et dotations du Grand Lyon, elle diminue dans leur proposition relative. Donc, ce sont plutôt les effets de volume des autres lignes, 7,6 % en 2021 contre 8,2 % en 2020.

Les dotations de l'État représentent – on le voit – 11,7 % des recettes réelles de fonctionnement. Leur part baisse par rapport à 2020 du fait d'une progression moins dynamique que celle de la fiscalité. Les compensations fiscales deviennent tout à fait marginales suite à la suppression de l'allocation pour compenser les pertes de taxes d'habitation, malgré l'instauration de la compensation liée à la décision d'exonérer de 50 % les bases des établissements industriels.

Sur la part des subventions, produits des immeubles et autres produits, elle est légèrement en retrait puisque l'on est à 19,9 cette année. On ne le voit pas. Il faudrait faire le cumul pour l'avoir. C'est porté donc notamment par les droits de mutation.

On peut passer sur la réforme de la fiscalité directe. Les deux diapositives qui arrivent nous permettent de voir les effets de la réforme de fiscalité directe locale sur la structuration justement et la structure de nos recettes fiscales, la modification de la structure des recettes fiscales de la Commune avec la taxe d'habitation et son allocation compensatrice qui sont donc remplacées par la perception de la taxe foncière redescendue de la Métropole d'une part et d'une compensation de l'État. Je crois que c'est un peu plus clair dans la diapositive suivante. Je vous propose d'y passer directement. On a aujourd'hui une fiscalité qui repose principalement sur la taxe foncière sur le bâti, 97,1 % du produit de la fiscalité directe. Ce qui a pour effet de changer la nature de l'impôt puisque contrairement à la taxe d'habitation qui était payée par les habitants, la taxe foncière est payée par des propriétaires qui ne sont pas forcément résidants à Villeurbanne, mais également potentiellement par des personnes morales. Là, vous voyez l'évolution très claire de la structuration de la fiscalité et donc, de nos recettes entre 2020 et 2021, mais qui ne change pas forcément énormément le volume même si l'on a quand même une progression de nos recettes.

Sur la diapositive suivante, on voit que la recette fiscale des droits de mutation est en progression quasiment constante, un rattrapage d'abord de la crise que l'on avait connue à la fin des années 2000 avec la crise des subprimes. Ce qui a eu un effet sur les droits de mutation et donc, un rattrapage progressif et même un dépassement puisque l'on a une

succession de pics depuis 2019. On est quand même toujours sur une recette fiscale extrêmement fluctuante et l'on ne peut pas forcément tabler sur une évolution constante sur les prochaines années. On ne peut pas considérer que c'est quelque chose d'acquis.

Sur la diapositive suivante, on aura l'évolution des dotations et compensations étatiques. On voit notamment l'évolution de la dotation forfaitaire de 0,8 % liée à la dynamique de population, mais avec tout de même un écrêtement puisque l'État essaie de stabiliser une enveloppe globale et donc, maîtrise l'évolution des enveloppes de chaque municipalité avec cet écrêtement. Ensuite, la dotation de solidarité urbaine qui est en augmentation pour Villeurbanne pour la cinquième année consécutive. C'est l'équivalent de +6,7 % pour cette nouvelle année. C'est lié notamment à la réforme de ces dotations à l'occasion de la loi de finances de 2017 qui avait réduit le nombre de Communes éligibles et qui avait aussi donné un poids prépondérant à la quote-part des revenus, 25 % au lieu de 10 % avant au détriment du potentiel financier. Pour le coup, c'est l'un des critères qui nous avantage.

Sur la dotation générale de décentralisation, on est à un montant – je ne vais pas dire symbolique – qui n'est pas décisif en comparaison des autres, à hauteur de 461 000 euros. L'allocation compensatrice de taxe d'habitation passe de fait à 0 euro. C'est l'effet de la réforme. L'allocation compensatrice des taxes foncières, 1 217 000 euros. En 2020, la Ville avait perçu 232 000 euros. Donc, c'est quand même une compensation qui est extrêmement fluctuante puisqu'il s'agit d'une des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

On peut passer à la diapositive 11 sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement par nature. Les dépenses réelles de fonctionnement – je l'ai dit tout à l'heure – sont en hausse de +7,62 %, à hauteur de 133,65 millions d'euros en 2021. La hausse enregistrée sur le chapitre 11 est de 24,42 % par rapport à 2020. C'est le chapitre qui correspond aux achats de fluides, de fournitures, les services extérieurs, impôts et taxes qui représentent donc 18,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Soit, 25,18 millions d'euros en volume. Là-dessus, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure. L'exercice 2020 avait été fortement marqué par la crise. On a eu une baisse exceptionnelle. Donc, il faut aussi voir la hausse en comparaison de la baisse circonstancielle de l'effet COVID. Si l'on compare l'exercice 2021 à 2019, la hausse ressort à 10,3 %. Pour bien la comprendre en plus, il faut aussi intégrer le fait que l'on avait l'organisation des Invites dans 2021. Donc, cela a évidemment un impact sur ce chapitre-là.

Sur les frais de personnel qui représentent 61,6 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, ils sont en hausse de 5,85 % avec sur l'évolution des frais de personnel notamment, l'évolution du GVT et des évolutions réglementaires qui prennent en compte aussi les avancements de grade, d'échelon, la promotion interne et l'effet de noria, donc l'impact des départs à la retraite. Ce sont évidemment également les créations de postes. L'année 2021 avait vu la création de 95 postes. Donc, c'est l'équivalent d'une hausse de 2,6 millions d'euros. Je ne reviens pas sur les autres chapitres de ces dépenses réelles de fonctionnement.

Je vais passer directement à la typologie des dépenses de fonctionnement. Vous voyez que l'éducation reste évidemment le premier poste de dépenses. Les autres grands domaines sont la culture pour 16,7 %, le sport et la jeunesse pour 14,8 % et la petite

enfance pour 12,2 %. Globalement, les grands équilibres ne sont pas bouleversés par rapport à la partition que l'on connaissait sur les années précédentes dans le domaine.

L'année 2021 est aussi une année de reprise de l'investissement. Cela paraît extrêmement clairement sur ce graphique avec le trou que l'on a connu en 2020. Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 41,65 millions d'euros contre 26 millions d'euros d'ici à 2020. Donc, une augmentation de 37,6 %. Elles se rapprochent du montant enregistré en 2019. Pour mémoire, le niveau des dépenses d'équipement était de 221,62 millions d'euros sur le mandat 2014-2019. Soit, 36,93 millions d'euros en moyenne. Donc, cela vous permet d'avoir la comparaison entre la moyenne du mandat précédent et le niveau que l'on a retrouvé en 2021. À savoir, 41,64 millions d'euros, un montant donc extrêmement haut.

Les éléments sont détaillés dans le rapport qui accompagne la délibération. Donc, je ne vais pas rentrer dans le détail. Vous avez les immobilisations incorporelles qui représentent 6,6 % des dépenses réelles d'équipement. Elles sont en hausse de +9,5 % par rapport à 2020. C'est assez logique. Il faut y ajouter près de 2 millions d'euros de restes à réaliser reportés sur 2022. Du coup, on compare à la fois sur 2020 et sur ce que l'on a produit sur 2022 en même temps parce qu'il y a aussi des effets de report sur 2022, mais vous le savez puisque vous avez suivi sur le budget prévisionnel 2022 et sur la décision modificative que vous voterez tout à l'heure.

Sur les immobilisations corporelles, on est sur le chapitre qui regroupe les crédits consacrés aux immobilisations corporelles, terrains, constructions, installations, matériels. Elles représentent 16,8 % des dépenses réelles d'équipement. Soit, une hausse de 6,8 %. Je vais vous épargner le fait de rentrer dans le détail de ce à quoi cela correspond parce que je suis convaincu que chacun des groupes va vouloir mettre en évidence un certain nombre d'éléments et je vous fais confiance pour parler des efforts faits sur le scolaire notamment, sur la culture, sur la végétalisation, sur l'environnement et qui sont donnés à voir extrêmement clairement dans le compte administratif.

Sur la diapositive 13, vous voyez la suite des immobilisations en cours et le détail notamment des dépenses réelles d'équipement. Vous voyez là encore – pas dans le graphique, mais vous le voyez dans le rapport – que le premier secteur qui est concerné par les dépenses réelles d'équipements est toujours le scolaire, mais c'est aussi la culture, la jeunesse, la vie associative, la solidarité. Comme j'ai promis de ne pas faire trop long, je vous épargne les détails. Si je suis frustré de ce que vous avez mis en avant, mais surtout de ce que vous n'avez pas mis en avant dans vos interventions, j'y reviendrai en réponse.

On peut passer à la diapositive 13 sur les subventions d'équipement versées qui représentent 8,7 millions d'euros. On est sur l'affectation du résultat. Pardon. À cela, s'ajoute le montant des restes à réaliser du chapitre 204 qui s'élève à 3,16 millions d'euros pour les crédits inscrits non encore consommés du fait de l'état d'avancement des opérations subventionnées.

Je viens sur un propos un peu plus politique, notamment sur la question de l'endettement en baisse conjoncturelle. On a beaucoup parlé de l'endettement lors des débats précédents. L'encours de la dette au 31 décembre s'élève à 44,41 millions d'euros. En 2020, l'encours de la dette était à hauteur de 34,66 millions d'euros. Il se compose de

17 lignes de prêts auxquels s'ajoute une ligne de trésorerie de 10 millions d'euros. Le taux moyen de la dette au 31 décembre est de 0,59 %, un élément qu'il faut aussi avoir en tête. À titre d'information, l'endettement par habitant est de 295 euros au 31 décembre et pour rappel, il est sur les communes de même strate de 1 106 euros par habitant. Donc, voilà. Cela vous donne aussi à voir la situation financière de la Ville.

Je crois que cela peut rassurer les groupes qui pouvaient s'alarmer de l'évolution de la dette, même si l'on n'est pas sur une donnée d'analyse financière parce que la soutenabilité de la dette doit évidemment être évaluée d'abord en fonction de l'aptitude que la municipalité de la rembourser que l'on mesure plutôt en capacité de désendettement. Elle était de 1,2 année en 2021 contre 8,1 pour les communes de même strate. En 2021, elle passe à 1,4 année. Cette dégradation s'explique par une augmentation de l'encours de dette plus rapide que celle de l'autofinancement, mais une évolution qui reste tout à fait raisonnable et supportable.

La charge financière reste limitée injustement par cet encours de la dette qui est relativement faible et par la qualité reconnue de la signature de la Ville de Villeurbanne qui a permis jusqu'à présent de couvrir largement les besoins lors des consultations de ces dernières années, mises en concurrence réalisées sur la dette propre.

Sur la diapositive de l'affectation du résultat 2021 – je donne le titre pour le suivi qui est moins simple que d'habitude –, le Compte administratif fait apparaître un total des recettes de 165,95 millions d'euros pour la section de fonctionnement, pour un total des dépenses de 144,98 millions d'euros. Soit, un résultat de la section de fonctionnement de 20,97 millions d'euros. Ce résultat de fonctionnement est donc inscrit en report à nouveau dans la section de fonctionnement à hauteur de 0,41 million d'euros afin de couvrir les reports de fonctionnement de 2021 et le solde est affecté à la section d'investissement. Ce qui permet de couvrir la totalité des besoins de financement de la section d'investissement – c'était 12,80 millions d'euros – et de dégager un autofinancement supplémentaire de 7,75 millions d'euros.

Voilà pour la présentation de ce Compte administratif et les éléments principaux. Vous avez l'ensemble des détails qui vous ont été donnés dans des documents extrêmement complets que je trouve de plus en plus pédagogiques et didactiques de la part des services que je remercie et qui vont nous permettre de voter à la fois le CA, l'affectation du Compte de résultat et dans un autre temps, on passera à la décision modificative. Même si je crois que les interventions vont traiter de tout cela à la fois, on est quand même sur deux exercices budgétaires différents. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Vu que les interventions vont intervenir au global, est-ce que vous souhaitez présenter l'élément sur la DM numéro 1 ou vous souhaitez le débat, Monsieur Bocquet ?

M. BOCQUET.- Éventuellement, le débat. En Commission, j'avais déjà fait le commentaire que la décision modificative n'appelle pas – me semble-t-il – de commentaires politiques. C'est un ajustement technique au gré des circonstances de l'année qui nous amène à une évolution budgétaire. S'il y a un commentaire politique, j'y répondrai évidemment politiquement.

M. LE MAIRE.- Très bien donc nous avons des prises de parole de l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal. Pour commencer, la parole est au groupe Villeurbanne Progressistes pour dix minutes. C'est Monsieur Chabrier.

M. CHABRIER.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, lorsque nous avons examiné le Compte administratif 2020, nous avions collectivement convenu que de par l'impact historique et sans précédent de la crise sanitaire, ce dernier ne pouvait décemment pas être comparé aux précédents ni faire office de point de comparaison pour les Comptes administratifs suivants.

Bien qu'encore marqué çà et là par quelques traces de la crise sanitaire, ce Compte administratif 2021 tend fort heureusement à revenir à une situation plus normale. Ce qui nous permet une analyse un peu plus objective. Afin donc d'être cohérent sur les comparaisons d'un exercice à l'autre, nous avons plutôt comparé les exercices 2019 à 2021 puisque cela nous paraît quand même plus proche de la réalité d'une vie municipale et j'ajouterais même, plus transparent et plus honnête en termes de visibilité.

Vous-même – Monsieur l'Adjoint aux finances vient de le faire dans la présentation de ce Compte administratif – faites d'ailleurs parfois des comparaisons avec 2019, notamment en ce qui concerne les charges à caractère général. Alors, j'oserais dire – je ferai peut-être un commentaire politique puisque vous en attendiez – que cela vous arrange puisque vous justifiez une augmentation des dépenses à +3 contre 24,42 si l'on compare à 2020 même si l'évolution doit évidemment s'apprécier d'une année sur l'autre d'un point de vue strictement juridique et comptable. Alors, il aurait peut-être été opportun de mettre systématiquement en perspective les chiffres de 2021 avec ceux de 2019. À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles comme nous l'avons dit. On a l'impression que l'on allie un peu de manière à géométrie variable entre les obligations juridiques de la présentation d'un Compte administratif et la réalité des actions. Qu'à cela ne tienne. Notre groupe s'est en tout cas attaché à ce principe de comparaison avec 2019 et nous allons maintenant le détailler sur les points principaux.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,62 et non de 7,18. En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, elles n'avaient augmenté entre 2018 et 2019 que de 0,38. En 2021, elles progressent de 8,39 par rapport à 2019. Soit, 10 millions d'euros en plus. Le ratio est donc plus mauvais puisque les dépenses augmentent de manière bien plus rapide que les recettes.

Nous notons tout de même que sur les recettes fiscales, la compensation de la taxe d'habitation par l'État à laquelle vous avez bien évidemment fait allusion est non seulement effective, mais avantageuse pour la Ville et ce, malgré les critiques répétées, les craintes, voire les tableaux apocalyptiques que l'on a pu entendre dans cette assemblée. Pourquoi ? D'abord, grâce aux dispositions qui ont été prises par l'équipe précédente pour maximiser cette compensation et grâce à la clairvoyance des services de la Ville, notamment la Direction des finances et Monsieur Parisot, ainsi que Monsieur Grignard qui, en réduisant notamment l'abattement pour anticiper une compensation plus élevée, ont permis d'arriver à cette situation assez avantageuse aujourd'hui.

Pour autant, vous avez aujourd'hui un grand nombre d'élus écologistes dans votre majorité. Je tiens même a rappelé les propos qui avait dû être prononcés à l'époque – je crois – par Madame Vessiller qui avait voté contre et qui disait – je cite, j'ai retrouvé ses propos – à propos de la réforme de taxe d'habitation : « du vite fait mal fait et plutôt que ces mesurettes de l'abattement général, nous sommes favorables à une grande réforme de la fiscalité locale. » Voilà. En tout cas, je constate aujourd'hui que l'ensemble de votre équipe peut bénéficier de cet aspect qui a paru à l'époque comme une technique budgétaire, mais qui paraît quand même particulièrement efficace en termes de rendement. Donc, j'en remercie encore la clairvoyance des services de la Ville et le volontarisme de l'équipe en place à ce moment-là.

De même, nous ne nous pouvons que constater encore une fois la progression des dotations de l'État et notamment celle de la DSU qui se poursuit en 2021 à hauteur de +6,7 %, un soutien qui se confirme également dans l'impact très concret pour notre Commune du plan de relance national, dont certains nous ont dit, y compris dans le Conseil précédent, qu'il était jugé insuffisant. Je noterai quand même au passage que 100 milliards d'euros d'investissement, ce n'est quand même pas ce que je qualifierais d'insuffisant, mais c'est vrai que l'approche des élections amène parfois démagogie et mauvaise foi à conduire à s'abandonner.

Si faire évoluer la masse salariale peut être bénéfique et même souhaitable dans certains domaines – là, nous vous avons encouragé notamment sur le recrutement deux policiers municipaux ou de personnel dans le domaine de la petite enfance pour ne citer qu'eux –, nous réitérons quand même non pas une alarme, mais une vigilance puisqu'en comparaison à 2019, on constate une augmentation, surtout si l'on tient compte de ce que nous avons voté lors du budget 2022 au mois de décembre dernier. La masse salariale est en très forte augmentation. Ne l'oublions pas. Il s'agit de dépenses qui ne sont pas des dépenses momentanées. Ce sont des dépenses qui sont récurrentes, particulièrement avec le retour de l'inflation.

Il est évident que les salaires dans la fonction publique vont forcément augmenter. Ce qui viendra amputer encore un peu plus les dépenses de fonctionnement. Il en va de même pour les coûts de l'énergie. Le délégataire exploitant le réseau de chauffage urbain ayant ajusté son prix de fournitures, le prix est passé de 100 euros TTC par mégawattheure en juillet à 140 euros TTC par mégawattheure en novembre. À cela s'ajoute le prix du gaz qui ne cesse d'augmenter à cause des événements internationaux que l'on connaît et dont les effets se feront essentiellement ressentir en 2022, même si des efforts notables ont été pris au niveau de l'Union européenne pour limiter les hausses.

Malgré tout, une période d'incertitude se profile pour les finances publiques en général, celles de l'État comme celles des collectivités locales et l'on commence déjà à en sentir les prémices. Il conviendrait donc d'agir prudemment pour éviter des effets trop néfastes sur lesquels nous vous avons déjà alerté lors du débat sur le budget primitif.

Pour venir sur un point plus festif, Monsieur le Maire, je me réjouis comme vous-même du retour de la fête du livre jeunesse puisqu'après deux années sans, il est évident que cela nous manquait. J'en viens donc logiquement à Villeurbanne, Capitale française de la culture pour laquelle nous constatons de plus en plus de dépenses pour les événements qui lui sont liés. À ce sujet, comme je vous l'avais déjà demandé – me semble-t-il –, nous

souhaiterions pouvoir obtenir à la fin de l'opération un bilan somme toute très simple des dépenses et des recettes perçues.

Par ailleurs, quelques interrogations subsistent pourtant et nous espérons que vous pourrez les lever. Monsieur l'Adjoint pourra peut-être y répondre dans son intervention finale. Tout d'abord, un montant de 2,2 millions d'euros en frais d'honoraires pour cabinets et professions libérales. Soit, une augmentation quand même assez significative. Qu'est-ce qui justifie cette envolée ? Alors, il a été évoqué la refonte du magazine Viva, le développement du budget participatif, la Maison neuve de l'assemblée citoyenne. J'imagine que tout cela pèse sur ce poste-là, mais quelle est leur part à chacun et comment ont été décidés les montants ?

Sur le poste fêtes et cérémonies ensuite, on constate là encore une augmentation significative, 144 000 euros contre 87 000 en 2019. On nous explique que ce poste regroupe notamment les cérémonies des vœux ou l'accueil de délégations. Pouvez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet ? Sachant qu'il n'y a pas eu de cérémonie de vœux cette année.

Dans un autre registre, en ce qui concerne l'alimentation et les repas, notamment dans les cantines, quid du prix d'un repas ? Cela n'est pas précisé dans la délibération. Il était de 1,35 euro TTC en 2019. Va-t-il évoluer en 2021 ? De même, on observe une progression des objectifs fixés par la loi EGalim avec 37,10 % de produits qui respectent ces critères et dont 20,8 % de produits bio à proprement parlé, même si nous sommes encore loin de votre objectif de 100 % bio ou local. Nous ne vous faisons pas de griefs là-dessus puisque nous considérons nous-mêmes que c'était un objectif qui paraissait pour le moins ambitieux – ce qui est plutôt positif –, mais parfois irréaliste à bien des égards. De notre côté, nous soutenons évidemment la démarche favorisant tout autant le critère de circuit court prioritairement. Ce qui ne semble pas être le cas totalement pour le moment.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes réelles d'investissement progressent de 5,46. Loin d'être en hausse comme annoncé, les dépenses réelles d'investissement sont quant à elles en baisse en réalité par rapport à 2019. On passe ainsi de 58 millions d'euros à 53 millions. Soit, une diminution de 9,76. Ici, le ratio dépenses/recettes est positif, mais cela ne veut pas dire que c'est une évolution souhaitable pour la Commune.

Lors de la présentation du budget 2021, vous nous avez fièrement annoncé votre volonté de porter les investissements à 63,06 millions d'euros, symbole de votre ambition et concrétisation de votre programme politique. À la lecture de ce Compte administratif, on constate – j'ose dire, excusez-moi l'expression un peu triviale – un trou dans la raquette d'environ 10 millions d'euros, un retard qui va nécessairement impacter les années à venir, surtout si vous souhaitez parvenir à l'objectif des 340 millions d'euros qui – si j'ai bonne mémoire – est le chiffre que vous avez fixé lors de la présentation du plan de mandat.

Cet investissement inférieur aux attentes permet d'autant plus de relativiser le bilan de votre exécutif puisque comme l'a très bien dit l'ancien Maire Jean-Paul Bret lors de son entretien accordé au Progrès il y a quelques semaines – je le cite – : « Tout ce qui sort cette année avait été engagé par mon équipe. » Nous attendons donc de pouvoir

réellement constater vos réalisations. C'est d'ailleurs pour cette raison que la dette reste contrôlée en 2021. Si elle n'a pas évolué aussi fortement que vous aviez pu nous l'annoncer, c'est tout simplement parce que vous n'avez pas atteint vos objectifs en termes d'investissements.

Lors de la présentation du BP, vous justifiez l'augmentation de la dette en arguant qu'emprunter n'est pas une faute de gestion. Ce sur quoi nous sommes d'accord. Nous ne sommes évidemment pas contre l'utilisation de l'emprunt, mais à la seule condition qu'il serve bien à financer un investissement utile, car le stock global de la dette continue de progresser avec 44,43 millions d'euros contre 38,66 en 2019. Nous avions déjà alerté sur la gestion de la dette lors du vote du budget 2022 et nous espérons que nos inquiétudes ne se confirmeront pas l'année prochaine lors de l'examen du Compte administratif 2022, même si l'on peut avoir quelques doutes au vu des chiffres.

Enfin, l'épargne brute est elle aussi en baisse de -19,4 % puisqu'elle était de 37 millions d'euros en 2019 et qu'elle s'élève aujourd'hui à 31 millions d'euros. Elle repasse ainsi en dessous de son niveau de 2018.

En conclusion, je dirais qu'il n'y a rien de pire lorsque les chiffres se met à parler comme aurait pu dire mon collègue Prosper Kabalo, absent pour des raisons familiales aujourd'hui, mais que j'associe à mon intervention. Les chiffres qui nous sont présentés traduisent tout simplement qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil villeurbannais en deux années de mandature, si ce n'est une dégradation programmée des bons agrégats financiers laissés par la précédente équipe. Lors du débat sur le budget, j'ai entendu que l'on évoquait les réalisations passées en termes de sobriété de mesures. On a même parlé d'humilité malheureuse. Compte tenu de ce que nous venons d'entendre ce soir, c'est moi qui vous inviterai à faire preuve d'un peu d'humilité. J'en ai fini, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Génération, Monsieur Alain Brissard.

M. BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, ce Compte administratif constitue un symbole fort pour notre Conseil municipal. Il est le premier qui traduit la volonté propre de notre majorité telle que nous l'avons exprimée lors du vote du budget 2021 il y a de cela quinze mois. Il est le premier à dessiner ces projets que nous avions portés dans notre campagne, que nous souhaitions pour notre Ville et qui commencent à se concrétiser.

Une fois n'est pas coutume. Je concentrerai mon propos sur les projets d'investissement. Jonathan Bocquet en a évoqué certains qui ne sont qu'un petit aperçu de ce que le rapport donne à voir tant sont nombreux les champs d'intervention couverts et les projets cités. Que ce soit dans la modernisation et l'adaptation de nos équipements municipaux, dans la création de nouveaux lieux de vie collectifs comme le sera CCO La Rayonne, dans notre participation aux côtés de la Métropole à la transformation de nos espaces urbains et du cadre de vie qu'ils dessinent, l'action de la Ville est partout.

Quantitativement, l'effort est net et se traduit par un volume d'investissement qui n'a été atteint qu'une seule fois sur les treize années précédentes. Cette lecture pourrait nous satisfaire, mais ce serait de manière un peu facile, mettre à notre crédit les conséquences d'une année 2020 très particulière où de nombreux projets ont pris du retard du fait des impacts de la pandémie de la COVID-19 et n'ont trouvé leur concrétisation que cette

année. On pourrait nous en faire le reproche, mais même en regardant les chiffres cumulés sur les deux exercices 2020 et 2021, le constat reste le même. Le montant cumulé de 92 millions d'euros d'investissement est supérieur à ce qui s'est fait au démarrage des deux précédents mandats. Cela manifeste à la fois de notre volonté propre, mais aussi d'une continuité de pensée dans l'action publique conduite à Villeurbanne qui fait que les projets lancés par la précédente équipe municipale n'ont pas eu à être remis en cause.

Cette double dynamique conduit à ces résultats et nous nous réjouissons que Villeurbanne tire parti à plein de ces marges de manœuvre budgétaires pour traduire dans des réalisations concrètes, la capacité financière dont elle disposait. Les habitants ne viennent pas et ne restent pas à Villeurbanne pour profiter de sa capacité d'endettement ou de désendettement. Ils y viennent pour profiter de services à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'une Ville de 150 000 habitants et du potentiel que cette taille de Ville permet de déployer.

Nous tenons à remercier les services de la Ville pour leur investissement personnel et collectif dans ces réalisations, car la volonté des élus est une chose et la capacité à faire en est une autre. Nous avons eu cette année la conjonction des deux et il faudra être attentif à les conserver tout au long de ce mandat. Exercice d'autant plus difficile au regard des difficultés d'approvisionnement et des hausses du coût des matières premières que les crises internationales successives font porter sur tous les acteurs économiques de notre pays, mais exercice d'autant plus important pour nous éviter au mieux des choix contraints entre les investissements auxquels chacun de nous est attaché, au pire à une situation du premier arrivé, premier servi où les seules dépenses déclenchées en début de mandat trouveraient place dans notre plan de mandat. Il ne s'agit là que d'une inquiétude, mais nous devons être attentifs. Comme l'an dernier, nous voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain, Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg.

M. HAULAND -GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues, comme j'ai eu l'occasion de le faire précédemment, je voudrais remercier une nouvelle fois Jonathan Bocquet pour l'effort de clarté et de transparence dont il fait montre dans ce rapport. Globalement, on peut remarquer que l'exercice correspond bien aux prévisions inscrites dans les budgets présentés. Ceci grâce au sérieux du travail des services qui doit être salué ici.

À la lecture de ce rapport et des chiffres présentés, une première remarque s'impose. À savoir que malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 qui s'éternise, on assiste sinon à un retour à la normale, au moins un début de normalisation de la situation. En effet, il a été nécessaire de maintenir des opérations renforcées de nettoyage tout comme l'achat de produits sanitaires et de vêtements de travail. De même, il a fallu opérer des ouvertures de centres de dépistage et de vaccination tout au long de l'année dernière. Par ailleurs, certains équipements municipaux ont dû rester fermés une bonne partie de l'année comme les piscines et les gymnases, occasionnant une perte de redevances.

A contrario, la réouverture de nombreux équipements et services a permis le recouvrement de certaines redevances. Ces recouvrements sont rendus possibles avec la réouverture des terrasses, la fin de la gratuité des zones de stationnement payant, le retour des activités périscolaires et la réouverture des restaurants scolaires ou des bibliothèques. Autre conséquence de ce retour à une situation presque normale, 2021 a permis l'organisation des Invites et de la biennale des associations qui n'ont pas pu avoir lieu l'an dernier. Le point le plus notable est la reprise des dépenses d'investissement après une baisse de plus d'un tiers l'an dernier, couplée à une diminution de près de la moitié des travaux. On peut y voir le contrecoup de la crise sanitaire qui procède d'un effet de rattrapage, notamment à travers une augmentation de 60 % des dépenses d'équipement.

Traduction concrète, 2021 a vu une forte augmentation du volume des dépenses dans divers domaines tels que le secteur scolaire, les équipements sportifs, la petite enfance, l'administration générale, les centres sociaux, les espaces verts ou l'urbanisme tels que Jonathan Bocquet les a évoqués. Tous ces secteurs ont pu bénéficier d'investissements conséquents, que ce soit en termes de construction, d'extension, d'aménagement ou de réaménagement de bâtiments, sans oublier les travaux de rénovation thermique, d'accessibilité ou de désimperméabilisation des sols.

Au chapitre des dépenses, notre groupe remarque là encore avec satisfaction que les frais de personnel qui représentent un peu plus de 60 % des dépenses de fonctionnement ont connu une croissance de 5,85 %, ayant permis la création nette de 95 postes d'agents avec notamment pour mémoire – je pense qu'il est utile de le citer –, la création de 9 postes dans le secteur de l'éducation du fait de l'ouverture de deux nouveaux groupes scolaires, la déprécarisation de 52 animateurs périscolaires transformés en postes permanents, l'intégration de 18 postes issus de la production des restaurants du CCAS, la création d'une équipe volante d'auxiliaires de puériculture. Pour notre part, ces créations de postes sont pleinement justifiées, tout comme le sont les remplacements d'agents malades pendant la pandémie pour assurer la continuité des missions de service public.

Pour rappel, nous notons avec satisfaction que les contrats de projets sont destinés à des postes de travail par nature non pérennes, essentiellement dédiés à des missions liées à Villeurbanne Capitale française de la culture 2022. Par ailleurs, nous saluons le financement d'un poste d'intervenant social au sein du commissariat par l'association VIFFIL contre les violences faites aux femmes, ainsi que le financement de deux médiateurs de terrain en partenariat avec le centre Cusset. Ce n'est pour nous qu'un début. Espérons que d'autres créations de postes similaires suivront. Pour autant, nous n'oublions pas le nécessaire renforcement de l'attractivité des métiers avec des agents en nombre suffisant, bien formés et rémunérés, garants de la pérennité du service public.

Concernant maintenant l'appréciation de la situation financière de la Commune sur la base de ratios comparatifs avec d'autres Villes de la strate de Villeurbanne, Villes de plus de 100 000 habitants, on observe que la Ville conserve des bases saines et solides avec d'abord, des dépenses de fonctionnement qui augmentent légèrement tout en restant relativement faibles avec 880 euros par habitant contre 1 150 euros par habitant en moyenne, gage d'une administration efficace, capable de rendre un service public de qualité laissant la place à des marges de progression. Le même constat peut être fait pour

des recettes de fonctionnement avec 1 089 euros par habitant contre 1 321 euros par habitant en moyenne, signe que la Ville ne fait pas trop peser le financement des services publics locaux sur les usages.

Le produit d'imposition augmente lui aussi tout en restant toujours inférieur à la moyenne, 654 euros par habitant contre 675 euros par habitant en moyenne grâce au maintien d'une population plutôt modeste du fait d'une part de logement social conséquente. En revanche, les dépenses d'équipement augmentent effectivement notablement par rapport l'an dernier, sans atteindre toutefois le niveau de 2019 à 274 euros par habitant contre 222 euros par habitant en moyenne. Comme déjà évoqué, cela s'explique par un effet de rattrapage par rapport à la baisse observée l'an dernier, traduction d'un effort volontariste de la Ville en matière d'équipement.

Le niveau d'endettement progresse de façon substantielle, mais reste toujours très en deçà de la moyenne puisqu'il s'élève à 293 euros par habitant contre 1 082 euros par habitant en moyenne. Cette augmentation s'explique par un haut niveau d'investissement généré par l'emprunt comme il a été évoqué, qui permet néanmoins de conserver de bonnes marges de gestion. Enfin, une dotation globale de fonctionnement qui reste à un faible niveau, 125 euros par habitant contre 212 euros par habitant en moyenne du fait de dotations de l'État qui restent toujours insuffisantes, obligeant la Ville de toujours devoir plus compter sur ses ressources propres.

À ce sujet et à l'attention de Monsieur Chabrier qui critique la vision un peu apocalyptique de la politique gouvernementale faite par notre majorité, j'ai un « scoop » à vous donner puisque Monsieur Macron vient d'annoncer que s'il venait à être réélu, il allait encore couper le budget des Collectivités locales à hauteur de 10 milliards d'euros. Nous voilà donc prévenus pour la grande réforme annoncée de la fiscalité locale et là, sans démagogie ni mauvaise foi.

Au final, le Compte administratif, tel que présenté, montre que la Ville a été en capacité de déployer son plan de mandat malgré les vicissitudes rencontrées lors de la pandémie de COVID-19. Dans les perspectives à venir, espérons que la guerre en Ukraine s'éloigne de notre horizon avec ses funestes conséquences tant humanitaires qu'économiques et sociales, avec l'augmentation du prix du gaz et du pétrole déjà observée en fin d'année dernière, qui pourrait peser fortement sur les finances de la Ville et ce n'est hélas pas l'importation de gaz norvégien ou algérien qui changera les choses. En conclusion, nous approuvons ce rapport et ce budget en l'état, ainsi que l'ensemble des délibérations qui l'accompagnent. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! la parole est à Madame Agathe Fort.

Mme FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, nous intervenions il y a un an par la voix d'Olivier Gluck en indiquant que 2021 marquerait le début des grands investissements. On le constate aujourd'hui. Pour ce qui concerne la lutte contre les inégalités et les discriminations, les études pour la création du pôle alimentaire près de Flachet ont été commencées. Le but est de rendre effectif et facile le droit à s'alimenter pour toutes et tous. Le projet devrait voir le jour en septembre 2022.

Nous continuons aussi de produire des logements sociaux avec les bailleurs dans la limite de nos possibilités financières. Pour pouvoir en produire davantage, l'État doit augmenter largement les aides à la construction au lieu de les diminuer. La création du bail réel solidaire à la Métropole – nous en parlerons plus tard dans ce Conseil – permet aussi d'élargir la maîtrise publique des logements. Ce qui est une très bonne chose pour éviter que le marché ne laisse de côté tous ceux et celles qui ne peuvent pas louer ou acheter dans le privé. Pour compléter sur le logement, nous avons aussi offert une solution aux plus mal logés avec la réhabilitation de l'ancienne résidence pour personnes âgées Château-Gaillard. On pourra s'y loger pendant au moins cinq ans, mais aussi rencontrer, se renseigner, partager avec les autres habitants et associations présentes sur place.

Pour la transition écologique, plusieurs études vont donner lieu à des actions concrètes à partir de cette année. Ce sont par exemple celles sur la désimperméabilisation des cours d'école qui vont se poursuivre ou encore, sur le projet de maraîchage urbain. Nous poursuivons les opérations de réhabilitation du patrimoine public et les aides énergétiques pour le patrimoine privé pour améliorer à la fois le confort des usagers et des particuliers, mais aussi faire des économies d'énergie. Notre conviction est que ces rénovations sont non seulement nécessaires, mais inévitables. La période de tension sur l'énergie que nous connaissons aujourd'hui ne va certainement faire que s'aggraver avec la diminution des matières premières et il faut l'anticiper.

Nous renforçons aussi l'offre de service public, que ce soit sur les crèches, études sur l'EAJE Gratte-Ciel, la construction de l'EAJE Helen Keller, les bâtiments scolaires, étude sur l'extension et restructuration du groupe Ernest Renan sud, l'extension de la maternelle Saint-Exupéry, la restructuration de Croix Luizet ou encore nos équipements sportifs, construction du gymnase Jeanne Desparmet-Ruello, étude sur les besoins dans les piscines.

Nous avons été élus il y a moins de deux ans et beaucoup de nos projets sont encore en étude. Ils devraient néanmoins commencer à entrer en phase opérationnelle dans quelques mois à années. Nous avons aussi des dépenses contraintes dépendantes de facteurs extérieurs. Même si des opérations d'économies d'énergie ont été réalisées en passant d'appareils anciens à ces éclairages à LED, les dépenses d'électricité risquent d'éclater en 2022 comme celles du gaz l'ont fait en 2021 avec une augmentation de 20 % du coût. Ce sont des charges à surveiller et nous exhortons l'État à bloquer les prix de ces matières premières. La hausse historique du prix du pétrole et conjointe à celle des profits de Total, 13 milliards en 2021. Il est scandaleux que ce soit aux contribuables et aux Collectivités de payer les profits des actionnaires. Il est urgent de prendre l'argent là où il se trouve.

Nous alertons enfin sur l'incertitude qui pèse sur nos recettes. Pour celles de fonctionnement, les impôts et taxes représentent 75 % de nos recettes. Or, le gouvernement en place a déjà supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales qui est compensée en partie par la Métropole de Lyon, elle-même compensé par la TVA. Nous l'avons déjà dit. La taxe d'habitation n'était pas la plus juste, mais la compenser par la taxe la plus injuste va dans le mauvais sens. Ajoutons à cela une troisième compensation puisque la Métropole ne peut totalement dédommager la Ville. Il s'agit

d'un coefficient correcteur à la taxe foncière sur le bâti, une belle usine à gaz destinée à nous faire croire que le gouvernement baisse les impôts et taxes des ménages. Nous ne sommes cependant pas dupes.

Avec l'annonce de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, le Président Macron cède à la demande du MEDEF qui asséchera encore davantage les finances des Collectivités territoriales. Parallèlement, rappelons que les crédits d'impôt et allègements de cotisations sociales diverses pour les grandes entreprises sont toujours légion. Pendant la crise sanitaire, les entreprises aux chiffres d'affaires les plus élevés ont vu leurs impôts de production et sur les sociétés baisser de 2 % de leur valeur ajoutée contre moins de 1 % pour les entreprises aux plus faibles chiffres d'affaires. Est-ce qu'il n'y aurait pas deux poids, deux mesures ?

Nous ne pouvons finir notre intervention sans parler des femmes et des hommes qui permettent à notre majorité de faire sortir tous ces projets. Premièrement, nous voudrions remercier l'ensemble du personnel qui œuvre avec beaucoup de professionnalisme et d'implication pour mettre en œuvre le plan de mandat. Le travail de l'agent en Ressources Humaines, Olivier Gluck est essentiel pour améliorer les conditions de travail des agents, augmenter les rémunérations, notamment des catégories C et déployer un plan de formation permettant aux agents d'acquérir de nouvelles compétences. Deuxièmement, la mise en œuvre du plan de mandat nécessite des embauches. Nous sommes ambitieux sur ce plan avec la création de plus d'une centaine de postes en 2021, après 90 postes en 2020. Nous voterons donc favorablement ces rapports. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen·nes villeurbannais·es, Monsieur Yann Crombecque.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, au nom du groupe socialiste des citoyens villeurbannais, je remercie cette année encore Jonathan Bocquet pour la présentation du Compte administratif et les services pour la préparation des documents, dont la précision permet de se faire une idée très précise des dépenses et recettes de notre Collectivité.

L'analyse du Compte administratif permet d'illustrer la volonté politique de notre majorité de répondre aux attentes des habitants en offrant des équipements au service des Villeurbannais. Derrière les chiffres et les graphiques qui ont été présentés, ce sont des réalisations concrètes. Ainsi, les subventions d'équipement versées sont la traduction notamment du soutien au CCO pour la réalisation du projet L'Autre Soie La Rayonne, l'achèvement de la nouvelle résidence Château-Gaillard, des rénovations de la rue du 8 mai 45 et du Cours Émile Zola ou encore, des dépenses d'équipements et travaux réalisés par différentes associations culturelles.

Notre volontarisme touche de nombreux domaines de la vie quotidienne des Villeurbannais et Villeurbannaises. La capacité d'anticipation pour répondre aux besoins des habitants se retrouve dans les études réalisées qui ont concerné le domaine scolaire – je ne vais pas reprendre la liste d'Agathe Fort, nous y souscrivons –, le sport, le secteur de la petite enfance, la culture, la solidarité. Cette liste est loin d'être exhaustive, mais notre groupe souhaite illustrer par des exemples précis, les efforts de notre majorité pour

offrir aux habitants des services de qualité. Si les études dessinent la Ville de demain, les dépenses réelles sont le marqueur d'une volonté politique d'offrir au quotidien des équipements de qualité répondant aux besoins dans le domaine scolaire avec des constructions, des rénovations, des aménagements liés aux évolutions des groupes scolaires, de la culture et de la jeunesse, de la vie associative, de la solidarité en faveur des centres sociaux, de la petite enfance, du sport, des espaces verts et de l'éclairage public. Voilà des domaines où il est nécessaire d'investir et de dépenser pour faire vivre et rendre service.

Notre groupe salue également les efforts importants pour la tranquillité publique sur le territoire de la Commune au service des habitants. Parmi les éléments notables, nous saluons la mise en place du poste mobile qui est présent actuellement sur les marchés villeurbannais du Tonkin et Grandclément pour sa première phase de déploiement expérimental. La vidéoprotection a fait l'objet d'un investissement sans précédent. Nous saluons également les efforts accomplis en faveur de la fidélisation et du recrutement des policiers municipaux.

En décembre 2020, la Ville a travaillé sur la revalorisation de la rémunération des agents de la police municipale et la DPMS travaille également sur les conditions de travail des agents, équipements, formations, temps de travail. Cette politique volontariste a permis de combler le retard en effectifs, en passant de 39 à 48 policiers municipaux en 2021. Nous sommes aujourd'hui à 52 policiers municipaux et cette augmentation des effectifs permet une présence sur le territoire en proximité avec la population.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent – Jonathan Bocquet l'a dit – à presque 145 millions d'euros. Le principal poste relatif au personnel de la Ville avait 82,3 millions d'euros. Soit, 61,58 % des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse s'explique à la fois par des mesures nationales et locales. Au niveau local, l'évolution du glissement vieillesse technicité représente une hausse de 0,15 million d'euros. Pour notre groupe, cette augmentation doit être saluée et non critiquée puisqu'il s'agit du choix volontariste d'augmenter le taux de promotion, notamment en faveur des femmes.

Notre groupe se félicite également de la création des 95 postes déjà mentionnés en 2021 dans l'éducation et la culture avec la mise en œuvre de minimixe dès l'automne dernier, socle pérenne de notre projet Capitale française de la culture. La hausse est aussi liée à la mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les écoles et aux besoins de remplacement. Si dépenses il y a – c'est bien normal si nous souhaitons des services de qualité pour les Villeurbannais et Villeurbannaises –, nous n'oublions pas les recettes de fonctionnement qui se sont élevées au total à presque 166 millions d'euros.

Il convient de souligner la hausse des produits des services et du domaine après une baisse importante en raison de la crise sanitaire. En 2021, les produits retrouvent leur niveau de 2019, mais rappelons que pour 2020, notre majorité avait décidé de la gratuité dans un contexte de crise sanitaire lors de la première période de confinement. Les redevances des services périscolaires et d'enseignement, restauration scolaire, activités périscolaires, retrouvent là aussi globalement leurs niveaux de 2019 après une baisse de 2020 du fait là aussi de la crise sanitaire.

Les impôts et taxes représentent 74,97 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 12,42 % en 2021. Le principal produit – cela a été rappelé par Jonathan Bocquet – est lié aux contributions directes. En 2021, la Commune a cessé de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences principales et le panier de contribution est composé aujourd'hui uniquement des taxes foncières sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation résiduelle.

En responsabilité, notre majorité tient compte de la réalité et de ses marges de manœuvre pour engager des dépenses. Les dépenses réelles de fonctionnement rapportées aux habitants représentent une dette de faible niveau par rapport aux Villes de même strate. Cela a été rappelé. Nous nous en réjouissons. Même s'il y a une légère augmentation, celle-ci ne nous paraît pas inquiétante pour l'avenir. Notre ambition d'améliorer le bien-être des habitants dès leur enfance, de maintenir les conditions d'un vivre ensemble harmonieux, de promouvoir des politiques visant une cohésion sociale et intergénérationnelle se manifeste une nouvelle fois clairement dans ce Compte administratif.

Pour notre groupe, investir, c'est maintenir une politique de cohésion sociale au profit notamment de celles et ceux qui ont moins de moyens. Le Compte administratif recense les dépenses réalisées et à réaliser. Notre groupe projette une lecture qui pourrait donner le sentiment de lire un inventaire où les dépenses se succèdent de chapitre en chapitre, de ligne en ligne pour retenir la volonté de notre majorité de poursuivre la programmation de nouveaux équipements municipaux de qualité destinés à tous les âges, tout en maintenant le cap de faire de Villeurbanne, une Ville conviviale, populaire et solidaire. Nous voterons bien évidemment le Compte administratif et le rapport sur l'affectation du résultat 2021 avec la conviction qu'ils servent les intérêts de nos concitoyennes et concitoyens. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les écologistes, Madame Béatrice Vessiller.

Mme VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues, à mon tour de remercier notre collègue Jonathan Bocquet et les services pour la qualité du travail sur le fond et sur la forme pour nous permettre de bien comprendre comme chaque année, le budget et son exécution.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement sont en très nette hausse avec près de 42 millions d'euros. Ce qui est évidemment – comme tout le monde l'a souligné – beaucoup plus important que l'année dernière qui avait été une année exceptionnelle du fait de la crise sanitaire. Pour autant, je veux comparer ce CA 2020 sur l'investissement 2021 plutôt à 2015 que 2019 et à une deuxième année de mandat, en montrant qu'il est largement supérieur à ce qu'avait été la deuxième année du mandat précédent.

Donc, nous avons un niveau d'investissement très important avec des réalisations attendues et nécessaires, en particulier dans le domaine scolaire évidemment avec la construction du groupe scolaire Simone Veil et les aménagements liés à l'extension du groupe scolaire provisoire Simone Veil. Oui, Monsieur Chabrier. Nous avons là un héritage du mandat précédent, mais un héritage parce que justement au mandat

précédent, il n'a pas été réalisé assez tôt, lancé assez tôt un certain nombre d'équipements de groupes scolaires. Ce qui nous oblige non seulement à faire des groupes scolaires en modulaire, mais à devoir les étendre à La Soie. Je rappelle qu'en 2022, on finance aussi un groupe scolaire provisoire sur le terrain Lafontaine puisque le groupe scolaire Grandclément n'a pas été lancé dans le mandat précédent. Donc, oui. Des projets portés du mandat précédent, mais certains sont regrettables.

Dans les projets que nous soulignons, la rénovation thermique des façades du groupe scolaire Louis Armand, des travaux dans la maternelle Truffaut. La délibération comporte une longue liste qui montre tout ce travail de proximité au plus près des usagers, notamment des enfants et des communautés éducatives sur ce domaine important qu'est l'éducation. Des investissements dans le domaine culturel avec l'amélioration du confort d'été à l'ENM, dans le domaine des centres sociaux ou des équipements sportifs avec le gymnase Jeanne Desparmet-Ruello, la reconstruction des bulles de tennis Boiron Granger, la rénovation du bassin d'hiver du CNEG.

Puis, nous insistons sur de nombreux espaces publics qui ont également bénéficié de travaux pour apporter des espaces de respiration et de fraîcheur au cœur de notre ville dense et de plus en plus chaude en été. Donc, notons notamment les opérations de végétalisation des cours d'école à Camus, à Saint-Exupéry, à Descartes, à Gougeon, la rénovation des aires de jeu dans les groupes scolaires, la végétalisation du parvis du Rize et la végétalisation d'autres cours d'école suivront en 2022 avec une amplification bien supérieure au mandat précédent. D'autres projets de nature en ville seront lancés en 2022 sur la base d'études 2021, les projets de maraîchage urbain ou d'aménagement du jardin du PUP Alstom.

Évidemment, la crise sanitaire a pu ralentir quelques chantiers, même si le niveau d'investissement a été important, en contraignant en particulier l'approvisionnement en matériaux. D'ailleurs, ces difficultés sont sans doute encore plus devant nous en 2022. Malgré les efforts notables réalisés et le bon niveau d'investissement, nous avons quelques inquiétudes sur un potentiel décrochage entre la volonté à faire et la capacité à réaliser. Il ne faudrait pas que cela conduise à trop de glissement d'une année à l'autre. Des études doivent être engagées, y compris pour des équipements qui ne verront le jour qu'à la fin du mandat, notamment cette future école du quartier Grandclément, dont les études ont bien démarré en 2021 et que nous devrons livrer en 2025 avec hélas, ce groupe provisoire qu'il faut installer compte tenu du décalage de réalisation.

Dans les dépenses de fonctionnement à présent, d'une manière globale, elles augmentent d'un peu plus de 7 %. Les fluides, hors carburants, ont beaucoup augmenté. Il semble difficile d'analyser ces budgets au regard de la crise sanitaire qui a encore amené sur l'année des fermetures de sites importants. Les stagnations, voire la baisse de certains fluides ne sont certainement pas représentatives et nous ne pouvons pas nous fier à ces tendances pour les mois à venir au regard de la crise énergétique que nous traversons. Du coup, maîtriser et réduire nos consommations d'énergie semble encore plus une priorité aujourd'hui puisque sont annoncés pour le gaz par exemple, des prix multipliés par cinq d'ici 2023 si le contexte international perdure. L'investissement massif dans les rénovations énergétiques des bâtiments, la production locale d'énergie est une priorité

absolue. En ce sens, la réalisation d'un audit énergétique global nous apportera des éléments d'aide à la décision dans les prochains mois.

Pour la transition énergétique, rappelons que nous connaissons trois leviers pour les finances de la Ville : la sobriété qui n'empêche pas l'ambition, l'efficacité et les énergies renouvelables. Notre Ville doit décliner ces trois axes.

Nous nous réjouissons par ailleurs, comme l'année dernière, du travail exemplaire mené à la cuisine centrale avec une progression conséquente de la part des produits concernés par la loi EGalim, les circuits courts puisque cette part est dans notre budget de 37 % et celle des produits issus de l'agriculture biologique de 21 %. Le travail de repérage et d'accompagnement des producteurs locaux s'est concrétisé en 2021 avec cinq marchés spécifiques passés pour des partenaires locaux. Cela leur permet de consolider leur processus de conversion vers l'agriculture biologique et constitue des démarches de relocalisation de l'économie de l'alimentation et de développement d'un modèle d'agriculture biologique tout à fait vertueux.

Toujours sur les dépenses de fonctionnement enfin, soulignons plusieurs lignes concernant le domaine social, la hausse du budget du CCAS, les postes de médiateurs sociaux à Monod-Baratin ou encore, le financement d'un intervenant social au commissariat porté par une association qui œuvre auprès de femmes victimes de violences. Les charges de personnel augmentent sensiblement, notamment avec la création de près d'une centaine de postes, dont 95 créations de postes. Les créations concernent la Direction de l'éducation. Monsieur Chabrier, ce n'est pas pour le coup un héritage du mandat précédent, mais c'est bien une volonté de notre majorité. Donc, les créations concernent la Direction de l'éducation avec l'ouverture de deux groupes scolaires, la déprécarisation de 52 animateurs périscolaires avec des postes permanents. Là aussi, c'est bien une volonté de notre majorité et des postes à la Direction de la restauration municipale avec l'intégration de la production des restaurants du CCAS notamment et la création d'une équipe volante d'auxiliaires de puériculture.

Ces nouvelles dépenses pèsent bien sûr sur le budget de la Collectivité, mais elles sont le reflet d'un service public qui se consolide et qui se déploie. Créer des postes dans les écoles ou dans les crèches, c'est investir pour notre jeunesse.

M. LE MAIRE.- Cela aurait été une belle conclusion de votre temps d'intervention, Madame la Vice-présidente.

Mme VESSILLER.- Je n'ai pas fini de répondre à Monsieur Chabrier.

M. LE MAIRE.- Là, vous avez largement dépassé. Quand je dis : « largement », j'en suis gêné tellement je vous ai laissé dépasser le temps de parole. Donc, je vais vraiment vous laisser une minute, mais c'est pour conclure. Je vous assure. Tout le monde vérifie bien sûr. Alors, vous avez raison. C'est vrai que le rideau est un peu devant pour vous.

Mme VESSILLER.- Cela ne compte pas sur mon temps.

M. LE MAIRE.- Je demande aux autres membres de la majorité de votre groupe de bien attester de mon honnêteté quand je dis que je vous ai déjà laissé dépasser de deux à trois minutes. Donc, une minute pour conclure, Madame Vessiller.

Mme VESSILLER.- Je termine en une minute pour dire que la fiscalité locale est effectivement dynamique, avec notamment des DMTO très dynamiques qui montrent l'attractivité de notre Ville. J'assume les propos sur la réforme nécessaire de la fiscalité locale parce que comme cela a déjà été dit, la suppression de la taxe d'habitation a contribué à déconnecter les contribuables de leurs Communes et que cela ne donne pas beaucoup de visibilité aux Collectivités.

Dans les recettes de fonctionnement, je voulais souligner les recettes liées au mécénat pour CFC et j'espère qu'en 2022, on aura au moins une somme aussi intéressante. Voilà. Je conclus en disant que nous voterons évidemment ce Compte administratif qui montre que nous combinons justice sociale et transition écologique dans un dialogue renforcé avec les habitants. Je vous remercie et désolée du dépassement.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Plusieurs groupes l'ont dit. L'exercice du budget 2021 est celui de la reprise d'un semblant d'activité normale, pas tout à fait en fait, après un exercice 2020 très fortement impacté par la crise sanitaire. On revient à des niveaux connus en 2019, mais la comparaison avec 2019 qui peut avoir sens sur certains indicateurs me semble avoir beaucoup de limites. On n'est pas du tout dans le même contexte. On n'est pas du tout sur les mêmes effets de cycles municipaux. Entre-temps, il y a eu un certain nombre d'évolutions réglementaires, de liens notamment avec nos partenaires, dont l'État, un certain nombre d'éléments qui font que la comparaison a quand même beaucoup de limites.

L'exercice 2021 est aussi un exercice qui marque le changement structurel de nos recettes, notamment fiscales et ce n'est pas anodin quand on parle de marge de manœuvre et d'autonomie de Collectivités. Un certain nombre de questions ont été posées, notamment par Loïc Chabrier. Je ne sais pas si elles étaient rhétoriques parce que beaucoup de réponses sont dans le document. Je me permets d'apporter des précisions pour le public sur la ligne sur les honoraires et professions libérales qui –j'imagine que ce n'était pas volontaire – pouvait avoir une connotation un peu suspicieuse.

L'évolution de cette ligne est due effectivement à un certain nombre de choses que l'on a engagées comme études sur le début de mandat. Par exemple, l'audit informatique pour l'évolution du schéma de transformation numérique, la refonte du magazine municipal, le Viva, l'assemblée citoyenne effectivement, accompagnée par un prestataire, de même que le budget participatif. C'est aussi le bilan que l'on a initié sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les questions thermiques de nos bâtiments, l'AEMO sur la vidéoprotection, un certain nombre d'études très concrètes qui sont tout à fait liées à des ambitions du plan de mandat auxquelles je pense que les groupes ici souscrivent, voit des éléments de requestionnement sur des choses existantes.

Je remercie l'ensemble des groupes de la majorité qui ont salué ce premier exercice complet de la nouvelle équipe municipale, premier exercice qui voit la mise en œuvre effective de notre programme même si évidemment, le démarrage du plan de mandat est effectivement très fortement impacté par la crise.

Si je résume en revanche l'intervention de Loïc Chabrier pour le groupe Progressistes, on a trop d'ambition, mais on ne va pas assez loin, mais on ne fait rien d'autre de toute

façon que ce qui était prévu. Alors, je ne sais pas quoi faire de cela parce que même s'il y a tout de même quelques remarques qui méritent sans doute d'être relevées. Sur la continuité d'abord, j'ai toujours reconnu que notre capacité financière aujourd'hui, le fait de pouvoir se projeter sur un plan de mandat ambitieux était dû à la qualité de la situation budgétaire laissée par l'équipe précédente. Donc, je ne renie rien de cela.

Il faut souligner en particulier le fait – vous l'avez fait et je vous en remercie, je le refais – que l'on profite de l'intuition des services financiers et du choix fiscal que l'on avait opéré sur le mandat précédent. Plusieurs groupes ont insisté sur cette continuité. Je crois que c'est une évidence de le dire tellement c'est une banalité que d'un monde à un autre, même d'ailleurs lorsqu'il y a des ruptures politiques, il y ait une continuité en termes d'investissements notamment, de même que c'est une banalité de dire que notre ambition d'investissement est forcément impactée par la crise sanitaire et va avoir des effets sur notre PPI tout au long du mandat.

À cet égard, on a eu l'occasion d'expliquer à plusieurs reprises que le chiffre de 340 millions d'euros était un chiffre théorique et un horizon que l'on se fixait. Le fait que l'on ait des chantiers retardés liés à la crise, le fait que l'on ait une pénurie de matières premières dans une situation internationale, le fait que l'on ait une inflation galopante, évidemment que cela va avoir un effet sur notre PPI. Là-dessus, je l'ai d'ailleurs déjà dit en d'autres lieux, mais je le dis aussi ici. Soyons très attentifs sur l'effet que pourrait avoir l'inflation qui va gonfler mécaniquement et virtuellement notre PPI. Soyons du coup plutôt qu'à des chiffres, attentifs à des équipements parce que lorsque l'on présente une PPI, on présente d'abord la volonté de construire un certain nombre d'équipements pour répondre aux besoins des habitants.

Là-dessus, je note que vous formulez deux appels à notre rencontre, un appel d'abord à l'humilité et un appel à la vigilance ensuite. Or, il est évident que dans un contexte aussi incertain, il faut être humble encore plus que d'habitude. Je partage totalement cette posture tellement je pense qu'il ne faut pas personnaliser l'action publique. Donc, il ne faut pas rentrer dans des dialogues interpersonnels. Personne n'incarne les décisions d'un collectif.

Il n'y a aucun orgueil dans notre plan de mandat qui répond à des besoins très identifiés pour la population, mais je persiste à croire qu'il a existé une humilité malheureuse. Je m'explique là-dessus. Je le disais d'ailleurs déjà à l'époque et – alors, je ne veux pas parler pour les autres – je n'étais d'ailleurs pas le seul à le dire déjà à l'époque. Je vais parler au moins pour moi. Donc, je m'étonne que certains s'étonnent que l'on puisse dire cela. On avait déjà pointé qu'il y avait des services en tension et qu'il y avait des besoins de recrutement, qu'il y avait des besoins de rénovation de certains équipements à propos desquels les usagers et parfois même nos propres services nous alertaient sur l'état. Il y avait des secteurs qui étaient même sous-dotés en équipements. Je pense particulièrement au scolaire et au secteur du sport.

Concrètement, cette humilité malheureuse se concrétisait dans un élément par exemple très précis et imparable. L'ancien exécutif avait attaqué vigoureusement le contrat de Cahors. Pourtant, nous étions en dessous de la limite imposée par l'État dans le cadre du contrat de Cahors. Autrement dit, on reprochait à l'État de trop serrer la ceinture et tout seuls comme des grands en remontant notre pantalon, on l'a serré encore plus fort. C'est

l'humilité malheureuse. C'est de dire que l'on est trop contraint par l'État, mais on se contraint nous-mêmes davantage encore. Donc, il y a effectivement de la continuité dans un certain nombre de choses, mais il y a tout de même une inflexion dans la philosophie budgétaire de ce nouveau mandat.

On assume complètement sur ce municipalisme que l'on qualifie donc d'offensif, d'aller plus loin sur nos politiques publiques et d'être à la hauteur des besoins démographiques, de l'évolution démographique de la Ville, d'être à la hauteur d'un service public de qualité. Là-dessus, je partage complètement le diagnostic énoncé par Béatrice Vessiller. L'héritage de la Ville, c'est la bonne santé financière. C'est aussi un retard dans un certain nombre de projets.

L'évolution de nos dépenses – on le voit dans ce Compte administratif – suit l'évolution de nos recettes. C'est très important quand même de le dire. On voit la stabilité de la part d'épargne brute. Alors, vous dites : « Oui, mais c'est grâce à de nouvelles recettes. » Oui. En effet, mais pardon de considérer qu'il faut que l'on prenne parti de ces nouvelles recettes. On est bien obligé de prendre en compte ces nouvelles recettes et d'en profiter au maximum. Quand on dit que l'on passe un cap –je suis d'accord –, on passe effectivement d'abord un cap au niveau des recettes nouvelles de la Ville et cela nous permet en responsabilité d'utiliser ces leviers supplémentaires. C'est aussi la bonne gestion, optimiser l'usage des données publiques.

Cela me permet de rebondir sur votre deuxième appel, l'appel à la vigilance. Je le prends dans toute sa mesure parce que de votre propre aveu d'abord, il n'y a aucune alarme dans cet appel. Donc, pas d'inquiétude – je vous en sais gré – sur l'évolution de nos dépenses. Vous reconnaissez effectivement qu'elles sont raisonnables. Vous formulez une vigilance. J'y souscris et d'autant plus dans le contexte très inquiétant pour les Collectivités locales. On a voté le budget primitif 2022 il y a quatre mois. C'était une éternité d'un point de vue économique et d'un point de vue des relations avec l'État. Le vote des textes budgétaires à l'Assemblée nationale a été très largement mis entre parenthèses. D'abord, il tablait sur une inflation de 1,6 %. En février, on est déjà à 3,6. Donc, on le prenait déjà avec des pincettes compte tenu des échéances électorales. Maintenant, on le prend avec encore plus de défiance compte tenu des crises qui s'accumulent, des tensions sur les prix de l'énergie et surtout, lorsqu'on entend qu'Emmanuel Macron s'engage à un retour du déficit sous la barre des 3 % du PIB.

Lorsque je dis cela, je ne dis pas que l'élection présidentielle est jouée d'avance. Comme je l'ai dit ailleurs, on va tout faire en tant que militant pour que la gauche l'emporte lors du prochain scrutin. En tant qu'équipe municipale, on est bien obligé de prendre en compte ce que dit le Président actuel et l'exécutif actuel. Il nous annonce quand même globalement un effort conséquent avec une augmentation du budget de l'État, avec une réduction des déficits, mais avec une réduction des impôts. Si l'on suit du coup l'équation impossible, cela veut dire une réduction drastique du budget des Collectivités. Cyril Hauland-Gronneberg a cité un objectif de 10 milliards d'euros d'économies. Donc, c'est exactement ce qu'il va y avoir comme contraintes possibles si l'on a une nouvelle majorité parlementaire en 2022.

C'est effectivement un objectif de réduction des dépenses des Collectivités locales qui va être très difficilement tenable pour l'ensemble des Collectivités locales, dont la nôtre

avec un objectif par exemple de limitation de croissance des dépenses publiques à 0,8 % par an si l'on en croit Olivier Dussopt. C'est-à-dire un objectif d'augmentation de la dépense publique inférieur à l'augmentation tendancielle et réglementaire. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela veut dire. On va demander d'aller contre les évolutions réglementaires, de continuer à couper. C'est au-delà de l'austérité budgétaire. Donc, oui. Il va falloir que l'on soit extrêmement vigilant. On avait placé une très forte ambition dans le plan de mandat. On la maintient tout en maintenant aussi notre objectif de maîtrise des ratios financiers, notamment de l'autofinancement jusqu'à la fin du mandat pour le mandat suivant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Bocquet. Je m'associe bien sûr au concert de louanges concernant la clarté pédagogique sur l'exercice budgétaire. On voit même que vous avez des talents sur l'économie au niveau national. Donc, cela donne à voir le sérieux du travail qui est réalisé. Au-delà de cette petite plaisanterie, mais de ces remerciements sincères pour le travail qui est fait, je voudrais revenir sur quelques points.

Vous avez répondu sur la question des budgets de Conseils. Monsieur Chabrier, j'espère que ce n'est pas l'actualité qui vous inquiète sur la question des budgets de Conseils. En tout cas, il n'y a pas de risque. On ne travaille pas avec McKinsey.

M. CHABRIER.- Je précise que je voulais simplement des précisions que vous avez données.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet l'a fait avec beaucoup de précision et il semblerait qu'il l'avait déjà fait en Commission. C'est pour cela qu'il s'étonnait que la question soit posée à nouveau.

M. CHABRIER.- De manière moins détaillée.

M. LE MAIRE.- Très bien. Sur les autres aspects qui sont évoqués dans les questions – après, je vais rentrer dans les choses un peu plus générales –,il y aura bien sûr un budget de Capitale française de la culture qui vous sera présenté. Je me suis déjà engagé sur ces aspects-là. Dans les autres éléments ensuite, je vais y revenir dans mon intervention.

J'ai bien noté quand même de votre part, un engagement sur l'augmentation des salaires dans la fonction publique. C'est bien cela ? Vous me faites une alerte sur ce que nous allons devoir gérer dans les années à venir. Alors, je ne sais pas si c'est une promesse de campagne ou un engagement. Nous verrons. On va en tout cas essayer de l'intégrer avec les Ressources Humaines et avec Monsieur l'Adjoint en charge des finances puisque l'on a cette annonce en avant-première.

Concernant ce Compte administratif tel qu'il vous est présenté, on n'est bien sûr pas toujours d'accord sur la manière de lire les chiffres. Je maintiens qu'il s'agit d'un Compte administratif qui donne à voir un budget d'investissements extrêmement ambitieux au regard de l'exercice 2020 et de ce que l'on connaît, mais de l'affichage d'un certain nombre de dépenses d'investissements à venir et que pour une première année d'exercice de début de mandat finalement – vous acceptez de le faire puisque vous nous demandez de comparer avec 2019 et donc, on neutralise 2020 –, c'est plutôt un très bon taux d'investissement que nos équipes ont pu réaliser en 2021. Vous avez été nombreuses et nombreux à le souligner.

Le deuxième élément est que ce niveau d'investissement se fait finalement sur la base d'évolutions de recettes fiscales qui nous sont favorables. Et quoi donc ? Devrait-on s'en désoler ? On ne devrait pas en remercier le Directeur général des services dont c'est en plus l'anniversaire aujourd'hui. Alors, permettez-moi de lui faire ce petit clin d'œil. Ce n'est pas souvent que l'on met l'administration en avant. Bien sûr qu'il y a eu des choix politiques, mais je ne regrette pas d'avoir bénéficié de l'administration mobilisée pour optimiser un certain nombre de recettes à venir et je ne fais aucun procès d'intention à l'équipe précédente d'avoir anticipé ces aspects-là. Je les en remercie même. Je le fais avec beaucoup de sincérité, mais je remercie aussi l'administration qui a conseillé adroitement l'équipe précédente et qui continue à nous conseiller adroitement. C'est pour cela que nous travaillons ensemble.

Par ailleurs, c'est vrai que vous nous alertez à plusieurs reprises en disant : « Attention. Vous ne tenez pas compte de la bonne santé financière de la Ville. Vous êtes en train de nous endetter à des hauteurs qui ne sont pas raisonnables. » Je crois que même quand on va projeter le Compte administratif 2022, on restera encore largement en dessous de quatre fois le niveau moyen d'endettement des Collectivités de notre taille. Donc, je veux bien que l'on nous fasse peur avec les chiffres, mais j'ai peur que ce ne soit pas très crédible à un moment au regard des ratios que l'on mobilise.

Finalement, ce Compte administratif donne à voir un certain nombre d'évolutions structurelles dans lesquelles notre équipe municipale s'est engagée. Ces évolutions structurelles, il n'y a aucune dissimulation de notre part. On va investir fortement. On a une ambition qui a été présentée aux Villeurbannaises et Villeurbannais. Pour y arriver, il y a un certain nombre d'évolutions à conduire à la fois en investissements et en fonctionnement. On n'avait jamais dit que l'on ne recruterait pas, que l'on ne ferait pas évoluer un certain nombre de fonctions, dont d'ailleurs j'ai bien noté que certaines trouvent grâce à vos yeux quand d'autres le trouveraient moins. Il va falloir que l'on se mette d'accord.

Je suis d'accord sur les policiers, sur le personnel municipal de la petite enfance, mais il y a d'autres métiers qui sont en tension aujourd'hui. Il y a d'autres secteurs dans notre Ville quand on rend le service, qui sont également en tension tout simplement de par l'augmentation du nombre d'habitants qui viennent vivre dans cette ville. Avec le recensement, on a cru que notre population n'avait pas augmenté puisque l'on nous a dit avant les élections : « Non. En fait, vous êtes 147 000. » Le recensement vient de valider en fait que l'on est 153 000. Il n'y a pas eu plus de 7 000 personnes entre 2020 et 2021. C'est simplement que les chiffres s'ajustent petit à petit.

Donc, il y a plus de personnes qui vivent à Villeurbanne. Il y a plus de services à rendre et c'est bien normal que l'on accompagne cette évolution. Par ailleurs, il n'y a pas de fausses promesses là-dessus. La seule promesse que notre équipe municipale avait formulée était de ne pas augmenter l'assiette d'imposition fiscale. C'est ce que nous ferons tout au long du mandat. Il n'y aura pas d'évolution de l'assiette d'imposition fiscale. Il n'y aura pas d'évolution du taux d'imposition à la main de la Ville en matière de demande d'efforts supplémentaires aux Villeurbannaises et Villeurbannais. C'est un engagement que nous avons pris. Nous le tiendrons. Alors, il nous reste encore quatre ans pour le tenir. Je ne doute pas que si jamais on s'écartait de ce droit chemin et de

cette promesse, vous nous le rappelleriez. En tout cas, je ne veux pas laisser dire que nous allons aller dans cette direction.

Bien sûr, les temps à venir sont incertains. Avec Monsieur l'Adjoint en charge des finances, nous n'avons eu de cesse que d'indiquer qu'il y avait à la fois des mesures de réversibilité – c'est-à-dire que l'on peut revenir en arrière sur un certain nombre de dépenses, notamment liées aux contrats de projets – et que par ailleurs, ces évolutions de dépenses sont assises sur des recettes qui ne vont pas bouger. Si le prochain exécutif de ce pays veut à un moment mettre les Collectivités en tension, peut-être qu'il sera amené à nous interroger. En tout état de cause, à fonctionnement constant dans les règles actuelles qui s'imposent à nous, ces budgets – celui de 2021 pour lequel nous avons un débat aujourd'hui, y compris celui de 2022 parce que les propos se renouvellent chaque fois – sont à la fois sincères et extrêmement prudentiels par rapport à la situation à venir.

Encore une fois, on est loin des 8,10 années de remboursement de la dette auxquelles sont confrontées nos Collectivités actuelles et nous n'atteindrons pas ce chiffre à la fin du mandat puisque – on l'a dit également – l'on a un vrai souhait de faire en sorte que quels que soient les résultats des élections locales à venir en 2026, la prochaine équipe se retrouve dans une situation tout aussi satisfaisante que celle dans laquelle nous sommes arrivés en 2020 grâce au travail fait par les équipes, tout aussi satisfaisante en matière de capacité financière, peut-être un peu moins en termes de rattrapage d'un certain nombre d'investissements nécessaires liés à l'évolution de la population. Je ne formule pas critique. Je dis juste que sur un certain nombre de projets, nous avons effectivement dû accélérer pour tenir compte des évolutions de la situation de Villeurbanne et que cette accélération n'est pas une forme de discrédit pour l'équipe précédente. C'est juste la nécessité d'écrire une nouvelle page.

Du coup, ce sera effectivement ma conclusion parce qu'à écouter l'opposition, j'ai des fois l'impression d'avoir gagné ces élections municipales contre Jean-Paul Bret. Il ne vous aura pas échappé qu'il m'a soutenu, qu'il a souhaité ce renouvellement politique. Comme vous, je lis bien sûr le Progrès. En revanche, je ne m'arrête pas comme vous au titre et je lis la totalité de l'article. Dans la totalité de l'article, j'ai eu le plaisir de voir Jean-Paul Bret indiquer que je ne m'en sortais pas si mal. Je crois qu'il a dit cela comme ça, que je portais bien les habits de maire et que l'on avait une politique ambitieuse. Donc, je ne sais pas si j'ai gagné contre Jean-Paul Bret ou avec le soutien de Jean-Paul Bret, mais pas d'assurer tout le bilan. Peu importe.

Je sais que si nous nous sommes présentés à ces élections, c'était tout simplement pour passer à l'étape d'après et que si Jean-Paul Bret a soutenu ma candidature dans ces élections, c'est qu'il a senti qu'il y avait cette possibilité de passer à l'étape d'après. Qu'est-ce que c'est de passer à l'étape d'après ? En fait, c'est impulser une dynamique. C'est présenter une ambition. C'est se dire ce que l'on souhaite pour cette Ville pour les 20 ans à venir, sans regarder en permanence dans le rétroviseur, mais en ayant par contre en permanence à l'esprit cette humilité nécessaire pour diriger cette Ville de 153 000 habitants avec ses 100 ans d'histoire profondément à gauche, ancrée au service des habitantes et des habitants.

C'est ce à quoi nous nous attelons. C'est ma ligne en tout cas, faire fructifier l'héritage. J'ai toujours formulé les choses comme cela, y compris quand je me suis présenté devant les Villeurbannaises et les Villeurbannais. Faire fructifier l'héritage, ce n'est pas thésauriser. Ce n'est pas faire en sorte que l'on soit encore plus riche qu'avant. C'est juste utiliser les capacités de cette Ville à plein escient, au regard des besoins identifiés en matière d'éducation, en matière de culture, en matière de déplacements et mobilité en lien avec la Métropole.

Je me satisfais de la qualité du travail engagé depuis deux ans avec la Métropole et du nombre de projets qui vont venir irriguer notre territoire grâce à un travail partenarial, collaboratif et constructif. Cela ne veut pas dire que l'on est d'accord sur tout avec la Métropole, mais cela va dans la bonne direction et les retombées sont très positives pour notre Ville.

Donc, c'est à cela que nous travaillons. C'est cette ambition que nous affichons. C'est ce cap qu'il nous faut passer. Ce cap nécessite à la fois des investissements forts et des budgets de fonctionnement qui sont en adéquation avec ceux-là. Là, je suis obligé de rejoindre Jonathan Bocquet. Quand je dis : « obligé », je suis obligé de le croire sur parole. Je n'étais pas là au mandat précédent, mais ce n'est pas le seul à me rapporter que l'on était arrivé à un niveau de tension pour les équipes municipales dans la mise en œuvre des politiques publiques qui n'étaient pas tenables sur la durée et qu'il y avait besoin de remettre des moyens sur un certain nombre de services, notamment ceux qui sont en contact avec la population. Nous l'avons fait.

En parallèle, nous renforçons aussi les moyens sur des dimensions stratégiques qui sont partie intégrante de notre programme politique, la transition écologique, la lutte contre les inégalités et la transition démocratique. Enfin, j'espère que l'on ne surprend personne. En fait, on fait juste ce que l'on a dit que l'on allait faire, engager un projet ambitieux, ne pas augmenter les impôts. On est en 2022. On est toujours fidèle à cette promesse et comptez sur moi pour l'être jusqu'à la fin de ce mandat. Peut-être qu'il nous arrivera de ne pas arriver à réaliser tout ce que l'on avait dit que l'on ferait et l'on en rendra compte régulièrement.

En tout état de cause, la feuille de route est claire sur les équilibres financiers. La commande passée à Jonathan Bocquet et le travail qu'il mène avec d'autres adjoints chaque année dans la construction budgétaire permet de s'y tenir. Je le remercie encore, les adjoints qui ont participé au budget 2022 et l'ensemble de l'administration pour sa mobilisation comme je remercie l'ensemble des intervenants pour le caractère constructif de ce débat visant à faire voter le Compte administratif 2021.

J'ai été un peu long sur ce propos-là, mais je crois que cela le méritait au regard de l'ampleur des projets que nous sommes en train de mener. Je vais donc maintenant vous laisser, laisser la présidence de ce conseil à Madame la première Adjointe, Agnès Thouvenot qui va mettre au vote les différentes délibérations. Puisque j'ai un déport sur la délibération 78, je vous retrouverai pour la délibération 85. Madame la première Adjointe, la parole est à vous.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Donc, je mets ces rapports aux voix. Nous commençons par la délibération 92 sur le Compte administratif 2021. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Le rapport est adopté.

- Adopté à la majorité (7 abstentions – 1 NPPV) -

3 - <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021</u> - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Rapport numéro 83 pour l'affectation du résultat 2021, je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Même vote. Y a-t-il des oppositions ? Donc, le rapport est adopté.

- Adopté à la majorité (7 abstentions – 1 NPPV) -

4 - <u>DÉCISION MODIFICATIVE N° 1</u> - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Le rapport numéro 103 sur la Décision Modificative numéro 1, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Le rapport est adopté.

- Adopté à la majorité (7 abstentions – 1 NPPV) -

5 - <u>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022</u> - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Le rapport numéro 81 sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2022, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

6 - <u>GARANTIE D'EMPRUNT SA HLM IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 13 LOGEMENTS SITUÉS AU 25 RUE FREDERIC FAYS À VILLEURBANNE</u> - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Nous avons déjà voté l'approbation du Compte de gestion de Madame la trésorière principale pour 2021.

Donc, nous passons à la délibération suivante, la délibération numéro 91. Monsieur Jonathan Bocquet en est le rapporteur. Il s'agit d'une garantie d'emprunt pour la SA HLM Immobilière Rhône-Alpes pour l'acquisition de 13 logements en VEFA, rue Frédéric Fays à Villeurbanne.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Ce rapport est adopté.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

7 - <u>GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS AU 6 ET 8, RUE LÉON FABRE À VILLEURBANNE</u> - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Une garantie d'emprunt pour Alliade Habitat pour l'acquisition en VEFA de neuf logements situés au 6 et 8, rue Léon Fabre. Monsieur Jonathan Bocquet en est le rapporteur.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

8 - <u>RÉGIE DE RECETTES : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE</u> - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Nous avons la délibération numéro 104 concernant la régie de recettes avec une demande de remise gracieuse de l'ordre de 50 euros. Monsieur Jonathan Bocquet en est le rapporteur.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

9 - <u>ACTUALISATION-RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES</u> - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Nous avons la délibération numéro 102 concernant l'actualisation et la révision des différentes autorisations de programmes. Monsieur Jonathan Bocquet en est le rapporteur.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

10 - <u>PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EST MÉTROPOLE HABITAT - 13-19 RUE DE LA SOIE - 24 RUE ALFRED DE MUSSET - 82-84 COURS ÉMILE ZOLA/3 RUE MAGENTA - 21-23 RUE JULES GUESDE - 26-28 AVENUE DE BEL AIR</u> - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Le rapport numéro 78, la participation de la Ville au financement du logement social pour cinq adresses différentes pour des logements portés par Est Métropole Habitat. Je rapporte la délibération. Nous avons deux déports, Monsieur Cédric Van Stylvendael et Madame Melouka Hadj-Mimoune.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

11 - <u>PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - LYON MÉTROPOLE HABITAT - 95 AVENUE ROGER SALENGRO</u> - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Le rapport numéro 85 est la participation de la Ville au financement du logement social pour Lyon Métropole Habitat, 95 avenue Roger Salengro.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Le rapport est adopté.

- Adopté à l'unanimité -

12 - <u>PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES - 6 RUE BONNET</u> - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première Adjointe. Le rapport 85, participation de la Ville au financement du logement social pour 3F Immobilière Rhône-Alpes. Madame Agnès Thouvenot rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

13 - <u>PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADE HABITAT - 23-25 RUE DU LUIZET</u> - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Le rapport 86, participation de la Ville au financement du logement social pour Alliade Habitat. Madame Agnès Thouvenot rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

14 - <u>TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF DE LA FONCIÈRE SOLIDAIRE DU GRAND LYON, PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA COMMUNE DE VILLEURBANNE AUPRÈS DE LA SCIC</u> - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Rapport 97, transformation en Société Coopérative d'Intérêt Collectif de la Foncière Solidaire du Grand Lyon, prise de participation au capital et désignation du représentant permanent de la Commune de Villeurbanne auprès de ladite Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Monsieur Jonathan Bocquet rapporte. Est-ce que vous souhaitez en dire un mot avant que je laisse la parole aux groupes ?

M. BOCQUET.- Je suis rapporteur par déport, mais je peux juste expliquer la délibération. Il s'agit – en fait, il y a plusieurs objets dans la délibération – essentiellement d'un changement de statut de l'OFS, du statut associatif au statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

M. LE MAIRE.- Merci. Il y a donc trois demandes d'intervention, première demande d'intervention pour le groupe Communiste et Républicain.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le rapporteur, chers collègues, nous tenons à saluer le passage de l'Office Foncier Solidaire du Grand Lyon du statut d'association à celui de Société Coopérative d'Intérêt local, SCIC. En effet, cette opération va faciliter le financement de l'Office Foncier Solidaire et lui permettre de développer au mieux son activité au service du public.

En tant que communistes, nous sommes évidemment sensibles aux principes de la coopération qui garantit un équilibre entre les différentes parties associées. Ici en l'occurrence, les Collectivités locales, les organismes de financement, les bailleurs sociaux et les partenaires. Par son existence même ainsi que par sa volonté affirmée de promouvoir un modèle anti-spéculatif pour le logement, ce nouvel organisme montre qu'un autre modèle économique est possible. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Monsieur Mathieu Garabedian.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, quelques chiffres pour commencer. En France, 12,1 millions de personnes connaissent des difficultés à se loger. Pour les 10 % les plus pauvres, le logement absorbe plus de la moitié de leurs revenus. Aujourd'hui, le parc social existant ne permet plus de répondre aux besoins de ces ménages. Dans la Métropole de Lyon, il y a dix demandes pour un logement disponible.

À l'échelle nationale, la situation n'a fait que s'empirer. Le Président Macron a diminué les aides à la construction aux logements de plusieurs milliards et imposé aux bailleurs sociaux de compenser cette suppression sur leurs fonds propres. Les loyers du privé continuent d'exploser et les mesures d'encadrement proposées aux Collectivités ne sont pas suffisamment contraignantes puisqu'il faudrait encadrer à la baisse.

Nous vivons également l'explosion des prix des terrains dans les centres-villes comme ici dans notre Métropole. Les classes populaires et moyennes sont chassées du cœur des agglomérations, mais continuent à devoir s'y rendent pour travailler.

Pour construire du logement abordable, c'est donc la question de la gestion publique du foncier qu'il nous faut repenser. L'Office Foncier Solidaire présent aujourd'hui est un outil au service de cette politique. Pour les habitants d'abord, l'immobilier dans notre agglomération est devenu si cher qu'il est pratiquement impossible pour des revenus modestes ou moyens d'y accéder. Le bail réel solidaire permet de baisser significativement le prix du logement en dissociant le foncier du bâti.

Pour la Collectivité ensuite, sur un temps plus long, la propriété publique du foncier permet d'éviter qu'il soit géré par les lois du marché et lutte contre la spéculation foncière, véritable fléau qui fait exploser les prix au détriment du bien commun. De plus, en socialisant les sols, on maîtrise leur valeur foncière, mais aussi leur évolution au

service d'une véritable politique d'aménagement durable si nous le souhaitons, répondre aux besoins tout en limitant l'artificialisation des sols.

Bien sûr, un Office Foncier Solidaire n'est qu'un outil et s'inscrit en complémentarité avec le développement du parc social qui reste avant tout la solution pour répondre au mal-logement et au sans-abrisme. Les subventions directes de l'État pour le financier ont été divisées par six depuis 1999 alors que deux millions de personnes en France sont actuellement en attente d'un logement social. Cette situation ne peut plus durer. Il faut que l'État mette les moyens pour que les bailleurs sociaux et les Collectivités territoriales puissent créer du logement à la hauteur des besoins. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen·nes villeurbannais·es, Monsieur Antoine Pelcé.

M. PELCÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames, messieurs, dans notre pays et tout particulièrement dans les grandes agglomérations telles que la nôtre, il y a un problème de logement. L'offre et la demande de logements s'équilibrent au niveau de prix qui grèvent lourdement le budget des ménages, fragilisent les plus modestes et les éloignent d'une Métropole où se concentrent pourtant les emplois et les services.

Revenons quelques courts instants au dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre. En France en 2022, 4 millions de personnes sont non ou mal logées, 14,6 millions de personnes sont fragilisées par la crise du logement et 300 000 personnes sont privées de domicile fixe. Aujourd'hui, nous devons refuser que le logement soit un objet spéculatif. Il doit être une réalité pour toutes et tous. C'est le droit à la Ville.

Il nous faut donc déployer tout ce qui est possible afin de maîtriser le coût du logement. C'est pour cela que Villeurbanne favorise la construction de logements sociaux, mais cela ne suffit pas. C'est pour cela que Villeurbanne active avec la Métropole de Lyon l'encadrement des loyers, mais cela ne suffit pas non plus. C'est donc pour cela que nous allons voter ce soir pour permettre l'accélération du bail réel solidaire.

Le bail réel solidaire, c'est finalement assez simple. Il dissocie le foncier et le bâti. Cela permet à des habitantes et habitants d'acheter un logement en payant chaque mois une faible redevance correspondant aux droits d'occupation du terrain. Le bâti ainsi isolé du foncier coûte près de deux fois moins cher. Au regard de leurs ressources, ces mêmes habitantes et habitants ne pourraient pas acheter ce même logement sans le bail réel solidaire. En contrepartie, deux choses, le foncier via l'organisme de foncier solidaire reste une propriété collective et l'habitant accepte de ne pas spéculer sur son logement.

La précédente majorité à la Métropole a créé cet organisme de foncier solidaire sous forme d'association. Nos majorités, métropolitaine et villeurbannaise, souhaitent aujourd'hui transformer l'association en Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Cela doit premièrement permettre d'aller plus vite et plus loin avec, par exemple, un objectif de 1 000 logements par an en bail réel solidaire à horizon 2026 et deuxièmement, de porter une ligne politique de transition démocratique.

Concrètement, une coopérative, c'est une personne égale une voix. C'est aussi une structuration en collèges pour que chacune et chacun soit réellement impliqué dans la gouvernance, notamment les salariés qui font la coopérative chaque jour ou encore, les utilisateurs. C'est-à-dire les habitantes et les habitants qui sont les premiers concernés.

Transformer la foncière solidaire du Grand Lyon en coopérative, c'est affirmer et contribuer au droit à la Ville que nous défendons ici à Villeurbanne. Transformer la foncière solidaire du Grand Lyon en coopérative, c'est aussi affirmer et contribuer à une démocratie vivifiante où l'institution fait avec les citoyennes et les citoyens. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix, sachant qu'il y a trois situations de déport : Madame Agnès Thouvenot, Madame Melouka Hadj-Mimoune, Monsieur Cédric Van Stylvendael et Madame Vessiller. Très bien. Pour les services, Madame Khelifi.

Donc, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (5 NPPV) -

15 - PLAN DE STATIONNEMENT DE VILLEURBANNE - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU STATIONNEMENT PAYANT - Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 101 sur le plan de stationnement de Villeurbanne. J'ai trois demandes d'intervention. Madame Schlosser vous en dit un mot. Je vous laisse présenter la délibération.

Mme SCHLOSSER.- L'objet de cette délibération est de présenter les extensions de stationnement pour l'année 2022. Depuis 2012, la Ville met en place un plan de stationnement qui vise globalement quatre objectifs. Le premier est d'améliorer le cadre de vie des habitants, car les zones en stationnement réglementé sont beaucoup moins congestionnées et moins sujettes aux stationnements gênants et très gênants. La mise en stationnement payant réglementé entraîne la suppression des véhicules ventouses mêlant l'occupation des parkings privés et une baisse du nombre de véhicules qui stationnent à la journée.

Le deuxième objectif est le rééquilibrage de l'espace public au profit d'autres objets que la voiture. Une place de stationnement fait environ 10 mètres carrés. Soit, l'équivalent d'une terrasse, d'une jardinière, de dix places de stationnement à vélos, d'un stand de marché. La suppression du stationnement permet également de faire passer des lignes de transport en commun, tram, bus ou aménagements cyclables.

Dans cette délibération, il s'agit du tram T6, du bus C17 et du bus BHNS. Un autre objectif est de favoriser la rotation des véhicules et libérer des places pour les résidents, mais aussi pour favoriser l'accès aux commerces et aux visiteurs. Enfin, c'est un outil au service de la politique de mobilité. En effet, le stationnement est un levier d'action important pour faire évoluer les comportements vers des mobilités plus durables, limitant entre autres les déplacements domicile-travail en voiture.

En 2021, la Ville de Villeurbanne a réalisé une extension sur deux secteurs en forte tension, le secteur du Carré de soie, ce qui a permis de faire baisser le taux de congestion en journée de 124 % à 82 % et la rue Léon Blum aux abords du cimetière et du Médipôle où la congestion est passée de 162 % avec du stationnement permanent, y compris sur les

trottoirs, à 55 % permettant aux usagers du cimetière de trouver systématiquement des places à proximité de l'entrée.

Sur les 20 000 places de stationnement disponibles en voirie aujourd'hui, 5 800 sont réglementées. En 2022, la Ville de Villeurbanne se donne une ambition forte pour accompagner et anticiper les projets de transport en commun et de requalification des espaces publics avec la mise en stationnement réglementé de 1 200 nouvelles places. Ces extensions se feront sur deux secteurs. Le premier est le secteur qui comprend le quartier Grand Clément au sud du quartier Ferrandière - Maisons Neuves où le stationnement est déjà congestionné.

L'objectif est d'anticiper les travaux du T6 qui commenceront dès 2023, mais également ceux de la requalification de la place Grandclément et à terme, le projet de BHNS Part-Dieu-Sept Chemins et la ZAC Grandclément. Ce secteur est situé entre la route de Genas, la rue Jean Jaurès, le boulevard Eugène Réguillon, la rue Bernaix et la rue Émile Decorps. Le deuxième secteur est situé sur la rue Francis de Pressensé entre la rue du 8 mai 45 et le Cours Émile Zola. Ici, l'objectif est d'accompagner la mise en double sens du bus C17 qui est une ligne importante de desserte, en particulier pour les habitants des Buers et les collégiens du collège des Iris. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Émilie Prost.

Mme PROST.- Je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, cela a été rappelé. Depuis 2012, Villeurbanne a mis en place un plan de stationnement avec différents objectifs. Ce sont des sujets de profondeur qui ne sauraient être résolus du jour au lendemain. Rassurez-vous. Nous ne remettons pas en cause le bienfondé de cette politique d'évolution du plan de stationnement et il serait erroné de nous faire passer pour des tenants du tout automobile.

Pour autant, ces sujets sont complexes et nécessitent d'être bien pris en compte. Nous aurions d'ailleurs aimé avoir plus d'informations sur les différents scénarii possibles, envisagés et à minima, les raisons du choix du périmètre qui nous est présenté aujourd'hui. À l'instar de l'évolution de la ZFE, nous nous questionnons sur l'impact que certaines nouvelles zones de stationnement payant pourraient avoir.

En effet, Madame Schlosser nous a expliqué en Commission que l'un des objectifs de mise en payant est que les gens qui ont un stationnement privé puissent rentrer leurs véhicules pour libérer l'espace public. Si nous ne pouvons qu'être d'accord sur ce point, nous tenons tout de même à alerter. Tout le monde n'a pas de stationnement privé, car chacun ne peut pas se permettre aujourd'hui de payer un garage à 20 000 euros lors de l'achat de son logement ou d'en louer un à 80 euros par mois à minima. Ainsi, les plus modestes et les classes moyennes, déjà impactés par la ZFE, se retrouveraient étouffés par un stationnement payant.

Tout comme les failles qui ont été soulignées par la quasi-totalité des groupes politiques lors du vote de la ZFE, il ne faudrait pas oublier la frange la plus modeste de la population et que cette politique devienne un filtre de plus envers nos concitoyens les moins aisés. Pour cela, il nous semble important que ces politiques prennent le temps de la concertation et surtout, intègrent les retours faits.

Justement, il semble que le travail n'ait pas été fait jusqu'au bout puisque certains conseils de quartiers n'étaient pas satisfaits des échanges sur le sujet. Ce sont en tout cas les informations que nous avons pu avoir. Nous pensons notamment aux extensions sur le secteur de La Soie, particulièrement aussi et même surtout, aux abords du cimetière rue Léon Blum. Il est tout de même assez délicat de venir taxer les personnes endeuillées.

À titre de comparaison, à Grenoble, Ville pourtant écologiste depuis plus de huit ans, le parking du cimetière municipal est encore gratuit. Y aurait-il vraiment une saturation avérée du stationnement propre à Villeurbanne ? De même, pourquoi ne pas maintenir quelques places en dépose minute à proximité des établissements scolaires ? Tous les foyers ne logent pas sur le trajet d'un bus à haut niveau de service ou ne seront pas sur le trajet du T6. Le vélo pose encore des questions de sécurité, notamment pour les plus jeunes enfants. Je pense aussi aux familles et aux jeunes confrontés aux situations de handicap.

C'est donc bien dans la façon dont cette politique est menée, plus que sur le fond que nous avons une réelle divergence de méthode et de point de vue. Dans l'attente de vos éventuelles réponses, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Cercle radical et Place publique, Madame Katia Buisson.

Mme BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération a pour but d'acter un choix politique fort. Le but est clair. Il était porté dès la campagne. Il est celui de la réduction de la place et de l'utilisation de la voiture en ville. Il est d'œuvrer pour réduire le bruit, la pollution et les consommations énergétiques. Il s'agit de réduire la place démesurée de la voiture en ville qui nuit à notre cadre de vie et qui pose de nombreux problèmes d'accessibilité ou de sécurité. Les incivilités, les stationnements sauvages sont visés par cette délibération.

Rappelons-nous que 95 % du temps, une voiture est immobilisée. Restreindre sa place permet de libérer de l'espace public pour d'autres usages et des usages bien plus désirables. On peut penser à la végétalisation, à une meilleure desserte en transports en commun, des trottoirs plus larges et plus accessibles, des infrastructures cyclables de qualité. Le stationnement payant amènera également une présence humaine plus forte dans les zones où il sera étendu, car nous devons accompagner cette mesure d'une politique volontariste dans l'information des habitants et dans le contrôle du stationnement.

De l'information, car il y a tout de même un décalage temporel important entre le passage du stationnement payant et l'arrivée des alternatives en transport en commun qui sont prévues début 2026. Soit, plus de trois ans sans réelle alternative satisfaisante. Si l'un des enjeux du stationnement payant est d'inciter à la démotorisation, la problématique est ici la même que pour la ZFE. Il nous faudra donc mener des actions conjointement avec le Sytral et la Métropole pour conseiller les habitants sur leur mode de déplacement et surtout, leur proposer des alternatives viables, de la présence humaine également et du contrôle.

Vu l'extension votée ce jour et celles qui seront proposées au cours du mandat, il faut trancher dès à présent la question du contrôle du stationnement. Ce contrôle ne peut être

ponctuel ou sporadique. Il faut se donner les moyens de faire appliquer les règles que nous décidons et nos effectifs actuels ne suffisent clairement pas. Nous devons parler des différentes options que nous devons envisager. Nous ne pouvons pas non plus oublier que le stationnement payant impacte nécessairement plus fortement les plus pauvres qui n'ont pas les moyens d'avoir accès à un garage privé et pour qui l'abonnement au tarif résident coûte entre 100 et 150 euros par an.

Le groupe Cercle radical et Place publique votera donc cette délibération nécessaire pour l'amélioration de notre cadre de vie, mais une délibération qui doit être accompagnée, pensée pour qu'elle ne soit pas porteuse de davantage d'inégalités. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Socialistes et Citoyen·nes villeurbannais·es, la parole est à Madame Laura Gandolfi.

Mme GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, mesdames, messieurs, à Villeurbanne, la voiture a sa place, mais pas toute la place. L'extension du stationnement payant est de longue date un levier puissant d'apaisement de l'espace public. Il encourage en effet une meilleure répartition du stationnement entre les places résidentielles et la voie publique. La place libérée permet une meilleure rotation des véhicules et limite les voitures ventouses. L'objet est aussi de réduire le stationnement gênant qui excède les riverains. La voiture représente une part toujours plus faible des déplacements en ville. C'est à ce titre que nous favorisons sa cohabitation au côté des piétons, des cyclistes et des usagers des transports en commun en toute sécurité.

En tant que socialistes et citoyens évidemment sensibles à la justice sociale, nous n'ignorons pas que la voiture reste un moyen de déplacement indispensable pour de nombreux habitants faute d'alternative, notamment entre les quartiers et bassins d'emploi mal desservis par les transports en commun. À ce titre, une réflexion autour d'une tarification solidaire de la vignette résidents est nécessaire avant d'étendre davantage le stationnement payant à de nouveaux quartiers pour ne pas pénaliser les ménages à faibles ressources. Pour l'heure, nous voterons ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Schlosser.

Mme SCHLOSSER.- Je vous remercie. Effectivement, le stationnement est vraiment un levier important dans les politiques de mobilités. Petite remarque sur les aspects de concertation et sur la démarche, quand je vous ai présenté l'extension du stationnement il y a un an, on était plutôt en pompiers à essayer de trouver des solutions sur un secteur du quartier de La Soie qui était très fortement congestionné, où les ordures ménagères n'arrivaient plus à passer parce qu'ils n'arrivaient plus à circuler le matin, où les piétons étaient mis en difficulté pour se déplacer. Même s'il reste encore du stationnement gênant sur quelques axes dans ce secteur-là, le taux de congestion a très fortement diminué. Si un automobiliste est d'accord de marcher, peut-être de se déplacer à la rue d'à côté, il arrivera facilement à trouver une place de stationnement.

Aujourd'hui, l'objet de cette délibération est d'anticiper les projets à venir parce que l'on se rend compte effectivement que si l'on s'intéresse au stationnement une fois que les projets sont arrivés, on fait vivre aux habitants du quartier une situation compliquée pendant la phase de travaux. Donc, l'objectif aujourd'hui est d'apporter des solutions en amont, d'apaiser la situation dans le quartier Grand Clément.

Sur la concertation, j'ai rencontré les conseils de quartiers le 14 mars dernier. Nous avons justement abordé le questionnement des extensions pour les années à venir, le questionnement également sur les ayant-droits et les tarifications. Je compte bien continuer ces échanges avec les conseils de quartiers pour coconstruire un peu plus la politique de stationnement. Vous avez raison. Si Villeurbanne souhaite avoir une politique importante et forte en matière de stationnement réglementé et stationnement payant, il est important de le faire avec les usagers. Les conseils de quartiers sont des interlocuteurs vraiment importants.

Sur les aspects sociaux du stationnement payant, l'un des enjeux de la mise en stationnement payant est la suppression d'un certain nombre de véhicules qui pourraient être ailleurs qu'en voirie. Madame Gandolfi a rappelé les véhicules ventouses, les voitures qui pourraient être dans les garages. Le 1er mars dernier, j'étais en réunion publique où des gens se sont émus de voir leur voisine dire qu'elle avait un parking qu'elle n'utilisait pas alors qu'eux-mêmes avaient un véhicule qu'ils n'arrivaient pas à garer dans la rue parce que – comme vous le dites bien – ceux-ci n'avaient pas les moyens financiers de pouvoir avoir du stationnement pour eux.

Il y a deux semaines à peu près, il y a vu une pluie sableuse dans les rues de Villeurbanne. Si vous vous baladez aujourd'hui, vous verrez qu'à peu près une voiture sur quatre ou une voiture sur cinq dans la rue de Villeurbanne n'a pas bougé depuis deux semaines. L'enjeu de la mise en stationnement payant est de permettre que ces véhicules qui ne se déplacent manifestement pas puissent être stationnés à un autre endroit pour permettre à ceux qui en ont besoin de pouvoir continuer de stationner facilement.

Enfin, il me semble que la tarification à Villeurbanne est de 150 euros par an, 100 euros si l'on a un abonnement de transports en commun. Finalement, ce n'est pas un montant très important par rapport au prix du mètre carré au regard notamment du prix de l'immobilier qui augmente très fortement.

M. LE MAIRE.- Merci. Peut-être juste un mot sur ce sujet parce que je crois que vous l'avez reconnu dans votre intervention, ce n'est pas un sujet qui porte à polémique, notamment pour l'intervention d'Émilie Prost. Je serai embêté que ce que l'on me reconnaît parfois la Métropole dans une approche pragmatique ne soit pas reconnu dans l'action et l'efficacité de l'équipe municipale, notamment dans le travail que fait Pauline Schlosser.

À aucun moment, je ne l'entends dire que l'on rend le stationnement payant pour punir les utilisateurs de voitures, etc. Je crois qu'elle se préoccupe davantage de l'expérience utilisateur de celles et ceux qui ont encore besoin de leur véhicule pour aller travailler ou pour un certain nombre d'autres d'activités. En tout cas, ce n'est ni le sens des travaux qu'elle conduit ni la commande politique qui est formulée.

Pour autant, il faut reconnaître que l'on a un certain nombre de lieux extrêmement problématiques sur Villeurbanne en matière de stationnement anarchique à partir du moment où le stationnement n'est pas payant. Cela donne parfois l'impression que l'ensemble de l'espace public est finalement libre de tous les fonctionnements que l'on a envie d'y voir venir. Donc, il s'agit aussi finalement de reprendre un peu le contrôle de l'occupation de l'espace public.

Enfin, vous abordez la question financière et vous avez raison de le faire. C'est extrêmement important. Si on l'aborde, il faut mobiliser tous les chiffres du coup. 80 euros, c'est un box. Ce n'est pas une place dans un immeuble, dans une copropriété. Sur un immeuble dans une place, on est plutôt à 35 ou 40 euros. Je parle d'une place non boxée. Cela fait quand même longtemps que je suis dans l'immobilier. C'est 35 ou 40. Cela peut aller jusqu'à 50. Vous avez raison, mais le 80 que vous mobilisez, c'est un box.

Ensuite, on a aussi cette offre qui est proposée à hauteur de 150 euros par an. Pauline a rappelé les chiffres. Pour autant, je conçois que 150 et même 100 euros sur une année puissent être quelque chose d'important et donc, je souscris à la proposition que le groupe Socialistes et Citoyen·nes villeurbannais·es a fait dans son intervention. Vous avez mobilisé Grenoble. Il faut que l'on sorte un peu de Grenoble. Je crois qu'il y a Strasbourg, Toulouse, Bordeaux qui réfléchissent aussi à une tarification liée aux ressources. Cela ne me choque pas que l'on engage cette réflexion à Villeurbanne. En tout cas puisque c'est une proposition du groupe, j'invite le groupe à avancer dans cette direction et l'on regardera avec Pauline Schlosser ce qui peut être mis en place puisqu'il ne s'agit absolument pas de pénaliser les ménages aux ressources les plus faibles.

Ensuite, puisque l'on est à la veille d'élections présidentielles et législatives, le législateur pourrait nous aider aussi. Aujourd'hui, il a fait le choix de dissocier systématiquement le fait de louer un appartement du fait de louer la place y afférent. On peut parfaitement comprendre pour des questions de pouvoir d'achat, etc., mais l'explosion que nous avons découverte dans nos grandes villes est finalement assez récente. Cela fait une dizaine d'années que l'on a rendu la possibilité à quelqu'un qui allait prendre un appartement dans une fonction de locataire, de ne pas prendre la place de parking afférente. C'est une liberté qui a été offerte à chacune et à chacun d'entre nous, mais c'est une liberté que l'on retrouve sur l'espace public.

Donc, il nous revient de proposer un certain nombre de solutions pour que l'on n'ait pas une anarchie en surface et 50 % des parkings qui sont vacants en sous-sol parce que les ménages n'ont pas les moyens de se payer cela ou ils font le choix d'arbitrer entre l'espace public et la place qu'ils ont en sous-sol comme l'exemple qu'évoquait Pauline. Encore une fois, essayons de ne pas être trop idéologiques sur ce sujet. On est pragmatique. On avance. Il y a un plan qui est détaillé. Pauline Schlosser le présente régulièrement aux conseils de quartiers et elle continuera de le faire avec la pédagogie qui est la sienne pour convaincre que c'est une évolution qui va dans le bon sens. Sur les premières expériences en tout cas, les retours sont plutôt positifs.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

16 - <u>GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ - PROGRAMMATION 2022</u> – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Nous passons aux rapports 89 sur la gestion sociale urbaine de proximité. C'est Monsieur Garabedian qui rapporte. Je n'ai pas de demande

d'intervention. Il y a deux situations de déport, Madame Melouka Hadj-Mimoune et moi-même.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -

17 - <u>DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU) - POLITIQUE DE LA VILLE 2022</u> - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Rapport 98, demande de financements auprès de l'État, de la Métropole de Lyon et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. C'est Monsieur Garabedian qui rapporte. J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Garabedian, vous souhaitez en dire un mot avant.

M. GARABEDIAN.- Juste quelques mots puisque par rapport au rapport que l'on vient de voter et un qui est un peu plus loin dans le Conseil, on a trois rapports finalement qui concernent la politique de la Ville, notre soutien aux associations et aux acteurs de proximité pour le développement social urbain et un rapport, celui-là même qui concerne le financement de l'équipe projet de la Ville.

C'est donc pour dire que 2022 est une année un peu particulière puisque l'on se rapproche de la fin du contrat de Ville qui a commencé en 2015 et qui est finalement reporté jusqu'en 2023 à la vue de l'élection présidentielle. Donc, il y a un intérêt tout particulier à se pencher sur cette politique. À savoir, ce qui va être proposé pour la suite, quelle politique pour nos quartiers populaires et nos quartiers à vocation populaire, quelle manière d'améliorer le cadre vide de vie dans ces quartiers, de développer les services publics, de faire en sorte que le droit commun s'applique finalement dans tous les quartiers de Villeurbanne.

Pour information, on a restructuré un peu les équipes de la Ville au début de l'année 2022 pour développer une Direction de l'égalité sociale et territoriale et donc, retravaillé les questions à la fois de lutte contre les inégalités, de lutte contre les discriminations en lien avec la mission transversale portée par Agathe Fort. Donc, il y aura un intérêt à redéfinir très rapidement ce que l'on souhaite pour la suite de la politique de la Ville, pour sortir d'une logique finalement de géographie décidée à Bercy et retrouver une logique de politique gouvernée par les besoins de ses habitants. C'est ce que je souhaite pour la suite de notre mandat. Je laisse intervenir mes collègues qui travaillent tous les deux avec moi sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention pour le groupe Socialistes et Citoyen·nes villeurbannais·es, Madame Agnès Thouvenot.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je profite du vote de ce rapport pour souligner la démarche volontariste de la Ville de Villeurbanne à l'égard de ces quartiers populaires, notamment les projets ambitieux que nous portons et que nous souhaitons continuer à porter avec la Métropole, l'État et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Aujourd'hui, c'est le quartier des Buers qui est particulièrement

concerné, qui vit une profonde transformation avec la réhabilitation du patrimoine d'Est Métropole Habitat, mais aussi la réhabilitation des espaces publics. Je ne sais pas si vous êtes passés récemment, mais la rénovation de la rue du 8 mai 45 entre dans sa dernière phase au cœur des Buers. Ce programme a aussi permis de financer des équipements publics qui ont ouvert ces dernières années.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, c'est aussi la prise en compte des enjeux de santé dans ces secteurs fragiles des villes. C'est dans ce cadre que le quartier Saint-Jean, en lien avec l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée, a été retenu au titre du programme quartiers fertiles. Les demandes de financement que nous sollicitons dans le cadre de ces délibérations sont importantes parce qu'elles viennent financer les Ressources Humaines des femmes et des hommes qui sont à la croisée des politiques de développement social et de développement urbain, des équipes qui permettent de penser la ville à partir de celles et ceux qui y vivent déjà.

Je ne peux terminer mon intervention sans évoquer le Comité d'engagement du mois de février pour le programme de rénovation urbaine qui concerne le quartier de Saint-Jean. Nous attendons encore le retour de l'Agence Nationale et de ses ambitions pour le territoire. À cette heure, nous n'avons encore aucune fumée blanche. Nous indiquons que nos demandes de financement seront bien suivies et nous espérons que ce silence ne va pas durer trop longtemps, en tout cas pas aussi longtemps que le silence qui a eu lieu sur le dernier quinquennat sur les politiques de logement et les quartiers politiques de la ville. Bien sûr, nous soutiendrons ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à monsieur Lofti Debbeche pour le groupe Les écologistes.

M. DEBBECHE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la politique de la Ville née dans les années 80 après la marche des beurs vise à lutter contre le cumul des difficultés sociales et urbaines, ainsi que les inégalités sociales et territoriales dans les quartiers populaires. Les actions ont été nombreuses, mais les difficultés et représentations négatives persistent. Ce n'est pas le moment d'abandonner ces quartiers devant les besoins d'éducation, de soins, de service public de proximité, de sécurité, de tranquillité, de pratique du sport et du travail évidemment.

Ces quartiers ont aussi du potentiel, des initiatives, une soif de culture, de lien social, de solidarité et des talents existent bien, n'attendent qu'à être soutenus, valorisés et amplifiés sur chaque territoire. Les initiatives et actions sont nécessaires avec des moyens humains tels que les chargés de développement territorial qui font l'objet d'ailleurs d'une partie du présent rapport. Aujourd'hui, la tentation de l'État est de diluer le prochain contrat de Ville dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et de priver nos quartiers d'une vision pluriannuelle et transparente de financement sécurisé.

Le second écueil est d'obliger à recourir à des circuits encore plus administratifs, à des appels à projets éliminant souvent les petites structures. Enfin, on peut craindre une perte de visibilité qui amplifierait le sentiment d'abandon des habitants de nos quartiers populaires, le Tonkin, Buers, Saint-Jean, les Brosses et Monod-Baratin.

Dans notre agglomération, le contrat de Ville métropolitain combine différentes échelles territoriales dont les Communes constituent le fer de lance sur la base d'une convention

locale d'application qui reste valable jusqu'en 2023 comme cela a été dit. Devant le risque d'un contrat de Ville engloutie, de nombreux élus, acteurs de la politique de la Ville ont certes réagi. Un courrier signé par la Métropole et de nombreuses Villes, dont Villeurbanne, a été adressé en décembre 2021 au préfet chargé de la politique de la Ville.

Nous voulons aujourd'hui afficher sans faille, la poursuite et l'amplification de ces politiques nécessaires aux luttes contre les inégalités sociales et territoriales, ainsi que l'accès aux droits, aux luttes contre les inégalités et avec notamment des équipes de la politique de la Ville qui œuvrent au lien social et à la réalisation de projets portés par les habitants et acteurs de ces quartiers.

En restant vigilants sur les tentatives de dilution du contrat Ville dans des politiques opaques ou vides de sens, nous voterons cette demande de financement auprès de l'État, de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de la Métropole. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vérifiais que vous pouviez bien voir compteur maintenant, mais c'est bon. Monsieur Garabedian, est-ce que vous souhaitez répondre ? Très bien.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18 - CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION DU DROIT AU BAIL COMMERCIAL SIS 47 BIS COURS TOLSTOÏ, PRÉEMPTÉ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE (CRAC) SUR LE SECTEUR TOLSTOÏ – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Rapport 22-46, cahier des charges de rétrocession du droit bail commercial pour le 47 bis cours Tolstoï. C'est Madame Caroline Roger-Seppi qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai plusieurs situations de déport, Monsieur Antoine Pelcé, Madame Agnès Thouvenot, Madame Melouka Hadj-Mimoune, Monsieur Mathieu Garabedian, Monsieur Paul Campy et Monsieur Alain Brissard.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (6 NPPV) -

19 - LABELLISATION DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DE VILLEURBANNE : APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE TRIENNALE ET DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Rapport 2022-112 sur la labellisation de la cité éducative pour Villeurbanne, il faut approuver la convention-cadre triennale et la convention de mutualisation. J'ai plusieurs demandes d'intervention, mais je donne au préalable la parole à Madame l'Adjointe, Sonia Tron.

M. TRON.- Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. En quelques mots. Nous avons présenté une grande candidature solide et ambitieuse en octobre dernier pour cette troisième série de labellisations portée par l'État. En retenant notre candidature fin

janvier 2022, les ministères de la Ville et l'Éducation nationale ont reconnu à la fois le travail partenarial préparatoire qui a été réalisé lors du diagnostic partagé conduit cet automne et les besoins éducatifs de notre territoire. J'ai souhaité que les représentants du préfet, du recteur et du DASEN portent une proposition ambitieuse.

En effet, la cité éducative villeurbannaise sera à l'échelle académique, la plus diverse en nombre de quartiers couverts, six au total, la plus vaste en nombre d'établissements scolaires impliqués et la mieux dotée financièrement, mais la tâche est lourde au regard des enjeux en termes de réussite et d'alliances éducatives entre toutes les parties prenantes, y compris les enfants et les parents.

La cité villeurbannaise mettra particulièrement l'accent sur les 2-18 ans, des passerelles et la continuité entre la petite enfance et l'école, l'école et le collège et la prévention du décrochage ou encore, la recherche de stages en 3e. Or, nous savons tous et toutes que ces deux derniers aspects sont particulièrement corrélés à l'origine sociale des jeunes et la mobilisation possible ou non de ressources familiales.

La valorisation, l'attractivité des établissements publics et l'innovation pédagogique seront également soutenus, mais aussi l'accompagnement des publics les plus éloignés, les plus en difficulté et cela, au-delà du cadre scolaire. Pour terminer, je précise que cette cité prendra toute sa place au sein du projet éducatif de territoire que nous sommes en train de renouveler. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai quatre demandes d'intervention, le groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Virginie Demars, la parole est à vous.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, mon propos va être un peu plus court que prévu puisque nous avons reçu il y a trois jours, des compléments d'information par rapport à la Commission. Nous ne pouvons que nous réjouir de la labellisation de la cité éducative de Villeurbanne qui va concerner l'ensemble des quartiers politiques de la Ville et les établissements scolaires publics du premier et second degré en éducation prioritaire.

Ce label d'excellence et les moyens supplémentaires affectés par l'État ne sont accordés qu'aux territoires éligibles où les acteurs ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée. Nous supposons que le dossier présenté par la Ville est à la hauteur de cette ambition et nous la remercions pour les Villeurbannaises et Villeurbannais qui bénéficieront de la cité éducative.

L'idée de cité éducative vise à intensifier les prises en charge éducative des enfants et des jeunes de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elle consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, parents, services de l'état, les collectivités, associations, habitants.

À travers les cités éducatives, le gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics. Rappelons que l'ambition des cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin.

À la lecture de la convention-cadre explicitant le projet, des questions restent cependant en suspens. Quand le projet va-t-il démarrer ? Au-delà des Comités de pilotage et techniques, comment la Ville va-t-elle toucher les familles les plus éloignées des institutions au sein du Comité des usagers par exemple ? Quels seront les partenaires sollicités sur le territoire de Villeurbanne ? Sportifs, culturels, maisons d'accueil, de rencontre, entreprises ou seront-ils tous acteurs ? Comment la Ville va-t-elle concrètement proposer ce travail collaboratif ? Sûrement que ces questions arrivent trop tôt. Aussi, nous souhaiterions une information régulière sur ce projet ambitieux. Le groupe Villeurbanne Progressiste votera pour cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique, Monsieur Frédéric Vermeulin.

M. VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, lors du dernier Conseil municipal il y a un mois, notre groupe avait rappelé que l'enjeu éducatif est l'un de ceux sur lesquels nous sommes les plus attendus par les habitants. Cela nous oblige à être à la hauteur des enjeux qui nous font face et particulièrement sur la prévention du décrochage et l'accompagnement de la parentalité. Nous avions également salué la dynamique enclenchée depuis le début du mandat par l'Adjointe à l'éducation. Cette dynamique se concrétise aujourd'hui par la labellisation cité éducative avec à la clé, une enveloppe conséquente sur trois ans pour mener nos actions.

La participation financière nationale est effectivement la plus importante de l'académie, mais le seul montant d'un million et demi d'euros ne dit pas tout. D'abord, on peut y voir une forme de rattrapage eu égard à des niveaux de dotation qui n'ont pas toujours été à la hauteur dans le passé. Si l'on rapporte ensuite ce montant à la population scolaire ou en éducation prioritaire, il n'est pas non plus faramineux. En tout état de cause, nous pouvons nous satisfaire du niveau d'ambition de ce projet. C'est l'essentiel.

Au-delà des nécessaires apports financiers de la labellisation, la labellisation va permettre également de renforcer les moyens humains. Ce qui est très important, notamment avec des postes entièrement dédiés à la coordination et la gestion de projets. C'est une dynamique qui a bien sûr rapproché la révision du plan éducatif de territoire à intervenir courant 2022.

Nous en avons déjà parlé. La participation massive de la communauté scolaire et des parents d'élèves récemment à la concertation autour de ce plan témoigne de l'importance des enjeux. S'il faudra évidemment faire des choix pratiques dans ce PEDT, rappelons qu'il est avant tout un moyen pour notre municipalité de traduire concrètement des engagements politiques intangibles, de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge, de favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants, permettre l'inclusion de tous et le partage des valeurs républicaines. Le groupe Cercle Radical et Place Publique se réjouit de la labellisation cité éducative et votera favorablement ce rapport. Non. Il ne se réduit pas. On n'est déjà pas très nombreux.

M. LE MAIRE.- La situation politique m'interdit quelque commentaire que ce soit. Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Danielle Carasco.

Mme CARASCO.- Je suis là bien que je ne devrais pas. Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons pour ce rapport, car nous ne pouvons qu'être heureux d'obtenir

1,5 million pour permettre à nos jeunes de s'épanouir à l'école. Avec 230 millions d'euros au total, ce dispositif ne représente cependant qu'une goutte d'eau dans un budget qui n'a cessé de diminuer depuis la nomination de Jean-Michel Blanquer. Pour le reste, l'Éducation nationale est toujours sous austérité qui se traduit par la diminution des postes et le non-remplacement des professeurs.

Nous avons plusieurs points de vigilance par rapport aux cités éducatives. D'abord localement, l'aide est substantielle, mais elle ne court que sur trois ans. Même à l'échelle d'une scolarité, ce n'est pas grand-chose. Il faudra faire attention à ce que les petites associations ne se retrouvent pas sans ressources après avoir embauché. Il faudra aussi faire très attention à ce que ce soit bien elles qui bénéficient de ces subventions. Les grandes associations nationales ont en effet bien plus de moyens pour répondre et certaines peuvent être un peu gourmandes alors que nous voulons privilégier des associations déjà bien implantées à Villeurbanne qui ont notre confiance.

La cité éducative est ce qui ressemble à une usine à gaz tout de même. C'est surtout le symptôme d'un changement grave de la nature de l'école républicaine. De la réforme du lycée à celle de l'université, de la suppression du Bac aux dispositifs locaux, les écoles, collèges et lycées sont mis en concurrence les uns avec les autres. En passant par le système d'appels à projets, les ministres hiérarchisent, sélectionnent les écoles à l'opposé de l'universalisme de l'enseignement. C'est d'ailleurs écrit dans la délibération puisqu'il est question d'aller vers les objectifs définis par la cité qui ne peuvent qu'être locaux.

Nous pensons bien au contraire que l'école doit être la même pour tous et toutes, peu importe là où l'on habite ou notre niveau de richesse. Les enseignements ne doivent pas dépendre du bon vouloir d'une Commune à répondre à un appel à projets. À l'opposé de l'éclatement du système éducatif ne voulant que soient réduits partout les effectifs par classe, que soient augmenté le nombre d'enseignants, les moyens ne doivent pas être saupoudrés. Ils doivent être à la hauteur partout. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen·nes villeurbannais·es, Monsieur Yann Crombecque. Je vais demander que l'on remette bien le timer, s'il vous plaît. Merci. Madame Carasco est passée entre les mailles du filet.

M. CROMBECQUE.- J'ai cru c'était spécialement pour moi. Monsieur le Maire, chers collègues, le 11 octobre dernier, notre groupe se félicitait de la candidature de Villeurbanne pour une labellisation au titre du programme cité éducative. Nous sommes donc heureux de voir notre Ville retenue et de pouvoir adopter aujourd'hui les conventions qui vont rendre opérationnel ce programme.

La candidature villeurbannaise a fait le choix ambitieux de proposer la labellisation de l'ensemble des quartiers politiques de la Ville et des établissements scolaires publics du premier et deuxième degré en éducation prioritaire. Le programme cité éducative vient s'ajouter aux politiques publiques mises en œuvre dans les quartiers concernés avec l'objectif de mettre en cohérence les dispositifs existants dans une logique de complémentarité, mais aussi de réactivité, permettant à la fois d'aller chercher des publics les plus en difficulté et de contribuer à leur offrir un environnement propice à leur réussite.

Notre groupe défend la mise en place d'une stratégie globale coordonnée entre la Ville et l'État, associant l'ensemble des acteurs éducatifs dans toute leur diversité, bien évidemment en lien avec les parents. Pour notre groupe, il conviendra de veiller à la structuration des réseaux éducatifs dans et hors de l'école pour une continuité éducative prolongée et coordonnée, pour lutter contre le décrochage scolaire et la fracture numérique, pour promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République, l'insertion professionnelle, la mobilité, mais encore l'éducation artistique et culturelle.

Pour notre groupe, il est important de se préoccuper de tous les jeunes au-delà du primaire et du collège en développant leur accompagnement personnalisé et comme l'indique la présentation du label, en leur ouvrant le champ des possibles. Sur le territoire de Villeurbanne, nous ne pouvons que nous féliciter de voir se mettre en place une grande alliance éducative qui puisse réunir l'Éducation nationale, les acteurs de l'éducation populaire, les acteurs du monde économique, les acteurs de l'accompagnement social.

La réussite éducative de tous les enfants est de longue date, un objectif transversal des politiques publiques portées par la Ville de Villeurbanne, politiques éducatives et politiques de la Ville, mais aussi petite enfance, jeunesse, culture, sport, santé. Elle mobilise et est partagée par de nombreux acteurs. Cette labellisation vient finalement ce soir confirmer cette tradition et ce volontarisme politique. Notre groupe votera donc en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je savais bien qu'il fallait que je remette le chronomètre avant Yan Crombecque. Madame Tron.

Mme TRON.- Merci. Je vais donner quelques éléments de réponse, même si nous aurons l'occasion d'échanger à nouveau lors des Commissions auxquelles vous participez, Madame Demars. Sur la mise en œuvre opérationnelle, nous visons la rentrée scolaire prochaine avec un report des crédits de 2022 sur 2023-2024, possibles et autorisés maintenant avec un peu plus de souplesse par les services de l'État puisqu'avec la troisième série des cités éducatives, on va dire que le dispositif s'est perfectionné dans sa mise en œuvre.

Sur la mise en place opérationnelle aussi, la Ville va procéder au nom des autres partenaires, de l'Éducation nationale et de la Préfecture, au recrutement d'une cheffe de projet qui va arriver au mois de mai. En ce qui concerne le suivi et l'évaluation du dispositif, le CNOE qui est le dispositif national demande – c'est d'ailleurs une commande qui est intégrée dans la démarche – d'avoir un Comité d'évaluation et nous allons du coup, rejoindre les autres Villes de la Métropole qui font partie du dispositif d'évaluation à l'échelle académique, notamment les Villes de Vénissieux, Vaulx-en-Velin, etc., qui sont déjà labellisées ou celle de Bron qui vient de l'être en même temps que nous.

Pour rebondir peut-être sur les propos de Villeurbanne Insoumise qui s'est exprimé tout à l'heure en termes de vigilance, je partage effectivement. Lors d'une Commission inter-élus sur le soutien aux acteurs associatifs, j'ai eu l'occasion de rappeler mon attachement au soutien aux acteurs locaux de l'éducation populaire et l'on y sera aussi vigilants. Effectivement, je souhaite privilégier les acteurs avec qui nous avons déjà des actions

partenariales plutôt que des acteurs associatifs extraterritoriaux qui viendraient par opportunisme financier. C'est un premier élément.

Le deuxième par rapport à la vigilance est que je partage aussi vos constats par rapport aux actions gouvernementales, notamment l'action de Monsieur Blanquer ces cinq dernières années. Je voudrais quand même dire quelques mots à l'occasion de cette intervention sur la cité éducative, pour dire bien sûr que cet outil, cette démarche va nous permettre de contribuer à lutter contre les inégalités scolaires et sociales. Cela étant dit, ces moyens spécifiques doivent bien compléter les politiques publiques de droit commun auxquelles tous les Villeurbannaises et Villeurbannais ont droit, particulièrement les jeunes et les enfants. Je serais particulièrement attentive en tant qu'Adjointe à l'éducation à ce que nous ayons les moyens de ces enjeux.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je donnerai trois exemples rapidement en termes de vigilance sur les années qui viennent, notamment sur la rentrée prochaine, sur la préparation de la rentrée avec l'évitement si possible de fermetures de classes, y compris en REP et REP+ parce que – cela vient d'être dit par mes collègues – ce sont effectivement des moyens additionnels pour l'éducation prioritaire, additionnels pour les quartiers politiques de la Ville, mais nous dégradons aussi par ailleurs le droit commun. C'est-à-dire des fermetures de classes et donc mécaniquement, des ouvertures réduites qui augmenteront du coup les effectifs par classe, y compris sur les collèges.

Là aussi, nous savons qu'il y a aujourd'hui des négociations et des discussions sur des votes des dotations des horaires globales dans les collèges qui sont en dessous des besoins et nous atteignons des effectifs par classe en 6e à plus de 30 élèves par classe. Ce qui aujourd'hui interroge en termes de réussite éducative.

Le deuxième point de vigilance – je me dépêche – concernera également les moyens dotés de la Ville en termes d'accueil dans de bonnes conditions des publics les plus fragiles. Nous respectons la scolarisation inconditionnelle à Villeurbanne. Nous en sommes fiers, mais l'État ne nous donne pas toujours les moyens aujourd'hui en termes d'actions socio-éducatives, médicosociales ou d'insertion socioprofessionnelle pour accompagner ces jeunes dans de bonnes conditions.

Le dernier élément sera pour conclure que la cité éducative doit constituer une réelle plus-value, mais qu'elle doit être bien complémentaire au service public de droit commun. Je terminerai là-dessus. Les cités éducatives nous permettent d'innover, d'expérimenter, mais en faisant bien attention qu'elles ne deviennent pas demain à l'échelle nationale, des territoires préfigurateurs du démantèlement progressif de l'éducation prioritaire. Merci.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas de chronomètre quand vous vous justifiez sur un rapport, Madame l'Adjointe. C'est le seul moment. Comme moi d'ailleurs, y compris que j'ai même le droit de parler après vous.

Mme TRON.- La prochaine fois, j'irai moins vite.

M. LE MAIRE.- Je vais en profiter pour dire un mot, vous remercier de votre engagement sur ce dossier. Effectivement, c'est une forme de volontarisme que vous avez impulsé dans le cadre de vos prises de fonction.

Notez que l'opposition – on l'a vu – est capable de se réjouir des bonnes nouvelles, même quand elles sont portées par le gouvernement actuel et est y compris capable d'en voir l'opportunité pour notre territoire. Cela ne nous empêche pas d'être un peu vigilants au regard des politiques qui semblent se préfigurer en matière d'éducation juste à la lecture des éléments de programme, mais ce sera un autre débat dont on parlera une fois que ces échéances auront eu lieu si c'était nécessaire.

Je veux aussi dire qu'il y a à la fois le volontarisme et l'engagement des équipes de la municipalité. Je crois aussi – cela fait partie de ce que j'évoquais tout à l'heure dans cet exercice un peu subtil – que c'est aussi le résultat d'années engagées et de travaux engagés sur le mandat précédent. Je n'ai pas honte de dire que l'on s'appuie aussi sur une partie d'un bilan positif en matière d'éducation.

Cela ne veut pas dire que tout était parfait. Cela ne veut pas dire que l'on n'est pas en train de conduire un certain nombre d'évolutions importantes avec les équipes, mais c'est aussi la reconnaissance d'un travail engagé de longue date sur les questions d'éducation dans cette Ville. Voilà.

Donc, cela ne m'étonne pas que nous soyons finalement tous amenés à voter positivement pour l'ambition commune que nous portons pour l'éducation des jeunes villeurbannaises et des jeunes villeurbannais. En tout cas, c'est ce que je vais demander. A priori, tous les groupes ont indiqué qu'il le ferait de cette manière.

Je mets ce rapport aux voix. J'ai un déport de Monsieur Colson. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

20 - CONVENTION 2021 VILLE/ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE AU SERVICE MUNICIPAL DE SANTÉ SCOLAIRE - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Rapport 93, convention 2021 entre la Ville et l'Éducation nationale liée au service municipal de santé. Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai une situation de déport de Monsieur Colson. C'est Madame Agathe Fort qui rapporte.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

21 - PROROGATION DE CONVENTIONS LIÉES À DES SUBVENTIONS DE LA VILLE D'AIDES AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PARC PRIVÉ - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Le rapport 109, prorogation de conventions liées à des subventions de la ville d'aides aux travaux de rénovation du parc privé. C'est madame Agnès Thouvenot qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

- Adopté à l'unanimité -

22 - <u>SOUTIEN D'URGENCE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE AUX POPULATIONS D'UKRAINE - PARTICIPATION VIA LE FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</u> - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- On passe au rapport concernant la situation en Ukraine. C'est moi-même qui le rapporte. Il y a plusieurs demandes d'intervention. Donc, je vais faire une rapide présentation. Dans la droite ligne de la tradition de solidarité des municipalités qui se sont succédé, nous avons choisi de concrétiser notre volonté de solidarité internationale sous la conduite notamment d'Ikhlef Chikh qui s'est beaucoup mobilisé ces dernières semaines dans ce travail-là, dans trois directions : aider les personnes à ne pas avoir besoin de quitter leur pays, sécuriser les routes de l'exil et accueillir dignement et chaleureusement les personnes qui arrivent à Villeurbanne.

C'est donc dans cette logique de ces axes qui guident finalement notre conduite de l'action municipale, qui nous ont conduits à voter une aide exceptionnelle au Liban lors de l'explosion dans le port de Beyrouth, de soutenir l'association SOS Méditerranée qui vient en aide aux migrants qui tentent de traverser la Méditerranée. Compte tenu des circonstances exceptionnelles en Ukraine, la Ville de Villeurbanne – j'avais eu l'occasion de vous en faire part dès le 28 février – a immédiatement proposé un certain nombre d'actions, que ce soit sur la question du logement ou de l'accueil des personnes qui fuient la guerre.

Nous essayons de répondre également aux sollicitations des différentes associations qui sont présentes sur notre territoire aux différents endroits que vous connaissez. On travaille également à coordonner les réponses en matière d'hébergement, de santé, d'éducation, d'alimentation. En appui aux initiatives de la préfecture, on a fait le choix de mettre une manifestation sportive importante, Les Foulées de Villeurbanne, sous la bannière ukrainienne ou par d'autres mesures qui peuvent sembler un peu plus anecdotiques, mais jouer un morceau d'orgue en introduction de notre Conseil municipal est aussi une manière de dire quelque chose de la préoccupation qui est la nôtre.

Pour l'instant, l'accueil dans l'agglomération a fait l'objet d'initiatives finalement assez classiques et l'on a un peu répondu à la demande. Je crois que collectivement, nous avons besoin d'anticiper le fait de se préparer à des accueils quantitativement beaucoup plus importants que ce que notre Collectivité a connu, y compris dans les dix dernières années puisque les quelques chiffres qui commencent à circuler parlent de l'ordre d'une dizaine de milliers de personnes qui seraient accueillies assez rapidement.

Pour mémoire, la Métropole a plutôt l'habitude d'accueillir chaque année environ 7 000 personnes toutes situations confondues. Donc, on va être face à des volumes importants. Ce sont ces mêmes volumes qui ont conduit la préfecture à solliciter à la fois la Métropole et la Ville de Villeurbanne pour organiser cet accueil en matière d'ouverture aux droits qui avait été annoncée par le Président de la République, mais nous allons avoir à faire face à des évolutions assez significatives, notamment sur la question de la capacité d'accueil.

On travaille donc avec la Métropole, avec les bailleurs sociaux à des solutions à d'habitat provisoire puisqu'il ne s'agit pas non plus de mettre finalement les drames en

concurrence ou de mettre notre solidarité et notre hospitalité en concurrence avec celles qui étaient déjà présentes sur le territoire. C'est donc à cela que nous travaillons avec l'ensemble des services à la fois de l'État et des Collectivités locales concernées, dont la Métropole.

Concernant la question de l'aide financière, le ministère des Affaires étrangères a créé en 2013 un fonds commun aux Collectivités locales, souhaitant s'engager dans l'aide d'urgence. C'est un fonds qui est baptisé Faceco, fonds d'action extérieure des collectivités locales et qui garantit une cohérence et une forme d'efficacité dans l'action. On s'était engagé à reverser – c'est une forme de calcul – 5 euros par inscrit aux Foulées villeurbannaises. Sur les participants, il y a 2 253 contributions payantes. Cela fait 11 265 euros pour ceux qui calculent de tête rapidement.

On va porter ce fonds, cette aide à 20 000 euros pour venir en aide aux populations en Ukraine. En tout cas, c'est l'objet de la délibération qui vous est présentée. Cette aide est portée sur les charges exceptionnelles afin de ne pas s'exercer bien entendu au détriment d'autres aides. Pour dire les choses clairement, on ne va pas piocher dans un budget déjà existant. C'est bien une aide nouvelle qui est créée à cette occasion. Voilà. Je ne serai pas plus long puisque chacun des groupes politiques va s'exprimer juste après moi. Donc, je vais leur laisser la parole en commençant par le groupe Villeurbanne Progressiste, Monsieur Stéphane Colson.

M. COLSON.- Monsieur le Maire, chers collègues, voilà un peu plus d'un mois que l'Ukraine, Etat souverain, est soumise aux bombardements des troupes de Vladimir Poutine. Nous saluons ici le courage de la population ukrainienne dans une guerre menée de façon extrêmement violente, en particulier envers les populations civiles. Ainsi, l'ONU dénombre 6,5 millions de déplacés internes et 3,5 millions de personnes ayant dû quitter leur pays.

La France prend toute sa part dans cette tragédie avec près de 100 millions d'aide humanitaire et près de 100 000 places d'hébergement ouvertes par le gouvernement. Au titre de l'Union européenne, la France a œuvré pour la mise en place de la protection temporaire pour ces populations à l'échelle de l'Union et le Président Macron a annoncé la mise en œuvre d'une opération humanitaire vers la ville de Marioupol en coordination avec la Grèce et la Turquie.

Monsieur le Maire – vous l'aviez souligné lors du dernier Conseil municipal –, une communauté ukrainienne dynamique habite notre commune et se mobilise. On notera d'ailleurs que la paroisse Athanase a reçu beaucoup de dons, preuve une fois encore que les Villeurbannaises et les Villeurbannais ont la solidarité et l'entraide chevillées au corps, au point d'ailleurs que se pose la question de l'exiguïté des locaux quant au stockage des dons, mais peut-être que vous avez des éléments qui pourront éclairer ce point.

La délibération qui nous est présentée ce soir vise – vous l'avez rappelé et l'on vous en remercie – à ce que la Collectivité territoriale qu'est Villeurbanne opère un versement de 20 000 euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, Faceco. C'est un fonds de concours géré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cela permet pour cette aide qu'elle puisse agir sur des besoins réels et identifiés par des

experts du ministère et au regard de la pertinence des objets présentés par les opérateurs, qu'ils soient organisations internationales ou bien ONG.

Outre qu'elle trouve ses garanties à son aide apportée, notre Collectivité est également identifiée sur le terrain comme contributeur de cette aide. Ce n'est évidemment pas pour cela que cette délibération nous est soumise ce soir. Néanmoins, cela compte parce que Villeurbanne a été labellisée par le Ministère de la Culture, Capitale française de la culture. Nous le savons. La culture est aussi le dialogue. De la même façon qu'il faut – comme le fait le Président Macron – continuer de dialoguer avec le Président Poutine, les peuples russe et ukrainien dialogueront à nouveau un jour et peut-être d'abord, par la culture. C'est plus encore pour cela que nous voterons cette délibération en espérant que le fait que la Capitale française de la culture apporte son aide est signe qu'elle souhaite d'abord la paix, le dialogue des cultures et que ces deux peuples puissent s'en saisir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique, Madame Katia Buisson.

Mme BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues, voici presque un an jour pour jour, une délégation de notre municipalité accompagnée par Jean-Paul Bret s'est rendue en Arménie et au Karabakh pour aller au soutien d'un territoire et d'une population qui avait subi une guerre. Ce voyage avait notamment pour but d'exprimer notre solidarité et de réfléchir à la manière dont l'aide que l'on pouvait apporter à cette population pouvait être la plus efficiente possible. Ces actes de solidarité sont importants. Ils témoignent de notre ouverture sur le monde, de l'impact des guerres sur toute population.

La subvention qui nous est proposée aujourd'hui sera versée au fonds piloté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et plus précisément, à sa structure dédiée à la réponse aux crises humanitaires urgentes pour qu'elle soit la plus efficace possible. L'histoire de Villeurbanne et de sa population est marquée par les guerres, les conflits, l'accueil des diasporas et ceux qui ont été contraints de fuir leurs pays. Cet héritage nous rend forcément sensibles au drame que vit la population ukrainienne depuis déjà un mois. L'aide ne s'arrête pas là puisque la Ville mène une politique volontariste en matière d'accueil de tous les réfugiés sans distinction.

La guerre est toujours un drame, plus pour les populations que pour leurs dirigeants. La guerre déracine, affame, mutile. Elle laisse des marques indélébiles pour des générations. Notre aide devra donc se penser sur le temps long et sur bien des aspects pour des populations qui subissent cette guerre, dont Pierre Lemaitre écrivait dans un autre contexte que l'on ne sait plus ce qu'elle voulait faire, car la coopération décentralisée doit prendre sa part, mais nous ne pouvons pas et nous ne devons pas nous substituer au Quai d'Orsay ou à l'État. L'émotion bien légitime que suscite cette guerre en chacun de nous ne peut nous faire oublier notre devoir de raison, car nous ne sommes malheureusement qu'au début des ravages de cette guerre décidée et menée par Vladimir Poutine.

Les guerres trouvent toujours leur ferrement dans les divisions. Les postures électoralistes de désunion, de division et de désinformation ne pourront pas être oubliées. Il nous appartient de faire acte de solidarité, d'humanité, mais aussi de lucidité.

Notre groupe pointait déjà le rôle trouble que la Russie a joué au Haut-Karabakh. En Ukraine, le voile a été levé et l'outrance d'un seul camp semble être sa seule règle renforçant notre sentiment d'impuissance déjà bien marqué par une réalité accablante, celle de notre dépendance coupable pour garantir notre mode de vie si confortable et qui nous apparaît soudain si coupable à l'aune de ces crises qui se succèdent. Aider les Ukrainiens passera forcément par des choix difficiles et pragmatiques. Le groupe Cercle Radical et Place Publique votera cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain, Madame Christine Goyard-Gudefin.

Mme GOYARD-GUDEFIN.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, depuis un peu plus d'un mois, la guerre fait rage en Ukraine. En plus du drame qu'elle engendre pour les peuples qui y sont confrontés, la guerre agit comme un révélateur sur notre propre société. La guerre rappelle que notre démocratie va mal. Nous sommes encore en paix pour le moment, mais déjà un climat de guerre s'est abattu sur notre pays, un climat irrespirable où toute expression de nuance est dénoncée comme une forme de trahison, de complicité avec l'ennemi.

L'élection présidentielle a été voulue comme le pinacle de notre démocratie. Logiquement, l'heure devrait donc être aux débats, aux discussions, aux échanges, en particulier sur des sujets aussi graves. Il n'y aura pourtant pas de débat puisque seul l'alignement sur un camp fait figure de position acceptable. La guerre révèle que l'Europe n'est pas pour la paix. Pendant des décennies, on nous a présenté l'Europe comme un rempart contre la guerre. Voilà qu'aujourd'hui, l'Europe ne parle plus de paix et les plus européistes de nos politiques ne sont pas les moins va-t-en-guerre.

Enfin, la guerre révèle que le racisme est bien présent. Alors que des millions de personnes ont été jetés sur les routes pour fuir les combats, le Président a multiplié les promesses de solidarité avec les réfugiés. Ils seront tous accueillis sans distinction. Ils seront acceptés. Ils seront hébergés. Ils auront même les transports gratuits. Cette réaction – il faut le dire – est celle d'un grand pays. Dommage qu'elle ne soit pas la règle, car en temps normal, ce gouvernement comme ceux qui l'ont précédé, a mené une chasse sans pitié contre les immigrés, les a laissés se noyer dans la Méditerranée. Il a détruit leurs abris. Il a interdit de leur donner à manger. On nous dit que la distance expliquerait une telle différence de traitement, mais Alep n'est guère plus éloignée que Marioupol à vol d'oiseau. Alors, il faut se rendre à l'évidence. C'est bien un racisme d'État qui fonde cette distinction entre les bons réfugiés, ceux que l'on peut aider et les autres, ceux pour lesquels on ne peut rien faire et qui doivent compter sur la solidarité de collectifs comme Jamais Sans Toit pour avoir le droit de dormir au chaud l'hiver.

Notre Ville est heureusement solidaire. Aujourd'hui, notre Ville apporte son soutien à l'Ukraine comme elle l'a fait par le passé pour le Haut-Karabakh, comme elle le fait au quotidien pour favoriser l'accueil des personnes immigrées. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, la parole et à Madame Aurore Gorriquer.

Mme GORRIQUER.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, chers Villeurbannais et Villeurbannaises, je vais commencer par une citation, une phrase que vous avez peut-être entendue récemment : *« Très nombreux sont les Libyens. Très nombreux sont les Syriens. Très nombreux sont les Afghans à avoir demandé l'asile. Simplement, il y a parfois un détournement du droit d'asile pour d'autres raisons, mais ce n'est vraiment pas le cas des Ukrainiens. Chacun constate qu'il y a la guerre dans leur pays. »* Voilà comment ce jeudi 3 mars, Gérard Darmanin a résumé sur France Inter sa politique migratoire.

Il ne faisait finalement que répéter avec d'autres mots ce qu'avait dit Emmanuel Macron à propos du retour des talibans en Afghanistan. Je cite : *« L'Afghanistan aura besoin dans les temps qui viennent, de ses forces vives et l'Europe ne peut pas à elle seule, assumer les conséquences de la situation actuelle. Nous devons anticiper et nous protéger contre les flux migratoires irréguliers importants. »* Nos gouvernants ne sont malheureusement pas les seuls à créer des distinctions entre le bon et le mauvais migrant. Certains éditorialistes, journalistes et autres responsables d'extrême droite semblent s'être passé le mot. Dans leur bouche, accueillir les uns plutôt que les autres, relève de l'évidence puisque certains nous ressembleraient plus que d'autres.

Depuis quand le racisme peut-il être exprimé si ouvertement en France sans réelle conséquence ? L'Union européenne a mis en place en urgence, un statut de protection temporaire le 4 mars dernier pour accueillir plus facilement les réfugiés d'Ukraine. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait pour ceux provenant d'Afghanistan l'été dernier ? Cette protection temporaire nous rappelle que l'Europe bénéficie déjà d'outils pour accueillir plus rapidement des réfugiés. Ne pas l'avoir utilisé pour ceux et celles provenant du pays du Maghreb ou de la péninsule arabique est un choix politique. Maintenir l'inaction face au doublement en un an du nombre de morts en Méditerranée est un choix politique.

Notre choix ici à Villeurbanne est d'accueillir tous et toutes les réfugiés, peu importe la guerre ou le tyran qu'ils fuient. L'équipe précédente le faisait déjà et nous continuons de créer des places de logements et de l'aide alimentaire pour toutes et tous. Nous plaidons ce soir pour qu'avec l'arrivée des réfugiés ukrainiens, l'État reconnaisse le manque de structures d'accueil en France, pour que l'État donne de vrais moyens aux Communes pour créer des hébergements adaptés, pour que l'État anticipe les migrations liées au changement climatique en prévoyant des logements.

Nous ne croyons cependant pas à un changement de philosophie du gouvernement en place. Les déclarations de Darmanin et Macron montrent bien leur peur et leur rejet des réfugiés. Nous croyons en revanche qu'avec un autre gouvernement d'union populaire, écologiste et social, la France pourra prendre sa véritable part dans l'accueil des réfugiés. En attendant, je suis fière d'être élue pour une Ville qui accueille sans distinction. Nous voterons bien sûr pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen·nes villeurbannais·es, Monsieur Ikhlef Chikh.

M. CHIKH.- Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs. Après moins de deux années de mandat, le Conseil municipal de Villeurbanne doit faire face à une nouvelle crise internationale majeure. Après Chouchi au Haut-Karabagh et Kaboul en Afghanistan, l'Est de l'Ukraine est devenu à son tour le théâtre de la guerre

menée contre la démocratie et les droits humains. L'invasion lancée sur la dictature de Vladimir Poutine ramène la terreur en Europe, à trois heures de chez nous. On compte près de 10 millions de déplacés et près de 4 millions d'entre eux ont dû quitter leur pays. Ne serait-ce que par leur proximité, l'Europe et la France doivent pouvoir être une terre d'accueil pour ces populations en exil.

L'ampleur de la crise humanitaire a justifié la mise en place rapide d'une protection temporaire des ressortissants ukrainiens. Ce statut octroyé par les autorités leur permet de bénéficier de droits essentiels à un séjour digne sur le territoire. Comme de nombreuses Villes en France, Villeurbanne a soutenu les chaînes de solidarité qui se sont créées, permettant l'accueil ici et en important notre aide là-bas, fidèles à notre tradition d'hospitalité et d'humanisme dont la portée est universelle.

Je me suis rendu personnellement à la rencontre des associations Lyon Ukraine et Ukraine 33. J'ai pu mesurer la mesure des besoins, notamment en termes de saturation de lieux de stockage, pour répondre à un peu à Monsieur Colson. Plus loin que cela, dans un monde toujours plus traversé par les guerres, l'instabilité politique, la misère et les catastrophes climatiques, nous ne pouvons que souhaiter que les autorités européennes et françaises fassent preuve du même volontarisme face aux crises à venir, mais aussi celles qui ont déjà éclaté par le passé.

Malgré la mobilisation et la générosité citoyenne soutenue par les Collectivités publiques, de trop nombreuses personnes exilées sont encore dans des situations précaires et ne bénéficient que de droits incomplets. Ces barrières administratives doivent être abolies pour toutes et tous. Pour l'heure, c'est avec beaucoup d'honneur que nous répondons à l'urgence humanitaire en Ukraine et cela, en abondant le fonds d'aide extérieur des Collectivités territoriales qui s'est imposé comme l'instrument concret d'aise aux populations locales. Fidèles à nos valeurs et solidaires avec les peuples victimes de la guerre, nous voterons cette aide sans la moindre réserve. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention conjointe pour les groupes Génération et Les Écologistes, Monsieur Paul Campy.

M. CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues, *« unis dans la diversité »* est notre devise européenne. Les Ukrainiennes et les Ukrainiens se pressent aux portes de l'Europe, seule échappatoire terrestre vers la paix. *« Unis dans l'adversité »* est notre mot d'ordre. Si Villeurbanne est notre maison, l'Europe est notre village et nous nous devons d'apporter notre soutien à nos voisins.

« Rossiya ne mir », la Russie ce n'est pas le monde. *« Rossiya ne mir »,* la même phrase, la Russie n'est pas la paix. L'invasion d'un pays membre du Conseil de l'Europe par un autre pays du Conseil de l'Europe n'est certainement pas étrangère à l'activation du dispositif européen de protection temporaire jusqu'alors jamais utilisé. Créée en 2001, cette directive n'avait jamais été mise en œuvre jusqu'alors. Nous regrettons que ce dispositif ne soit pas ouvert aux ressortissants de pays tiers dont la demande d'asile était en cours d'examen en Ukraine. Demander l'asile dans un pays qui devient lui-même un champ de bataille ne peut être que synonyme de désarroi, de désespoir et de résignation.

Même s'il est toujours possible de demander l'asile sur le territoire européen, encore faut-il pouvoir en franchir la frontière. Le statut de protection temporaire européen permet donc aux déplacés ukrainiens, aux ressortissants des pays tiers résidant régulièrement en Ukraine et qui ne peuvent retourner dans leur pays dans des conditions sûres et durables, d'entrer sur le territoire européen et y trouver refuge. Valable 6 mois renouvelables, la protection européenne permet le droit au séjour, l'accès au marché du travail, l'accès au logement, à l'aide sociale, à l'aide médicale et à l'éducation.

Comme tout dispositif d'urgence, il reste imparfait. Nous soulignons que dans une instruction conjointe du 10 mars 2022, les ministres de l'Intérieur et de la Solidarité, de la Santé et les ministres délégués au logement et à la citoyenneté permettent l'articulation entre le statut temporaire et la demande d'asile, car – rappelons-le – il y a une distinction à faire entre le statut européen, le demandeur d'asile, le réfugié et le bénéficiaire de la protection subsidiaire. Retrouver la voie du dialogue et de la paix, nous ne pouvons que l'espérer. Près du quart des recours devant la Cour européenne des droits de l'homme concernait la Russie, sans parler de la violation des frontières européennes par l'armée russe depuis plusieurs années.

La ligne jaune est franchie depuis longtemps. La ligne rouge a été rompue le 15 mars dernier avec le retrait de la Russie du Conseil de l'Europe, retrait contraint par son mépris des droits de l'homme et du respect des peuples. Si nous soutenons cette délibération, nous souhaitons aussi sensibiliser nos concitoyens aux enjeux de solidarité et de fraternité qui nous attendent pour un monde plus juste et pour une planète en paix. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Il y a un temps pour chaque chose. Ce que je note ce soir, c'est que c'est d'abord le temps de la solidarité avec l'unanimité qui sera l'objet du vote à venir.

On entend aussi qu'il y a nécessité de réfléchir à un temps pour une politique hospitalière digne de l'histoire de ce pays. Je ne souhaite pas l'aborder ce soir. Je ne pense pas que ce soit véritablement le moment. Je pense en plus que le temps politique dans lequel nous sommes ne rend pas nos cerveaux très agiles sur ce sujet-là, mais c'est un avis personnel et je n'irai pas plus loin ce soir.

Je veux me satisfaire de l'unanimité que nous ne manquerons pas d'avoir dans ce soutien à ce peuple confronté à la guerre, auquel nous apporterons notre soutien à la fois financier et humain comme cela a été présenté.

Pour le reste, je ne doute pas que nous aurons l'occasion dans les semaines et les mois qui viennent, de revenir sur les questions de politique internationale, de la place de l'Europe et de notre politique d'hospitalité, mais je vous inviterais à toujours essayer dans ce Conseil de rentrer par ce qui fait l'histoire de cette Ville, de sa force, de sa capacité à ne pas être simplement dans des postures, mais être dans l'action pour continuer à accueillir tous celles et ceux qui nous rejoignent.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23 - <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNÉE 2022</u> - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 105, attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il y a une situation de déport, Madame Thouvenot. Du coup, j'en suis le rapporteur. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

24 - <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉDIÉE AUX ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE LOCALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022</u> - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le rapport 88, attribution d'une subvention dédiée aux acteurs de la démocratie locale au titre de l'année 2022. J'ai une demande d'intervention. C'est monsieur Bocquet qui rapporte. Est-ce que vous en dites un mot avant ou je laisse Monsieur Chabrier intervenir pour le groupe Villeurbanne Progressiste ?

M. CHABRIER.- Oui. Merci, Monsieur le Maire. Avant d'intervenir, j'ai noté votre remarque à la fin de la précédente intervention. Je n'en attendais pas moins parce que je dois quand même vous dire que nous avons été particulièrement choqués des propos qui ont été tenus par deux de vos Adjointes, représentantes de parti de votre majorité.

Les propos qui ont été tenus dans cette enceinte démocratique et républicaine étaient particulièrement scandaleux. Avec mon groupe, on a même failli sortir à un moment. J'ai vu d'ailleurs la gêne sur le visage d'un certain nombre de membres de votre majorité et votre remarque à la fin, montre bien que vous devez partager le même sentiment.

Je vous laisse régler vos questions après avec les membres de votre majorité, mais je tenais effectivement que ce soit signalé parce que je pense que dans ce type d'enceinte, alors que la délibération qui nous était proposée devait être quand même une délibération unanimement saluée – vous avez à juste titre salué la tradition d'hospitalité de cette Ville qui existe depuis longtemps –, je pense que l'on pouvait unanimement se contenter d'être sur le même discours et il y aurait pu y avoir une belle unanimité dans ce Conseil. Cela n'a pas été le cas et c'est particulièrement regrettable, mais vous en êtes visiblement tout aussi outré que moi.

M. LE MAIRE.- Ne pensez pas à ma place. Je n'ai pas dit autre chose que ce que j'ai dit, Monsieur Chabrier. Je vous laisse la possibilité de répondre parce que le sujet est important, mais ne pensez pas à ma place. C'est parfois trop compliqué d'ailleurs de se mettre dans ma tête. Monsieur Chabrier, vous avez une demande de temps de parole pour l'attribution d'une subvention dédiée aux acteurs de la démocratie locale. Je vous laisse la parole à ce sujet.

M. CHABRIER.- Oui. Nous voterons pour cette délibération. Le sujet ne porte pas sur cette délibération. Je voulais vous interpeller à propos de la démocratie locale et la démocratie participative que vous entendez mener. J'ai cru comprendre que cela faisait partie d'un point important dans votre programme. C'était même un totem d'une grande

partie des composantes de votre majorité que vos alliances électorales qui se sont faites sur ce sujet.

Donc, nous avons salué ce qui a été mis en place – j'avais eu l'occasion d'en parler –, l'Assemblée citoyenne avec des perspectives intéressantes. Il y a eu encore une réunion samedi matin qui a apporté des éléments plutôt positifs avec pour les participants en tout cas, ce qui reste un réel enthousiasme. Il serait souhaitable néanmoins que cette forme renouvelée et assez innovante de démocratie participative n'obère pas ce qui existe déjà. Donc, j'aurais aimé quand même avoir des réponses sur le devenir des conseils de quartiers parce qu'il ne serait pas souhaitable qu'ils deviennent ou en tout cas, qu'ils aient le sentiment d'être un peu les parents pauvres de cette nouvelle politique.

En ce qui concerne la démocratie locale, on peut aussi aborder la question sous l'angle simplement de la concertation. Alors, on a évoqué les questions de stationnement. Je ne veux pas y revenir. Madame l'Adjointe a donné des réponses plutôt satisfaisantes avec un ton volontariste, montrant qu'elle entend être à l'écoute même si les choses ne sont pas toujours simples, notamment sur ces questions-là. Sur d'autres sujets en revanche, j'ai quand même eu des échos de la part d'habitants où les choses étaient quand même bien moins positives.

On a évoqué l'école préfiguratrice de Grand Clément que Madame Vessilier a citée dans son propos sur le compte administratif. J'ai quand même eu des retours dans le secteur où l'on m'a fait quand même part d'une concertation pour le moins limitée, voire pas de concertation du tout sur l'implantation des bâtiments de type Algeco sur le terrain d'activités sportives qui jouxte le centre social de la Ferrandière. Donc, il y a quand même une grande émotion dans le secteur, notamment de la part des habitants, notamment de la part des animateurs et acteurs, plus largement du centre social de la Ferrandière. À vrai dire, ils ont eu le sentiment d'être un peu mis devant le fait accompli. Voilà.

Madame l'Adjointe à l'éducation, je me souviens que dans un passé pas si ancien que cela, lors de l'implantation d'une autre école, l'école préfiguratrice Rosa Parks, vous étiez plutôt comme un peu le fer de lance d'une contestation de l'équipe à l'époque où vous reprochiez le manque de concertation. Vous êtes un peu rattrapée par la réalité des choses. C'est un peu regrettable. Je pense que d'autres solutions auraient peut-être pu être envisagées, avec peut-être un peu plus de concertation.

Il me semble que dans le passé, cette école était déjà programmée. Donc, il y avait déjà des idées qui avaient germé pour la partie alternative. En attendant, on se retrouve aujourd'hui dans une situation où il n'y aura plus d'activités sur ce terrain. Ce qui pose vraiment problème aux jeunes du quartier et au centre social de la Ferrandière. Cette période est certes transitoire, mais elle va durer quand même trois ans.

M. LE MAIRE.- Si je peux me permettre, Monsieur Chabrier.

M. CHABRIER.- J'ai dépassé. Je ne vous embête pas plus. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet, vous avez la lourde tâche de répondre à une question qui a finalement assez peu de lien avec l'objet du rapport, mais je propose que vous fassiez cet exercice.

M. BOCQUET.- Je vais profiter de l'intervention de Monsieur Chabrier pour présenter des aspects de la transition démocratique dont on parle peut-être moins parce que l'on met souvent l'accent sur l'Assemblée citoyenne et le budget participatif qui sont effectivement les volets les plus emblématiques de cette transition démocratique. Elle repose effectivement sur un certain nombre d'espaces et de formats que l'on essaie de multiplier pour que chaque habitant et chaque citoyen trouve celui qui est le plus adapté à ce qui l'intéresse, à la manière dont il a envie de s'engager, à ses possibilités.

Là-dedans, il y a bien évidemment les conseils de quartiers et les conseils citoyens. Voilà. C'est en fonction de la thématique, de la compétence et de l'échelle aussi. Ils ont donc toute leur place sur la logique de démocratie de proximité, sur ce qu'on appelle l'expertise d'usage, l'expertise du quotidien. Voilà. Plus que quiconque, les conseils de quartiers savent ce qu'il se passe dans leurs rues, dans leurs quartiers par définition. Cela demande évidemment de l'ingénierie.

Donc, cette délibération traite de l'accompagnement par le CCO du conseil citoyen de Saint-Jean et chaque format, chaque espace est accompagné par des acteurs qui s'emploient à faire participer, à faire débattre parce que cela ne s'improvise pas. Comme on est dans l'expérimentation de plein de choses, on essaie chaque fois d'avoir des formats différents et des prestations différentes, si je peux parler de prestations quand il s'agit d'accompagner la démocratie.

Dans toute cette transition démocratique qui est une exigence que l'on s'impose à nous-mêmes de la manière la plus systématique possible quand on met en place de nouveaux dispositifs, de nouveaux équipements, il y a deux limites. La première d'entre elles est évidemment notre programme politique et les valeurs que nous souhaitons défendre. Dans le cadre du contrat de confiance qui nous lie avec les habitants qui participent, nous avons toujours été extrêmement clairs que nous laissons une marge de manœuvre qui est dans le cadre des valeurs que nous défendons.

Le deuxième impératif, la deuxième limite à ces concertations est que nous avons effectivement parfois des urgences à rattraper. L'exemple que vous citez effectivement est un besoin d'équipement mené qui s'impose et sur lequel on ne pouvait pas encore décaler l'agenda. Donc, nous sommes effectivement allés sans doute un peu trop vite pour qu'une concertation puisse se faire dans les conditions les plus parfaites. Je le reconnais. Je pense que la majorité reconnaît qu'en matière de démocratie, nous ne pouvons que nous améliorer et nous allons tenter de nous améliorer sans cesse sur ce sujet comme sur les autres.

M. LE MAIRE.- Madame Tron.

Mme TRON.- Dans la mesure où j'ai été citée, « mise en cause », je veux bien quand même dire deux mots. Donc, oui. Je me suis effectivement mobilisée il y a quelques années. Il y a d'autres élus dans cette assemblée qui l'ont fait. Je leur rends hommage d'ailleurs parce que nous partagions la même ambition pour nos écoles villeurbannaises à ce moment-là.

Sur l'école Lafontaine, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Monsieur Bocquet. La vive émotion est aussi partagée par l'ensemble des parents d'élèves et des enfants qui sont accueillis dans l'ensemble des groupes scolaires au Sud de la ville, qui sont tous saturés et

depuis de nombreuses années par manque d'anticipation. Je préciserai que je commence ce mandat et nous commençons ce mandat en dépensant 8 millions d'euros dans deux écoles modulaires provisoires, sur Croix-Luizet et sur Lafontaine. Compte tenu de l'engagement passé, j'aurais effectivement préféré mettre ces 8 millions d'euros ailleurs que dans des écoles préfiguratrices modulaires, donc provisoires, qui viennent effectivement utiliser des fonciers qui devraient normalement avoir une autre destination.

Dans le cadre de la campagne – puisque vous faites allusion aussi à mes engagements passés –, nous avions proposé notamment la rénovation de ce terrain. Ce terrain sportif effectivement est précieux pour le quartier. Je ne peux pas vous contredire là-dessus.

Sur la concertation, il n'y en a effectivement pas eu parce que ce terrain remplissait toutes les conditions nécessaires en termes de domanialité, en termes de disponibilité, en termes de localisation et en termes de surface pour construire une école modulaire provisoire – je le rappelle – de 10 classes qui ont été rendues nécessaires par le manque d'anticipation sur le mandat précédent. Merci.

M. LE MAIRE.- Il y avait deux questions. Vous avez eu deux réponses. J'ajoute juste que vous pouvez avoir l'impression que le dialogue n'est pas à la hauteur, mais cela fait plusieurs semaines que l'on travaille avec les acteurs, que des solutions de repli pour l'aire de jeu et de sport qui a été proposée ont notamment été faites, qu'il y a un travail important qui est conduit avec le centre social.

Indiquer que la démocratie participative est au cœur de notre projet n'empêchera jamais que l'on ait des divergences de points de vue, des divergences d'approche et que même parfois, on ne soit pas à la hauteur de ce qui est attendu de nous, mais on le fait simplement dans un exercice de transparence et de débat permanent avec celles et ceux qui vous alertent, qui nous ont alertés aussi, avec lesquels on travaille depuis plusieurs semaines, sinon mois sur le sujet.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25 - <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2022</u> - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Rapport 82, attribution de subventions aux acteurs de la politique de la Ville. C'est Monsieur Garabedian qui rapporte. Tous les membres des conseils d'administration des centres sociaux sont en situation de déport.

Du coup, cela fait pas mal de personnes concernées : Gaëtan Constant, Aurélie Loire, Aurore Gorriquer, Murielle Bétend, Melouka Hadj-Mimoune, Christine Goyard-Gudefin et Pauline Schlosser. J'avais déjà cité Aurélie Loire. Elle est dans deux conseils d'administration concernés.

Moyennant cela, je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (7 NPPV) -

26 - <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET À LA MISSION LOCALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 POUR L'INTÉGRATION D'UN POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL</u> - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Rapport 99, attribution d'une subvention de projet à la Mission Locale au titre de l'année 2022. Monsieur Bocquet rapporte. J'ai deux demandes d'intervention. On fait les demandes d'intervention avant et vous répondrez comme précédemment, Monsieur Bocquet ? Pour la première intervention, Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Monsieur Julien Ravello pour deux minutes.

M. RAVELLO.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues villeurbannaises et villeurbannais, nous soutenons cette subvention à la Mission Locale pour l'intégration d'un poste de travailleur social. Un poste de plus, ce sont des dizaines de jeunes aidés pour s'insérer. Ce sont eux qui ont le plus de mal à trouver du travail. Je rappelle que 19 % des 15-24 ans sont au chômage dans notre pays. Ce constat fait consensus. La jeunesse a besoin d'aide, mais de quelle aide a-t-elle besoin ? Nous sommes prévenus.

Le 31 décembre 2021, Emmanuel Macron disait – je cite – : *« Les devoirs valent avant les droits. »* Le 29 janvier 2022, Gabriel Attal – je cite de nouveau – : *« On veut aussi poursuivre la redéfinition de notre contrat social avec des devoirs qui passent avant les droits du respect de l'autorité aux prestations sociales. »*

Le contrat d'engagement jeune vient d'être mis en place pour les 16 à 25 ans. En contrepartie d'une formation de 15 à 20 heures par semaine, ils sont tenus d'accepter – je vais encore citer cette fois-ci le décret – un parcours intensif avec une mise en activité systématique, soutenue et régulière visant à orienter le jeune vers l'emploi ou l'alternance le plus rapidement possible. En cas d'absence, il s'expose à une réduction, voire une suppression de l'allocation de – tenez-vous bien – 497,50 euros par mois, un pognon de dingue auraient dit certains, mais une somme plus de deux fois inférieure au seuil de pauvreté. Pour 20 heures par semaine, cela revient à être payé 6 euros de l'heure.

Ce dispositif n'est que les prémices de ce que prévoit le Président Macron 2 s'il est réélu. Laurent Wauquiez l'a proposé, lui va l'appliquer, une obligation de travail de 15 à 20 heures par semaine en contrepartie du RSA. Rétropédalage cependant il y a quelques jours, précisant qu'il n'était pas pour l'esclavagisme. Nous voilà rassurés. Le Président candidat a ajouté que ces heures de travail seraient rémunérées au moins au SMIC. À quand un énième rétropédalage ?

Cinq ans de stigmatisation, cinq années de flexibilisation, il est grand temps de remettre les pendules à l'heure. Tout être humain a des droits avant d'avoir des devoirs. Il faut décorréler les prestations sociales de l'accompagnement. C'est la seule façon de permettre au maximum de personnes d'en bénéficier. Plutôt que de mettre des bâtons dans les roues des plus pauvres, il faut lutter contre le non-recours aux aides et développer l'emploi, notamment avec la transition écologique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen·nes villeurbannais·es, Madame Catherine Anavoizard.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, mesdames, messieurs, notre groupe tient à saluer le travail effectué par la Mission Locale et le rôle précieux qu'elle joue auprès des jeunes Villeurbannaises et Villeurbannais, un rôle qui va bien plus loin que l'insertion professionnelle à laquelle elle est souvent réduite dans l'imaginaire collectif. En 2021, la Mission Locale de Villeurbanne a été en contact avec 6 233 jeunes, dont 3 090 qu'elle a accompagné activement. Elle accueillit 1 249 nouveaux jeunes.

La Mission Locale de Villeurbanne a organisé plus de 26 000 entretiens professionnels. 1 129 jeunes ont trouvé une solution d'emploi. Plus de 600 ont pu intégrer une formation qualifiante ou un contrat d'alternance. Ces chiffres méritent d'être salués tout comme le partenariat avec les acteurs locaux. Les difficultés à s'insérer sur le marché du travail sont la conséquence d'autres difficultés regroupées sous le vocable frein périphérique à l'emploi, logement, santé, mobilité, qu'il s'agit d'identifier et de résoudre. Toute une palette de dispositifs existe, mais il est parfois difficile pour les jeunes de trouver la bonne porte pour obtenir l'aide adaptée.

La subvention de 40 000 euros attribuée à la Mission Locale permettra le recrutement d'une travailleuse ou d'un travailleur social en son sein même, au profit d'une meilleure complémentarité des acteurs et d'une meilleure cohérence de l'accompagnement. Ce faisant, la Mission Locale renforcera son rôle d'interlocuteur privilégié pour les jeunes de 16 à 25 ans en voie d'insertion. Ce recrutement permettra de lutter contre le non-recours aux droits qui touche plus d'un jeune sur deux de moins de 25 ans.

Contrairement à certains qui veulent toujours par dogmatisme et méconnaissance des réalités sociales, conditionner les aides à toujours plus d'obligations, nous estimons que l'accompagnement des jeunes est un investissement social et fait partie d'une vision solidaire de notre société. La Ville de Villeurbanne renouvelle par cette subvention, son soutien à la Mission Locale. Ce qui lui permettra de renforcer l'accompagnement global des jeunes avec une ligne de mire, leur accomplissement et leur émancipation. Notre groupe votera bien évidemment cette subvention. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne crois pas que cela appelle à des réponses. Donc, je vous propose que l'on passe au vote, d'autant que celles et ceux qui pourraient répondre sont en situation de déport : Murielle Bétend, Paul Campy, Yann Crombecque, Julien Ravello et Caroline Roger-Seppi.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (6 NPPV) -

27 - <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU CONGRÈS « MATH.EN.JEANS »</u> - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 114, attribution d'une subvention pour l'organisation du code du congrès « math.en.jeans ». C'est monsieur Crombecque qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28 - <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES</u> - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Rapport 79, attribution de subventions aux associations étudiantes. C'est Monsieur Frioux qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

29 - <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS</u> - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Le rapport 95, attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Initiatives Collégiens et Lycéens. J'ai trois demandes d'intervention. On commence par le groupe Génération et l'intervenant est Jacques Gernet.

M. GERNET.- Merci. Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, il n'a échappé à personne au sein du Conseil municipal que Génération se positionne toujours avec conviction sur le sort général et particulier donné à l'argent public.

Dans le rapport sur lequel nous devons nous prononcer, l'une des subventions proposées à notre approbation présente à nos yeux une contradiction et pose problème. Attribuer une subvention d'argent public, peu importe son montant, à un établissement privé déjà largement doté réglementairement en attribuant une subvention d'argent public à un groupe de collégiens qui souhaite présenter sous forme théâtrale en deux représentations, dont l'une au TNP, un roman qu'ils ont adapté, travail collectif qui contribue pleinement aux objectifs Capitale nationale de la culture, il peut sembler alors que les conditions d'accès à l'obtention de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Collégiens et Lycéens mériteraient plus de clarté sur les objectifs de ce Fonds et sur les potentiels destinataires de subventions.

À l'évidence – le rapporteur en a fait part lors de l'examen en Commission –, la dotation du Fonds ne sera pas entièrement consommée. Si l'on peut s'arrêter sur la présence d'un établissement privé dans les deux demandeurs, on peut aussi se questionner sur le peu d'appétence des établissements publics pour s'approprier les moyens proposés.

En conséquence, le groupe Génération s'abstiendra pour ce vote et propose de redéfinir pour l'avenir avec plus d'exhaustivité, les conditions nécessaires à l'accès aux subventions du Fonds d'Initiatives Collégiens et Lycéens. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Cercle Radical et Place Publique, Monsieur Jonathan Bocquet.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Notre groupe est extrêmement attaché à l'école publique. C'est dans notre ADN. Dans cette assemblée, on a pris régulièrement

des positions à propos du financement des écoles privées que certains ont jugé beaucoup trop radicales, des positions qui étaient portées auparavant pourtant par toute la gauche, mais les temps changent.

Aujourd'hui, nous ne suivons pourtant pas nos collègues de Génération. Je ne sais pas ce que feront les autres. FICL s'inscrit dans l'axe de développement de la citoyenneté et de soutien aux initiatives des jeunes, une forme d'éducation populaire qui passe par l'engagement personnel des jeunes dans des projets qui leur tiennent à cœur. Ce n'est pas un fonds pour les établissements scolaires. C'est un fonds pour les jeunes. L'attribution de fonds dans le cadre du FICL a d'ailleurs toujours fait l'unanimité dans notre assemblée, quelle que soit la structure porteuse qui accompagnait tout simplement les jeunes sur les modalités d'inscription budgétaire.

Qu'est-ce que l'on reproche à l'école privée ? De ne pas être l'école de tous les enfants. Ce que nous reprochons à l'école privée, c'est de discriminer les jeunes dans sa sélection. À l'inverse, les dispositifs municipaux s'adressent à tous sans distinction. C'est notre honneur. Nous ne souhaitons pas exclure des jeunes d'un dispositif au motif du choix de leurs parents de les avoir inscrits dans tel ou tel établissement.

Puisque certains groupes de la majorité s'en inquiètent et puisqu'ils vont jusqu'à contester le versement d'une subvention de 500 euros, je les invite alors à parler du combat pour l'école publique à leur candidat à la présidentielle, car les programmes, les déclarations des candidats sont bien timides, pour ne pas dire complètement silencieuses sur les milliards d'euros versés chaque année à l'école privée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Monsieur Gaëtan Constant.

M. CONSTANT.- Merci. Je vais essayer de ne pas être timide du coup. Monsieur le Maire, chers collègues, nous donnons déjà 2,16 millions d'euros en 2022 à l'enseignement privé. Nous y sommes obligés par l'État depuis la loi Debré de 1959 pour les établissements en contrat et depuis 2019, nous devons aussi financer les écoles maternelles privées. Comme nous, la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes financent également les collèges et les lycées privés.

Le secteur public subventionne déjà énormément ces établissements. Rappelons que leur fonctionnement en dehors de toute carte scolaire vide de son sens tous les efforts que l'on peut faire pour créer de la mixité sociale. Rappelons aussi que les enseignants du privé sont payés par l'État et que les parents participent au financement de l'école jusqu'à 122 euros par élève pour le collège de l'Immaculée Conception dont il est question dans cette délibération. Rappelons enfin les difficultés des collèges et autres établissements publics à mener des projets pédagogiques qui leur coûtent cher.

Notre rôle n'est pas de financer des extras aux collèges privés qui ont suffisamment d'aides publiques pour permettre aux écoliers, collégiens et lycéens de mener à bien leurs projets pédagogiques. Nous savons que ce projet est ouvert à tous les collégiens de Villeurbanne, mais il est fort à parier qu'une écrasante majorité d'élèves du collège de l'Immaculée Conception en bénéficieraient.

Nous pensons d'ailleurs que ce fonds d'initiative devrait être exclusivement dédié aux établissements publics. Si ceux-ci ne se manifestent pas pour en bénéficier, c'est

certainement qu'ils ne connaissent pas cette possibilité ou qu'ils n'ont pas le temps de s'en saisir. Faire une campagne de communication auprès des professeurs et des jeunes dans ces établissements permettrait de le faire connaître. Alors, on va nous rétorquer que ce n'est pas le collège qui est financé, mais les collégiens. Certes, mais on parle tout de même ici de collégiens d'un collège privé déjà financé par des fonds publics.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur cette délibération, en cohérence avec ce que nous avions fait il y a quelques mois pour le même type de projet dans un autre établissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention conjointe du groupe Communiste et Républicain et Les écologistes, Monsieur Laurent Quiquerez.

M. QUIQUEREZ.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs, la seconde partie de cette délibération – comme cela a été évoqué – est relative à un projet porté par un établissement scolaire privé, l'Immaculée Conception. La coexistence de deux écoles, école privée et école de la République, date du milieu du XIXe siècle et elle a été réaffirmée par le Conseil d'État en 1997. Nous avons tous et toutes dans nos entourages, des parents qui ont fait le choix de l'école privée pour leurs enfants pour des raisons individuelles respectables. Loin de nous donc l'idée de réouvrir la guerre scolaire.

La Ville de Villeurbanne respecte les obligations légales imposées par la loi Carle. Sur la base des dépenses de fonctionnement dans une école publique, les Communes doivent attribuer un forfait identique pour tout enfant villeurbannais scolarisé dans les écoles privées sous contrat. Cette mesure coûte plus de 2 millions d'euros chaque année à la Ville. L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire décidé au cours de ce quinquennat apparaît bien comme un cadeau supplémentaire fait aux établissements privés. Elle alourdit la dotation obligatoire et nous attendons toujours la compensation promise par l'État.

Pour l'établissement concerné par ce rapport, la contribution municipale actuelle et globale est de près de 600 000 euros par an. Rappelons qu'en parallèle, l'école de la République est le creuset de la nation. L'accueil y est inconditionnel, laïque et gratuit. Plus de 9 000 familles villeurbannaises font confiance à l'école publique pour faire nation. Elle permet aux familles de côtoyer la diversité dans le cadre scolaire. Elle est l'antithèse des multiples séparatismes qui minent notre société et elle est un socle de la transition démocratique. C'est la modalité d'éducation la plus efficace pour éviter des représentations biaisées de pans entiers de la société.

Il va de soi que nous reconnaissons et soutenons la possibilité donnée à chaque Villeurbannais de bénéficier des actions proposées par le service jeunesse hors du giron scolaire, mais cette délibération concerne précisément un dispositif d'accompagnement de projets des collégiens et lycéens villeurbannais dans le cadre scolaire. Or, les établissements privés peuvent mettre en place un fonds pour financer les initiatives de leurs élèves sur leurs ressources propres. Ils en ont les moyens et la liberté. Ils en ont donc la responsabilité.

Au nom du principe de ne pas octroyer de financements publics aux établissements privés au-delà du cadre légal et pour ne pas pénaliser les projets émanant d'établissements publics, nous aimerions disposer de délibérations séparées sur ce type de dossiers. Dans

sa configuration actuelle, nous sommes donc contraints de voter contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Yann Crombecque, vous rapportez cette délibération. Souhaitez-vous dire un mot ?

M. CROMBECQUE.- Je vais dire deux mots, Monsieur le Maire. En plus, je ne suis pas minuté. Donc, ça va. Je suis l'héritier laïque de Jonathan Bocquet puisque c'est lui qui conduisait ce dispositif dans le précédent mandat. Je me réjouis qu'il l'ait porté. Je me réjouis de le porter. Je crois que malgré les documents que j'ai pu faire circuler aux présidents de groupes après les questions en Commission, j'ai manqué de pédagogie puisque ce soir, j'ai à nouveau l'impression que les dispositifs d'éducation populaire, d'émancipation offerts par la Ville de Villeurbanne aux jeunes, notamment le Fonds d'Initiatives Collégiens et Lycéens – il y a aussi le fonds d'initiatives jeunes – n'ont pas été philosophiquement compris.

On ne s'adresse pas aux établissements. On s'adresse à des jeunes qui sont certes scolarisés dans des établissements. Quand on regarde et quand le service jeunesse fait le tour de l'ensemble des établissements de Villeurbanne, il promeut une politique à destination des jeunes. Chaque fois, qu'ils soient dans un établissement public ou dans un établissement privé, il mentionne ces dispositifs qui ont pour vocation d'être dans une démarche d'éducation populaire pour des jeunes. On ne demande ni le certificat de baptême ni un certificat de laïcité ni d'être apostat par rapport à ces dispositifs.

Donc, la question est une question qui permet à des jeunes certes quand ils sont inscrits dans un établissement de la Ville de Villeurbanne, de pouvoir en conscience par rapport à un projet qu'ils ont pu mûrir, certes porté par un adulte puisqu'il faut un adulte de référence, mais qui est bien un élément qui est porté par les jeunes… Lors de la Commission de sélection et dans le dossier, il est bien mentionné que ces éléments doivent être portés par les jeunes. C'est à l'issue de ce processus que le choix se fait par rapport à des dossiers de candidatures qui sont analysés en Commission. Je m'excuse. Ramenons les choses à la proportion qu'elles ont. J'entends parler de millions déversés sur l'école privée. Là, on parle d'une subvention pour des jeunes collégiens villeurbannais d'un montant de 500 euros.

Je rappelle que certains qui s'étonnent aujourd'hui ont voté des sommes supérieures en 2016, 2017 et 2018. Je veux bien que l'on ouvre ce débat sur qui profite. Si les établissements publics ne profitent pas, ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas informés. Ils sont informés comme les autres. Il y a peut-être un certain nombre d'éléments à revoir avec le l'Éducation nationale et la manière dont l'éducation nationale ouvre ses portes, transmet l'information, mais la question aujourd'hui est d'avoir des jeunes collégiens et des jeunes lycéens qui s'inscrivent dans des démarches et qui ont envie peut-être aussi de sortir du cadre de leur établissement pour aller se confronter à d'autres réalités. C'est aussi un élément d'émancipation.

Donc, la politique que nous proposons ne réduit pas les gens à l'endroit où ils sont. Nous les accompagnons en toute liberté. Ce n'est pas nous qui devons définir le chemin qu'ils doivent accomplir et comment ils doivent devenir. C'est un chemin d'émancipation.

L'éducation populaire, c'est l'émancipation des individus. Voilà. Donc, je tenais quand même à le rappeler.

Si l'on va après jusqu'au bout de la logique, mes chers amis, cela veut dire que quand il va falloir regarder un fonds d'initiatives jeunes, on va demander le même travail puisque là aussi, on peut avoir des jeunes issus d'établissements scolaires. Donc, il faut poser l'ensemble des éléments. Quand on va faire la question du conseil villeurbannais de la jeunesse, on va dire à ceux qui sont issus d'une scolarité hors de l'école publique : « Non. Vous ne pouvez pas rentrer. » C'est le même processus par rapport à la volonté de jeunes de s'inscrire dans une démarche. Voilà.

Donc, je veux bien que l'on revoie les éléments. Si l'on veut les revoir, on pourra les revoir. Je suis prêt à faire un groupe de travail, à analyser. Là aussi, il faut être réaliste. Si les sommes allouées aux collégiens de l'Immaculée Conception – pas à l'Immaculée Conception, aux collégiens qui sont aujourd'hui dans l'Immaculée Conception – venaient perturber et faisaient dépasser le budget du Fonds d'Initiative Collégiens et Lycéens, on pourrait se poser des questions.

Je dis souvent à Jonathan Bocquet que mon rêve sur la durée du mandat est de faire exploser des compteurs du Fonds d'Initiatives Collégiens et Lycéens et du Fonds d'Initiatives jeunes. Cela voudrait dire que les jeunes de Villeurbanne, quelle que soit leur confession, quelle que soit leur origine, seraient sur un chemin d'éducation populaire que nous essayons de promouvoir. Voilà. Chacun prendra ses responsabilités, votera ou ne votera pas.

Je le dis aussi. Je trouve surprenant – ou alors, j'ai très bien qu'on paie les éléments – qu'en ce 28 mars 2022, ceux qui ne se sont jamais posé de questions viennent d'un seul coup se poser des questions sur une somme finalement assez dérisoire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- A priori, personne n'a envie de réouvrir la guerre scolaire. Donc, je ne vais pas le faire ce soir. Je vais souscrire aux propos de Yann Crombecque qui rapporte, également à ceux de Monsieur Jonathan Bocquet.

Les temps changent effectivement, Monsieur Bocquet. C'est-à-dire que vous allez voter pour une subvention qui vient accompagner des jeunes qui ont le malheur de fréquenter un établissement privé quand les communistes et les écologistes qui ont voté sans aucun état d'âme depuis quatre ans les mêmes délibérations sans se poser de questions, qui par ailleurs – me semble-t-il – s'en posent un peu moins à la Métropole, mais on aura l'occasion de le vérifier dans les prochaines délibérations, vont voter contre.

Je ne sais pas. Je n'ai pas bien compris, Monsieur Crombecque. Le 28 mars, c'était quoi ? C'était le temps politique dans lequel on est auquel vous faisiez… Non. C'est juste comme cela. C'est le 28 mars. Du coup, on peut quand même convenir ensemble que l'on a hâte que le temps politique national prenne le pas sur le temps politique local dans ce Conseil.

On va mettre ce rapport aux voix. Chacun ayant exprimé ce qu'il allait faire, cela va être clair. Y a-t-il des abstentions ? On vérifie avec les groupes. Ne vous inquiétez pas.

Y a-t-il des votes contre ? On va vérifier les pour, pour que personne ne se sente obligé de voter dans les groupes. Je vous remercie. D'après mes calculs, ce rapport est adopté.

Mme VESSILLER.- J'aimerais avoir le résultat du vote en nombre de voix.

M. LE MAIRE.- On va vous le donner. Est-ce que vous permettez que l'on avance sur l'ordre du jour ? Puis, je vous donne le résultat définitif avant de faire valider le rapport.

- Adopté à la majorité (19 contre – 12 abstentions) -

30 - <u>ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES</u> - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Nous en sommes au rapport 100, attribution de subventions à des associations culturelles. C'est Monsieur Frioux qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31 - <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES</u> - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Rapport 116, attribution de subventions aux associations sportives. Monsieur Mohamed-Ali rapporte. J'ai deux situations de déport, Julien Ravello et Mahrez Benhadj. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -

32 - <u>PROGRAMMATION DES GROUPEMENTS DE COMMANDES RELATIFS À LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE ET ADOPTION D'UNE CONVENTION-CADRE</u> - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Rapport 87, programmation des groupements de commandes relatives à la passation de marchés entre le CCAS et la Ville de Villeurbanne. C'est l'adoption d'une convention-cadre. Monsieur Jonathan Bocquet rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33 - <u>AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2023 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET MMG VILLE POUR L'ANNÉE 2021</u> - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Rapport 94, avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2020-2023 entre la Ville de Villeurbanne et la MMG Ville pour l'année 2021. J'ai

une demande d'intervention. Madame Agathe Fort rapporte. Vous souhaitez dire un mot avant ? Je laisse faire l'intervention. Pour le groupe Communiste et Républicain, l'intervenante est Murielle Bétend et Antoinette Butet en substitution.

Mme BUTET.- Oui. Je vais prendre son intervention. Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, chers collègues, cela fait maintenant deux ans que notre pays traverse la crise sanitaire et nous vivons ainsi dans l'incertitude, ballottés au gré des vagues, des accalmies et des reprises, des protocoles et des restrictions décidées arbitrairement à l'Élysée. Certes, la situation a bien changé en deux ans. Alors que le virus tue encore une centaine de personnes chaque jour, l'accès au vaccin bien que chaotique a permis de désengorger les hôpitaux.

Après deux années et près de 140 000 morts, la pandémie de COVID-19 a considérablement ébranlé un système de soins déjà largement fragilisé par ailleurs. Hormis les hôpitaux auxquels on pense immédiatement en cas de crise sanitaire, la santé en France repose aussi largement sur la médecine de ville. C'est cette offre de soins de premier recours qui absorbe en général l'essentiel des consultations.

C'est donc elle qui représente la garantie de la prévention et de la santé au quotidien. Cette offre de soin est également en recul depuis des années, si bien que l'expression de déserts médicaux n'est plus réservée à quelques campagnes reculées, mais tend à s'appliquer aussi en ville.

Ainsi, Villeurbanne est classée en zone à faible densité de médecins par l'ARS dans son zonage rendu public le mois dernier, où il apparaît que cette situation concerne la moitié du département du Rhône. C'est dire l'importance de structures comme les centres de santé et les maisons médicales de garde qui permettent de maintenir et de renforcer l'offre de soins de premier recours et de proximité. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Fort, souhaitez-vous réagir ? Non.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité (6 NPPV) -

On m'a donné le résultat de l'expression du Conseil municipal, 24 pour, 19 contre, 12 abstentions. Il est donc adopté.

Pour le rapport que l'on vient de faire voter, j'ai oublié d'indiquer les situations de déport. Il y avait Antoine Pelcé, Agnès Thouvenot, Melouka Hadj-Mimoune, Mathieu Garabedian, Paul Campy et Alain Brissard.

34 - <u>RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS</u> - Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Nous en avons fini avec les rapports. Nous avons maintenant deux communications, la première est le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public. C'est madame Laura Gandolfi qui le présente. J'ai trois demandes d'intervention. Comment souhaitez-vous procéder, Madame Gandolfi ?

Mme GANDOLFI.- Je pense que je vais écouter les interventions et j'essaierai de répondre le plus précisément possible.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je vous en remercie. Première demande d'intervention, le groupe Génération, l'intervenant est Monsieur Alain Brissard.

M. BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, aujourd'hui, ce n'est pas nouveau. La réalisation concrète d'une transition écologique à l'échelle mondiale est plus que nécessaire dans le cadre de la lutte coordonnée et planifiée contre l'érosion de la biodiversité et la destruction plus générale de nos écosystèmes. Cette transition écologique implique de nombreux changements dans nos modes de vie et de fonctionnements collectifs, dont figurent dans le cortège de tête, la prévention et la gestion des déchets. Il est donc nécessaire d'abord de réduire la quantité de déchets produite, de recycler ensuite davantage.

À l'échelle globale, l'Union européenne œuvre depuis de nombreuses années pour la gestion et la réduction des déchets ménagers. Principe de prévention prévalant au droit de l'Union, l'accent doit être mis en priorité sur la réduction de la production des déchets. Vient ensuite une hiérarchisation des systèmes de traitement de plus en plus bénéfique, au moins recommandée. D'abord, la réutilisation, le recyclage ensuite, encore la valorisation souvent énergétique et en dernier recours seulement, le stockage. N'ayant recyclé de 46,3 % de ses déchets, la France se place en deçà de la moyenne européenne de 47,7 %. Si nous ne sommes pas les plus mauvais élèves du traitement européen, nous devons au minimum viser l'exemplarité.

Le dernier rapport métropolitain sur la gestion des déchets fait état de nombreux processus de recyclage et d'une dynamique de diminution du déchet, du stockage résiduel par enfouissement, faisant de la Métropole de Lyon l'une des plus vertueuses de France en termes d'enfouissement. En matière de recyclage, on pourra noter que l'augmentation très forte de l'installation des sites de compostage en ville transcrit une réelle dynamique pour la valorisation des déchets ménagers. On remarquera tout de même que l'écrasante majorité de ces sites est située dans l'hypercentre de la Métropole, une inégale répartition qu'il faudra certainement prendre en compte dans les années à venir.

La Métropole réaffirme donc l'engagement de notre territoire pour une meilleure organisation du traitement des déchets et pour la promotion des pratiques vertueuses. Si le travail à réaliser est encore important, le rapport qui nous est présenté pour avis fait état d'améliorations que nous saluons et la comparaison avec d'autres Villes comme Bordeaux ou Lille est plutôt flatteuse pour notre Métropole sur les indicateurs indiqués.

Toutefois, il est bien évidemment nécessaire de poursuivre l'effort amorcé. L'engagement du gouvernement sera nécessaire, mais notre Collectivité doit être proactive dans ce domaine, forte de sa capacité à interagir avec les acteurs locaux dans le domaine de la protection de l'environnement. L'exemplarité semble bel et bien notre objectif collectif. Il ne faut pas s'en délier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Madame Morgane Guillas.

Mme GUILLAS.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants, concernant ce dossier sur les déchets, nous souhaitons aborder la question du compostage comme sujet à venir. Comme dans le 7e arrondissement de Lyon, des bornes vous arrivez à Villeurbanne pour massifier le compostage des déchets organiques. Faire du compostage une pratique pour tout le monde qui soit simplifiée est bien sûr très positif, mais nous devons aussi être vigilants au modèle que ces bornes véhiculent. Avec elles, on reste bien dans une logique industrielle de gestion du déchet, transport par camions, montées en température des déchets pour accélérer la décomposition, consommation d'électricité et d'eau pour les nettoyages et la transformation industrielle de nos déchets.

Il existe déjà des composteurs de quartiers, d'immeubles plus soutenables socialement et écologiquement, ainsi que des lombricomposteurs. Leur philosophie est très différente puisqu'il s'agit autant de composter sur place que de créer du lien social et de sortir les déchets de leur gestion industrialisée. Ils permettent de favoriser la nature en ville via la distribution du compost entre les habitants pour leurs balcons ou leurs jardins. L'implantation des bornes à compost ne doit pas se faire à leur détriment qui doit continuer à se développer lui aussi. C'est via ces solutions multiples et complémentaires de collecte et de traitement de nos déchets que nous serons plus résilients sur notre territoire à venir, ainsi qu'en les combinant en effet à la réduction des ces déchets.

Diminuer la production de déchets ne peut seulement être un acte individuel. Culpabiliser le citoyen pour qu'il réduise et trie ses déchets alors que l'organisation de la production et de la consommation est faite pour cela détourne le problème des vrais enjeux. Nous devons réfléchir dès l'amont et nous poser la question de l'utilité sociale des produits. Nous devons gouverner par les besoins pour diminuer notre empreinte écologique, notamment l'empreinte matière. Après cela, la réflexion sur le type de matériau utilisé, sur une production *low tech*, sur la réparation et le recyclage des produits doit se faire dès la fabrication. C'est l'écoconception. Réfléchir dès la conception du produit aux impacts sur l'air, l'eau, les sols, la biodiversité, l'extraction des matières premières et son élimination en passant par sa fabrication et ses différents usages.

Nous devons remettre en cause l'organisation territoriale qui rend la voiture indispensable, l'obsolescence programmée, la publicité et qui crée de faux besoins. Rompre avec le productivisme permet de combattre fortement les consommations superflues, excessives, polluantes et donc, de réduire nos déchets à la source. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les écologistes, Monsieur Floyd Novak.

M. NOVAK.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, la présentation de ce rapport 2020 est une excellente occasion d'établir un bilan intermédiaire et de mettre en

avant les échéances importantes à venir qui concernent notamment Villeurbanne. Ce bilan nous permet de rappeler les belles avancées récentes pour le territoire. D'abord, la création d'une régie déchets à l'autonomie financière grâce à laquelle les comptes et les actions deviennent bien plus efficaces et lisibles. Ensuite, les nouvelles consignes de tri depuis le 1er janvier 2020 qui permettent de collecter une plus large partie des déchets, notamment des emballages plastiques, ainsi que la multiplication des donneries qui offrent de nouvelles vies à des tonnes de déchets au sens littéral.

Nous pouvons également évoquer la semaine européenne de réduction des déchets, ainsi que la fête de la propreté, événements pour lesquels Villeurbanne est toujours plus investie chaque année. De nouvelles étapes sont nécessaires pour réduire collectivement nos déchets et valoriser plus efficacement les gisements. En premier lieu, l'étude d'une tarification incitative, incontournable pour atteindre des objectifs ambitieux.

Nous pouvons également mentionner les nouveaux efforts de la Ville pour améliorer la gestion de tous les types de flux, notamment dans les écoles primaires dans un premier temps, mais ce sont aussi les mesures portant sur la gestion des biodéchets dont il nous faut impérativement faire la promotion auprès des habitants. Premièrement – cela a été dit –, la multiplication des sites de compostage collectif, déjà près de 100 à Villeurbanne et il s'en installe de nouveaux chaque mois. Je pense que c'est important de préciser que la dynamique est toujours plus forte. Deuxièmement et en complément, l'arrivée à l'automne prochain de la collecte sélective des biodéchets à titre expérimental pour les Villeurbannaises et les Villeurbannais, deuxième territoire après Lyon 7 à pouvoir expérimenter ce dispositif.

C'est l'occasion de changer d'échelle, car les sites de compostage collectif sont certes efficaces, ont plein d'avantages, mais ils ne permettent aujourd'hui de valoriser que 2 à 3 % du gisement de biodéchets. En plus, nous anticipons une obligation réglementaire. Dès 2023, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire peut offrir à chaque habitant, une solution de débouchés pour ces biodéchets. L'objectif est clair, réduire le volume des déchets de 25 % et de recours à l'incinération de 50 % d'ici la fin du mandat. Ce qui permettra de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air tout en ne fournissant une matière première essentielle pour régénérer les sols, pour la biodiversité et pour l'agriculture. En somme, on comprend bien la complémentarité des actions à mener avec cet exemple. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gandolfi, souhaitez-vous ajouter un propos ?

Mme GANDOLFI.- Oui, rapidement. Dire d'abord que ces rapports nous sont donnés pour nous donner une idée de l'état des lieux, où l'on en est aujourd'hui dans la gestion des déchets ou dans la gestion de l'eau. Dans les interventions qui sont faites, c'est plus nous redire ce que nous faisons au quotidien avec la Métropole et que l'on continue de porter chaque fois que c'est possible. On va bien tous dans le même sens, que ce soit la Ville ou la Métropole.

J'entends effectivement que l'expérimentation qui va avoir lieu au quatrième trimestre 2022 concernant la collecte des biodéchets peut apparaître comme une espèce de concurrence par rapport à l'installation de composteurs. C'est vrai. On nous l'a déjà dit. Dans des immeubles où il y aurait matière à installer des composteurs parce qu'il y a

de la végétation, on choisit et l'on attend la collecte des biodéchets parce que la gestion des composteurs nécessite des collectifs d'habitants. Cela nécessite de se retrouver. C'est une espèce de contraintes quand même. On va ouvrir les composteurs deux à trois fois par semaine. Il faut que des gens s'en occupent. Cela ne se fait pas comme cela.

Donc, c'est à nous de porter ce message et de dire que chaque fois que c'est possible et que ce compostage est utilisable en plus sur place dans des immeubles où il y a des espaces verts, il faut vraiment préconiser cet outil. Maintenant, on peut quand même noter avec beaucoup de satisfaction cette collecte des biodéchets qui devrait aller vers 25 à 30 % de réduction des déchets au niveau de la collecte. Je pense qu'il faut vraiment le saluer. Avec les services à Villeurbanne, on suit cette affaire. On veut regarder comment cela va être implanté, à quels endroits, mais je pense que l'on ne peut qu'être positif sur cette expérimentation qui – j'espère – va s'avérer concluante. Voilà.

- Adopté à l'unanimité -

35 - <u>RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT</u> - Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Merci. Il y avait un autre rapport sur lequel il n'y avait pas de demande d'intervention. Il me semble que Laura Gandolfi en a dit un mot rapidement en introduction, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. On est d'accord que vous ne souhaitez pas réintervenir. Parfait.

- Adopté à l'unanimité -

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous donne rendez-vous pour notre prochain Conseil municipal. Bonne soirée à chacune et chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 21 heures.)